

• RAPPORT D'ÉTUDES •

AOÛT 2022  
N° 35

# Étude de la prise en compte des dimensions emploi et formation professionnelle dans les politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés

Monographie départementale : Paris

Thomas Capelier  
Catherine Flach Pietri  
Elise Haumont  
Pablo Runet  
GROUPE AMNYOS





# Etude de la prise en compte des dimensions emploi et formation professionnelle dans les politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés

Monographie départementale : Paris

31 mai 2022

## Auteurs de la monographie

**Thomas CAPELIER**  
**Catherine FLACH PIETRI**  
**Elise HAUMONT**  
**Pablo RUNET**



## Nos bureaux

	<b>PARIS</b> - Siège social 11, avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
	<b>LYON</b> 17 rue Etienne Dolet 69003 LYON
	<b>MARSEILLE</b> 47 boulevard Velten 13004 MARSEILLE
	<b>BORDEAUX</b> 18 passage Bozelle 33110 LE BOUSCAT
	Tél : 01 43 13 26 66 Fax : 01 43 13 26 65

## Remerciements

*Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des personnes, au niveau national et territorial qui ont apporté leur concours dans la conduite de cette étude : acteurs institutionnels et publics, associatifs, entreprises, réfugiés bien entendu...*

*Ce travail n'aurait pas été possible sans le temps qu'ils ont accepté de consacrer à la communication d'information, à la transmission de leur témoignage sur leur expérience ou leurs analyses, à l'aide qu'ils ont pu apporter pour effectuer des mises en relation.*

*Nos remerciements vont également aux membres du comité de suivi, ainsi qu'aux autres équipes de consultants et de chercheurs avec qui la qualité des échanges a été particulièrement stimulante pendant toute la conduite des travaux.*

*Nous remercions tout spécialement Mathieu Ichou pour les contributions apportées aux différentes étapes de ce travail.*



# Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>8</b>
1.1 Rappel de l'objet et de l'approche méthodologique de l'étude	8
1.2 Les matériaux mobilisés pour cette monographie	9
1.3 Plan de la monographie	14
<b>2. Le contexte départemental</b>	<b>15</b>
2.1 Une population réfugiée très importante et en augmentation	15
2.2 Des capacités d'accueil et d'hébergement sous très forte tension	17
<b>3. Le système d'acteurs départemental et sa gouvernance</b>	<b>20</b>
3.1 La gouvernance du volet insertion professionnelle des politiques d'accueil et d'intégration des réfugiés	20
<b>3.1.1 Une gouvernance institutionnelle dominée par les problématiques d'accueil et d'hébergement et la gestion de l'urgence</b>	20
<b>3.1.2 Une gouvernance territoriale encore très embryonnaire sur les questions de l'intégration des primo-arrivants</b>	21
<b>3.1.3 Un foisonnement d'instances de pilotage et de coordination dans le cadre des AAP PIC IPR et BOP 104</b>	23
3.2 <b>A la recherche d'un cadre de référence stratégique</b>	26
<b>3.2.1 Un SRADAR non actualisé depuis 2019</b>	26
<b>3.2.2 Faute de feuille de route territorialisée, un cadre de référence départemental qui repose sur des documents d'orientations nationaux</b>	28
<b>3.2.3 La déclinaison de l'accord cadre Etat-OFII-SPE</b>	29
<b>3.2.4 Une juxtaposition de strates, davantage qu'un cadre de référence d'ensemble</b>	30
<b>4. L'appréhension des publics réfugiés et de leurs besoins en matière d'insertion professionnelle : entre adaptation de l'offre de droit commun et déploiement de projets dédiés</b>	<b>32</b>
4.1 <b>Des opérateurs de droit commun qui ne dédient pas d'offre de services aux réfugiés mais l'adaptent et la complètent en s'appuyant sur des acteurs, dispositifs ou projets spécifiques</b>	32
<b>4.1.1 Pôle emploi : un nouveau public qui met à l'épreuve l'offre de service de droit commun et stimule le partenariat</b>	32

4.1.2	<b>La Mission locale de Paris : le développement de projets spécifiques en complément de l'offre de services de droit commun</b>	36
4.1.3	<b>L'EPEC : des actions spécifiques en direction des réfugiés, stimulées par les AAP BOP 104 et PIC IPR</b>	38
4.1.4	<b>La Région : le choix de dispositifs de formation « tout public » pour répondre aux besoins de chaque individu, réfugié ou pas</b>	39
4.1.5	<b>Des coopérations qui s'intensifient et produisent des effets vertueux</b>	40
4.1.6	<b>Un déficit d'observation statistique des demandeurs d'emploi réfugiés et de connaissance de leurs parcours d'insertion professionnelle</b>	40
4.2	<b>Des financements de l'Etat qui stimulent une offre spécifique pour l'intégration professionnelle des primo-arrivants et des réfugiés : les AAP BOP 104 et PIC IPR</b>	41
4.2.1	<b>Les projets soutenus au titre des AAP BOP 104 : de l'insertion professionnelle à l'accompagnement global</b>	41
4.2.2	<b>Les projets parisiens soutenus par le PIC IPR</b>	42
4.3	<b>La Ville de Paris : un plan de mobilisation entre ouverture du droit commun et déploiement d'actions spécifiques</b>	45
4.3.1	<b>Une collectivité dotée depuis 2015 d'un plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil et l'intégration des réfugié.e.s »</b>	45
4.3.2	<b>Le choix de combiner ouverture de l'offre de service de droit commun et développement d'actions spécifiques</b>	47
4.4	<b>L'importances des interventions associatives et des initiatives citoyennes bénéficiant aux publics réfugiés</b>	48
4.4.1	<b>Paris, un terreau propice aux initiatives associatives ou citoyennes, et à l'émergence de projets innovants</b>	48
4.4.2	<b>Une myriade de petites associations locales</b>	49
4.4.3	<b>Des projets d'entrepreneuriat social spécialisés, souvent à couverture nationale ou interrégionale</b>	50
5.	<b>L'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle des réfugiés</b>	53
5.1	<b>L'interdépendance entre le parcours administratif et résidentiel et le parcours d'insertion</b>	53
5.1.1	<b>A l'arrivée à Paris des conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement inégales qui conditionnent fortement la suite du parcours d'intégration</b>	53
5.1.2	<b>Une interdépendance qui se noue dès la demande d'asile</b>	54
5.1.3	<b>A l'obtention du statut de réfugié, un accès au logement de droit commun qui privilégie les BPI préalablement hébergés par le DNA</b>	60
5.1.4	<b>Une tension forte entre les objectifs du parcours d'insertion professionnelle et le défaut de perspectives en termes de logement</b>	63
5.2	<b>L'apprentissage du français, priorité dans les parcours</b>	64
5.2.1	<b>Maîtriser le français : une préoccupation prioritaire, partagée par les réfugiés et les acteurs qui les accompagnent</b>	64

5.2.2	<b>L'offre associative, un relais indispensable aux formations linguistiques obligatoires du CIR</b>	65
5.2.3	<b>Vers plus de lisibilité, d'accessibilité, de coordination de l'offre linguistique</b>	69
5.3	<b>Les défis d'un accompagnement global</b>	70
5.3.1	<b>L'OFII : un acteur pivot dans les parcours d'intégration des réfugiés et la mise en place d'une chaîne d'intervention coordonnée des acteurs qui les accompagnent</b>	70
5.3.2	<b>L'accompagnement social : un maillon faible du parcours d'insertion professionnelle</b>	74
6.	<b>Les interventions délivrées aux réfugiés dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnelle</b>	<b>77</b>
6.1	<b>De nombreuses orientations professionnelles par défaut</b>	77
6.2	La voie de l'entrepreneuriat, par vocation ou par défaut	81
6.3	L'IAE, un vecteur privilégié pour l'accès à l'emploi et entrer dans une dynamique d'insertion professionnelle	82
6.4	Des actions de formation professionnelle plus ou moins attractives et accessibles	84
6.4.1	<i>Focus sur l'essor des parcours de formation adossés au dispositif de la POE</i>	87
6.5	La place des entreprises dans les parcours	96
7.	<b>Conclusion</b>	<b>102</b>
8.	<b>ANNEXES</b>	<b>104</b>
8.1	<b>Bibliographie</b>	104
8.2	<b>Acronymes</b>	106
8.3	<b>Cartographie des actions privées et associatives dont nous avons interrogé les porteurs, classées selon le public et le thème d'intervention prioritaires</b>	108
8.4	<b>Récits de parcours de réfugiés</b>	109
Récit n°1	<b>– Une expérience professionnelle prémigratoire difficile à valoriser</b>	109
Récit n°2	<b>– Un emploi incompatible avec l'état de santé de la personne et qui ne correspond pas à ses aspirations</b>	111
Récit n°3	<b>– Une orientation vers l'école de la deuxième chance et un parcours de formation par étapes qui conduit à l'emploi</b>	113
Récit n°4	<b>– Un accompagnement associatif sur toutes les dimensions du parcours</b>	115
Récit n°5	<b>– L'apprentissage du français comme priorité et une formation par étapes en vue de l'obtention d'un diplôme</b>	116
Récit n°6	<b>– Un métier artistique qui malgré des aides ne permet pas s'assurer une stabilité professionnelle et résidentielle</b>	118
Récit n°7	<b>– Un parcours chaotique marqué par un défaut d'accompagnement</b>	119
Récit n°8	<b>– Des incertitudes sur le projet professionnel et un besoin d'accompagnement rapproché</b>	121

<b>Récit n°9 – Un projet professionnel précis et une entrée prochaine dans la formation Sésame</b>	122
<b>Récit n°10 – Un accompagnement en continu depuis l'arrivée et une perspective d'insertion professionnelle durable</b>	123
<b>Récit n°11 : D'importantes difficultés en français et un projet d'accès direct à l'emploi sur la base d'une première expérience dans le pays d'origine</b>	124
<b>Récit n°12 : Une longue errance entre rue et recours, étayée par les réseaux communautaires et des soutiens associatifs</b>	125
<b>Récit n°13 : Un accompagnement en continu et un projet professionnel tourné vers l'accès rapide à l'emploi</b>	126
<b>Récit n°14 : Une prise en charge en province en tant que mineur et la tentation de Paris une fois l'autonomie acquise</b>	127
<b>Récit n°15 : Un hébergement et un accompagnement tardifs, un projet professionnel incertain</b>	128
<b>Récit n°16 : Des compétences que l'obstacle de la langue et un accompagnement discontinu n'ont pas permis de valoriser</b>	129
<b>Récit n°17 : Un projet professionnel qu'un défaut d'accompagnement n'a pas permis de concrétiser</b>	130
<b>Récit n°18 : Une intégration volontariste et réussie qui reste à transformer sur le plan professionnel</b>	131

# 1. Introduction

## 1.1 Rappel de l'objet et de l'approche méthodologique de l'étude

La DARES a initié un chantier national, copiloté avec la DGEFP, la DGEF et la DIAIR, visant à **disposer d'une étude approfondie de la façon dont l'accès au marché du travail est pris en compte dans les politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés.**

**L'étude avait vocation à examiner en particulier :**

- Les **relations entre acteurs** au niveau local (organisation et gouvernance, coopération entre sphère travail-emploi-formation et sphère hébergement..., mobilisation du monde économique, etc.) ;
- Les **parcours** des réfugiés (caractéristiques, contenu, actions et mesures mobilisées, cohérence, expériences et perception des réfugiés...) ;
- Les **bonnes pratiques** et **les freins** qui demeurent quant à l'insertion professionnelle des réfugiés.

Le cahier des charges identifiait **sept axes d'investigations et de questionnement**, qui ont orienté les investigations :

- la place de l'emploi et de la formation professionnelle dans l'organisation et la gouvernance des politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés ;
- la coopération entre les acteurs de la sphère travail et ceux de la sphère hébergement ;
- les modalités d'appréhension de la dimension professionnelle dans le processus d'accès à l'autonomie des réfugiés, et leur traduction opérationnelle dans des mesures spécifiques ou l'adaptation de mesures de droit commun ;
- les ressources mobilisées par les professionnels dans l'ingénierie et l'accompagnement des parcours (dispositifs mobilisés, stratégies de construction de parcours, prise en compte des compétences, spécificité éventuelle de l'approche de la recherche d'emploi...) ;
- les conditions de mise en œuvre des programmes du PIC en faveur des publics des réfugiés (PIAL, Projets de l'AAP IPR, HOPE) ;
- les relations avec les entreprises et le monde économique sur ce sujet ;
- le point de vue et l'expérience des personnes réfugiées en matière de parcours d'insertion professionnelle en France.

Les travaux ont donné lieu dans une première étape à la réalisation d'un **état des lieux des actions spécifiques engagées dans l'ensemble des départements français, ayant partiellement ou totalement comme finalité de renforcer l'intégration professionnelle des réfugiés.**

Cet état des lieux a constitué un point d'appui pour composer un échantillon de 8 territoires à étudier de manière plus approfondie, au moyen de 8 monographies départementales. Ces 8 départements ont été sélectionnés de manière à disposer de matériaux contrastés en ce qui concerne d'une part l'ampleur et l'antériorité des flux de réfugiés, d'autre part les grandes caractéristiques de l'action publique en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés, que l'enquête préalable avait permis d'appréhender (à un premier niveau).

Chacune des monographies devait donner lieu à **une étude approfondie de la façon dont l'accès au marché du travail est pris en compte dans les politiques locales d'accueil et d'intégration des**

**réfugiés.** La mise en perspective de ces éclairages contextualisés sur 8 territoires permettant de composer un panorama illustratif de la diversité des configurations rencontrées en Métropole.

Parmi l'échantillon de 8 départements sélectionnés figure notamment celui de **Paris**.

## 1.2 Les matériaux mobilisés pour cette monographie

La réalisation de la monographie a reposé sur la conduite d'investigations à caractère qualitatif, conduites en 2021, finalisées au début de l'année 2022.

Elle a reposé sur la **conduite d'entretiens et la réalisation d'observations** auprès d'un large échantillon d'acteurs : structures institutionnels, opérateurs publics, privés et associatifs, acteurs économiques, réfugiés.

Elle a donné lieu également à la mobilisation d'un **matériau documentaire** composé de littérature grise produite au niveau national et au niveau du territoire, portant essentiellement sur les orientations de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés, des éléments d'orientation, de description et parfois de bilan des programmes et actions mis en œuvre.

### Les organismes interrogés

**Les investigations ont été conduites en direction de différentes catégories d'organismes :**

- **7 acteurs institutionnels** (Etat et Collectivités territoriales) ;
- **10 opérateurs publics ou institutionnels** (OFII, AFPA, Pôle emploi, Missions locales, GIP HIS...)
- Un large échantillon de **22 opérateurs privés ou associatifs** (associations et réseaux associatifs, opérateurs de formation, structures d'insertion, structures d'hébergement ou d'accompagnement social...)
- **7 entreprises** ou autres **acteurs économiques** (réseaux d'entreprises, OPCO...).

**72 témoignages** ont ainsi été recueillis auprès de **46 structures différentes**, dans le cadre d'entretiens le plus souvent individuels, mais associant parfois plusieurs personnes d'un même organisme.

Les investigations auprès d'interlocuteurs de niveau régional ont alimenté à la fois la monographie du Val d'Oise et celle de Paris. Certains contenus se retrouvent ainsi dans les deux monographies.

La plupart des interlocuteurs sollicités ont exprimé un vif intérêt pour la démarche de l'étude et ont apporté un concours précieux pour sa réalisation. Dans la conduite des investigations auprès de ces organismes, des **écueils méthodologiques** ont néanmoins été rencontrés pour :

- **identifier les interlocuteurs**, dans un contexte marqué par la densité et la complexité du système d'acteurs parisien, couplé à un turn-over très important dans plusieurs institutions et au fait que le sujet de l'insertion des réfugiés ne donne pas toujours lieu à la désignation d'un référent identifié ;
- **obtenir des rendez-vous** avec un certain nombre d'acteurs a parfois pris de longs mois, notamment des acteurs institutionnels que nous n'avons pu interroger que dans la dernière ligne droite des investigations ;
- repérer puis recueillir des **ressources documentaires** souvent extrêmement dispersées, difficiles à identifier.

Infra, un tableau présente le détail des investigations auprès des organismes interrogés.

### Liste des structures interrogées et des entretiens réalisés dans la monographie

<b>Institutionnels</b>	<b>7</b>	<b>15</b>
Préfecture de Région		1
Préfecture de Paris (+ région)		1
DIAIR		2
DRIETS		2
DDETS 75		1
Conseil régional Ile de France		2
Ville de Paris		6
<b>Opérateurs publics et institutionnels</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
OFII - Direction territoriale de Paris		3
Pôle emploi (DR)		2
Pôle emploi (DT 75)		1
Pôle emploi 75 (ALE Genevois)		1
ARML		1
Mission locale de Paris		1
EPEC		2
AFFA (DR IDF)		1
GIP HIS (Habitat et interventions sociales)		1
DEFI métiers		1
<b>Opérateurs privés et associatifs</b>	<b>22</b>	<b>35</b>
ACINA 75		1
Action Emploi Réfugiés - AERE		5
Aurore		2
COALLIA - CPH		1
Each One (ex Wintegreat)		1
Emmaüs solidarité		1
FAS (Fédération des acteurs de la solidarité)		3
Femmes Initiatives		1
FLE et Compagnie		1
France terre d'Asile (dont DPHRS, CADA)		3
Groupe SOS (ASSFAM, ACI Crescendo, Plateforme I)		3
Kodiko		1
Langues Plurielles		1
Les cuistots migrants		1
Les Entreprises Pour la Cité (LEPC)		2
Maison des réfugiés (75)		1
Metishima		1
Refugee food		1
Réseau ALPHA		1
SINGA		2
Stelo Formation		1
UNIR		1
<b>Autres acteurs économiques et entreprises</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
AKTO		2
UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage)		1
Groupe Bertrand		1
ACI Prélude		1
Mama Shelter Paris WEST		1
Mam' Ayoka		1
IODE Bistrot marin		1
<b>Total général</b>	<b>46</b>	<b>72</b>

## L'interrogation des réfugiés

**En complément aux investigations auprès des structures, 18 réfugiés ont été interrogés, le plus souvent en entretien individuel, plus rarement dans le cadre d'un entretien collectif.** Certains entretiens ont été couplés en outre à des observations, de situation d'entretien individuel ou d'atelier par exemple.

L'échantillon de réfugiés interrogés a été constitué dans l'optique de composer un **échantillon diversifié** sur des critères combinant :

- Ancienneté de la reconnaissance statutaire et de la présence en France
- Niveau d'étude / niveaux de qualification
- Niveau de maîtrise du français
- Pays d'origine / nationalité
- Sexe
- Âge
- Situation professionnelle au moment de l'entretien (en emploi (type d'emploi), en formation, en recherche d'emploi...)
- Situation de logement
- Situation familiale

Le parti-pris retenu pour identifier les réfugiés a été de passer avant tout par les organismes auprès desquels des entretiens ont été réalisés (Centres d'hébergement, Associations, Mission locale). A un second niveau, les enquêteurs se sont efforcés de passer par les réfugiés interrogés pour identifier d'autres réfugiés.

A part quelques exceptions de structures réticentes, **les structures qui accompagnent les réfugiés ont facilité la mise en relation.** Cependant des rendez-vous pris ont dû être à plusieurs reprises reportés et certains ont été perdus du fait de contraintes personnelles ou professionnelles des personnes sollicitées. Des efforts infructueux ont été réalisés pour ouvrir les opportunités de mise en relation : les réfugiés eux-mêmes ont peu contribué au décrochage d'entretiens avec d'autres réfugiés. Malgré l'intérêt des matériaux recueillis, cette méthode de recrutement des publics interrogés va de pair avec un risque de passer à côté des publics les plus « invisibles ».

Les 18 personnes réfugiées que nous avons interrogées forment un échantillon assez diversifié : 12 hommes et 6 femmes ; une répartition par âge relativement équilibrée ; des origines géographiques multiples avec une surreprésentation (7) des personnes en provenance d'Afghanistan qui reflète les flux actuels. Leurs situations au regard de l'emploi se distribuent de la façon suivante : 9 en emploi (y compris intérim, saisonnier...) ; 2 en formation ; 7 sans emploi.

La négociation des entretiens et leur déroulement ont donné lieu à des précautions particulières :

- Le lieu, la configuration, la durée de l'entretien ont été proposés de façon souple, définis selon le choix de la personne interviewée. Généralement les entretiens ont eu lieu dans les locaux de l'association ou de l'opérateur qui les avait organisés.
- Les enquêteurs ont systématiquement insisté sur le **libre choix d'accorder un entretien**, qui matérialise pour la personne le fait que l'entretien n'est pas dans une situation administrative ou de contrôle
- L'entretien en présentiel a été privilégié. Deux entretiens ont eu lieu en Visio et un par téléphone. Deux entretiens ont été menés en Anglais.
- L'entretien individuel a été privilégié, mais une personne enquêtée pouvait être accompagnée si elle le souhaitait.

### L'échantillon de réfugiés interrogés dans la monographie

sexe	âge	situation familiale	Type de logement	Nationalité	Date d'obtention du statut	situation pro	détail situation pro au moment de l'entretien	Formation
F	37	célibataire, enfants au pays	centres et foyers d'hébergement	RDC	juin-20	emploi	en CDI dans la logistique (choix par défaut)	Bac + 2 ou 3 – formation en journalisme
H	41	célibataire	solution provisoire (réseaux personnels)	Bengladesh	sept-19	sans emploi	sans emploi sans formation	Restaurateur au Bangladesh- formation NC
H	42	célibataire	centres et foyers d'hébergement	Iran	2019	sans emploi	sans emploi sans formation	Ingénieur du son
H	26	seul	centres et foyers d'hébergement	Mauritanie	févr.-21	en formation	formation CACES	Couturier en Mauritanie. Niveau scolaire NC
H	27	célibataire	centres et foyers d'hébergement	Afghanistan	sept-20	emploi	en emploi	Primaire- non diplômé
H	28	célibataire	Logement social	Soudan	mai-17	emploi intérimaire	technicien électronique de formation mais en intérim dans le bâtiment	
H	30	célibataire	centres et foyers d'hébergement	Afghanistan	juil-16	emploi saisonnier	saisonnier agricole	Diplômé de littérature - équivalent bac L ou 1ère année de fac
H	33	marié, seul en France, femme et enfants au pays	Logement social	Guinée	2019	emploi intérimaire	couturier, contrat d'intérim	couturier en Guinée formation sur le tas - niveau scolaire NC
H	20	seul	centres et foyers d'hébergement	Afghanistan	oct-20	sans emploi	en recherche stage - programme Allero	Pas de diplôme- berger en Afghanistan
H	21	seul	sans hébergement	Afghanistan	mars-17	sans emploi	en attente formation - programme Allero	Arrivé à 16 ans en France. Niveau BEPC acquis en France
H	22	seul	centres et foyers d'hébergement	Afghanistan	aout 21	sans emploi	en attente formation - programme Allero	A l'école jusqu'à 15 ans- travaillait dans le bâtiment en Afghanistan

sexe	âge	situation familiale	Type de logement	Nationalité	Date d'obtention du statut	situation pro	détail situation pro au moment de l'entretien	Formation
H	23	célibataire	centres et foyers d'hébergement	Afghanistan	juin-21	sans emploi	sans emploi sans formation	Pas de formation - travaillait dans l'exploitation agricole familiale en Afghanistan
H	28	célibataire	hébergé par des proches	Afghanistan	2019	emploi en alternance	en alternance (2e contrat avec la chambre des métiers - Est passé par l'Ecole de la 2e Chance)	Niveau BAC
F	40	célibataire	logement social	Syrie	2015	emploi	contrat aidé	Chef de travaux dans le BTP en Syrie
F	37	vit en couple	hébergement chez des proches	Ukraine	oct-20	sans emploi, en formation	termine une formation FLE niveau A1, débute formation cuisine Sésame	Enseignante dans le primaire en Ukraine
H	45	célibataire en France, enfant à Madagascar	hébergement chez un ami	Pakistan	2019 (Mayotte)	cuisine et service	il est commis de cuisine et serveur dans un restaurant indien du 18e ; termine sa formation A2 avec Langues plurielles	NC
F	28	célibataire	hébergement chez des amis	Syrie	janv-16	danseuse chorégraphe	Elle est financée par la région IDF pour un projet de danse qu'elle a monté	(Bac +3 en danse et études dramatiques en Syrie)
F	30	célibataire	centres et foyers d'hébergement	Bangladesh	juin-21	en emploi	(CDD)	BAC + 4- master de littérature anglaise

En pratique, les **conditions de déroulement des entretiens** ne permettaient pas toujours de bénéficier de la durée suffisante pour approfondir toutes les thématiques de l'entretien. Souvent les entretiens étaient intégrés dans la journée d'accompagnement des structures et se sont déroulés en fonction des disponibilités de chacun sur des durées courtes. Quelques entretiens collectifs ont eu lieu car les personnes étaient présentes dans les locaux et il n'était pas possible de leur demander d'attendre quelques heures « leur tour ».

Le **niveau de français** des réfugiés était souvent très faible, alors qu'il n'avait pas été présenté comme une difficulté par la structure qui avait organisé l'entretien et qu'aucune traduction ou aide n'avait été prévue. Parfois, des informations complémentaires ont été apportées par les professionnels. Cet écueil a amplifié la difficulté fréquemment observée chez des publics en parcours d'insertion à recomposer leur parcours et à identifier les différentes structures qui ont joué un rôle dans leur accompagnement.

### 1.3 Plan de la monographie

---

La monographie est structurée selon une logique de **zoom progressif** : les premiers chapitres posent le contexte territorial et le cadre de référence dans lequel interviennent les différents acteurs (orientations stratégiques, gouvernance, appréhension des publics et de leurs besoins...), le dernier chapitre présente une vision plus fine des actions à l'œuvre et de leurs effets, au miroir des parcours des réfugiés et des modalités de leur accompagnement.

**Le chapitre 2 présente les principaux éléments de contexte territorial**, avec des repères quantitatifs et qualitatifs sur les grandes caractéristiques de la population réfugiée et son hébergement dans le département.

**Le chapitre 3 traite de la place de l'emploi et de la formation professionnelle dans l'organisation et la gouvernance des politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés**, en référence aux orientations stratégiques disponibles, et aux instances de gouvernance fonctionnant aux niveaux régional et départemental.

**Le chapitre 4 présente un état des lieux de l'appréhension des publics réfugiés et de leurs besoins en matière d'insertion professionnelle**, en s'attachant d'une part à la façon dont les principaux acteurs du département appréhendent le sujet, et d'autre part à la manière dont les appels à projet ciblant les publics réfugiés ou demandeurs d'asile matérialisent ces approches. Il décrit ainsi sur quels fondements et de quelle manière les acteurs institutionnels ou associatifs envisagent ces publics et leurs besoins, en examinant en particulier l'éventail des réponses privilégiées - entre adaptation du droit commun et déploiement d'actions spécifiques ou dédiées. Le chapitre décrit également comment les appels à projet relevant du PIC IPR (Intégration professionnelle des réfugiés) ou du BOP 104 (actions 12 et 15) soutiennent et contribuent à façonner les actions conduites en direction des réfugiés sur le territoire.

**Le cinquième chapitre** propose un état des lieux des enjeux et des contraintes de l'accompagnement global du parcours d'insertion professionnelle des réfugiés, en mettant en perspective les deux grands enjeux que constituent d'une part l'interdépendance entre le parcours administratif et résidentiel et le parcours d'insertion et d'accès à l'emploi, et d'autre part l'apprentissage du français.

**Le dernier chapitre** s'attache à caractériser les actions mises en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés, leur contenu opérationnel et leurs effets sur les enjeux d'orientation, d'accès à la formation, d'accès à l'emploi, en les examinant au prisme des parcours des réfugiés et de l'expérience dont ils témoignent.

**NB. Un document de synthèse commun aux deux monographies de Paris et du Val d'Oise a été rédigé.**

## 2. Le contexte départemental

Ce chapitre présente des éléments de cadrage sur la population et les flux de demandeurs d'asile et de réfugiés qui touchent le territoire parisien, ainsi que sur les capacités d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile dans la capitale

### 2.1 Une population réfugiée très importante et en augmentation

Avec près de 30 000 personnes réfugiées en 2019 et une augmentation de 26 % en deux ans, Paris est au cœur de la « crise des réfugiés »

L'Ile-de-France est la région qui accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asile et Paris le territoire d'Ile-de-France où se concentre la plus grande part de ces demandes.

Ainsi, 53 514 procédures initiales ont été enregistrées en Ile-de-France en 2018, dont 20 735 à Paris, soit 40% des demandes, les parts respectives des 7 autres départements dans le total des DA se situant entre 6% (77) et 11% (93).<sup>1</sup>

Ce ratio diminue légèrement en 2019 et 2020 mais reste néanmoins élevé : 61 011 premières demandes en Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA) en 2019 en Ile-de-France dont 21 326 à Paris (35 %) ; 38 682 premières demandes en GUDA en Ile-de-France en 2020 dont 13 395 à Paris (34,6 %)².

Si la crise sanitaire a provoqué une très nette diminution des demandes d'asile au niveau national comme régional, la tendance depuis 2015 est celle d'une augmentation constante. Très forte entre 2016 et 2018 (+ 62% en Ile-de-France) cette progression diminue mais se poursuit entre 2018 et 2019 (+ 14% en Ile-de-France ; + 3% à Paris) avant de marquer le pas en 2020 du fait de la crise sanitaire.

S'agissant des décisions d'admission au bénéfice de la protection internationale les chiffres de l'OFPRA pour Paris sont les suivants : 2 690 admissions en 2019 ; 1 953 en 2020³.

**Au-delà de quelques traits communs, une grande hétérogénéité de profils**

Il est difficile d'obtenir des statistiques territorialisées sur les caractéristiques des personnes réfugiées. Le croisement des données de l'OFPRA et surtout les statistiques de l'OFII permettent néanmoins de dégager **un certain nombre de constats chiffrés, qui sont confortés par les témoignages recueillis auprès des intervenants de terrain.**

La délégation territoriale de l'OFII dispose de données détaillées relatives aux **bénéficiaires de la protection internationale qui sont signataires du CIR** (au nombre de 1633 en 2018, 1836 en 2019, 1170 en 2020, 3024 en 2021, pour un total de 7 663 bénéficiaires en cumul entre 2018 et 2021)

Ces publics présentent des caractéristiques démographiques marquées :

<sup>1</sup> (SRADAR 2019-2020)

<sup>2</sup> Rapports d'activité OFII 2019 et 2020

<sup>3</sup> Rapports d'activité OFPRA 2019 et 2020

- Près de 80% des BPI signataires du CIR sont **des hommes**. La répartition hommes/femmes est stable dans le temps
- Environ 60 % sont **célibataires** ; leur proportion décroît alors que celle des personnes mariées augmente, mais cela ne signifie pas que le conjoint soit présent en France. Plusieurs professionnels interrogés relèvent d'ailleurs une augmentation depuis 5 ans du nombre d'hommes isolés.
- Il s'agit d'une population globalement **jeune** avec une distribution entre les tranches d'âge qui reste stable dans le temps. Plus de 90% des BPI signataires du CIR ont entre 19 et 45 ans. La part des 19-25 ans qui se situe de façon constante autour de 25-26 % du total des BPI, mais de nombreux acteurs de terrain relèvent que le nombre de jeunes de moins de 25 ans augmente.

S'agissant de l'origine, le nombre de BPI d'**origine afghane** est en augmentation constante : 41,3 % en cumul sur la période 2018-2021, mais passés de 36,2% en 2018 à 47% en 2021. Viennent ensuite dans des proportions beaucoup moins importantes les BPI bangladais (6,3% en 2021), somaliens (6,3%) guinéens (5%) ivoiriens (4,2%) et soudanais (3,3%). Le nombre de BPI de ces nationalités a augmenté de façon régulière entre 2018 et 2021. Le corollaire à ces évolutions est une augmentation du nombre de personnes allophones et une accentuation de l'enjeu de la maîtrise du français.

**Tableau : répartition par nationalité des BPI signataires du CIR à Paris**

	2018		2019		2020		2021		Cumul 2018-2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>AFGHANISTAN</b>	591	36,2%	657	35,8%	497	42,5%	1 418	<b>46,9%</b>	3 163	41,3%
<b>BANGLADESH</b>	83	5,1%	151	8,2%	73	6,2%	191	<b>6,3%</b>	498	6,5%
CAMEROUN	23	1,4%	21	1,1%	13	1,1%	30	1,0%	87	1,1%
CHINE	50	3,1%	26	1,4%	18	1,5%	46	1,5%	140	1,8%
<b>COTE D'IVOIRE</b>	81	5,0%	110	6,0%	66	5,6%	128	<b>4,2%</b>	385	5,0%
EGYPTE	24	1,5%	29	1,6%	9	0,8%	24	0,8%	86	1,1%
ERYTHREE	34	2,1%	40	2,2%	20	1,7%	58	1,9%	152	2,0%
<b>GUINEE (REP. DE)</b>	71	4,3%	94	5,1%	69	5,9%	147	<b>4,9%</b>	381	5,0%
IRAN	17	1,0%	20	1,1%	19	1,6%	27	0,9%	83	1,1%
MALI	40	2,4%	52	2,8%	28	2,4%	34	1,1%	154	2,0%
MAURITANIE	53	3,2%	70	3,8%	34	2,9%	49	1,6%	206	2,7%
NIGERIA	44	2,7%	36	2,0%	26	2,2%	35	1,2%	141	1,8%
PAKISTAN	18	1,1%	43	2,3%	23	2,0%	42	1,4%	126	1,6%
REP. DEM. DU CONGO	74	4,5%	57	3,1%	30	2,6%	37	1,2%	198	2,6%
SENEGAL	41	2,5%	60	3,3%	30	2,6%	34	1,1%	165	2,2%
<b>SOMALIE</b>	11	0,7%	28	1,5%	44	3,8%	189	<b>6,3%</b>	272	3,5%
<b>SOUDAN</b>	106	6,5%	60	3,3%	40	3,4%	101	<b>3,3%</b>	307	4,0%
SRI LANKA	24	1,5%	26	1,4%	10	0,9%	79	2,6%	139	1,8%
SYRIE	51	3,1%	34	1,9%	12	1,0%	40	1,3%	137	1,8%
Autres										
<b>Total général</b>	<b>1 633</b>	<b>100%</b>	<b>1 836</b>	<b>100%</b>	<b>1 170</b>	<b>100%</b>	<b>3 024</b>	<b>100%</b>	<b>7 663</b>	<b>100%</b>

Source : OFII

On constate une part de plus en plus importante de BPI **très peu qualifiés**. Un quart de ces publics n'a pas du tout été scolarisé ; entre 2018 et 2021 le nombre des BPI n'ayant pas été scolarisés a presque triplé, celui des BPI de niveau primaire sans diplôme a doublé comme celui des BPI de niveau secondaire

sans diplôme. Le cumul des publics sans diplôme du secondaire, du primaire ou non scolarisés dépasse 70 %.

Un peu plus de 20 % des BPI signataires du CIR déclarent ne pas avoir exercé d'activité professionnelle dans leur pays d'origine. Parmi ceux ayant exercé une activité professionnelle les BPI ont majoritairement travaillé dans les secteurs suivants : **commerce** et distribution (24% en 2021) ; **BTP** (12,7%) et **Agriculture/agroalimentaire** (17,6%). Vient ensuite **l'hôtellerie/restauration** (6,7% en 2021). La part de l'agriculture/agroalimentaire a augmenté de 6 points entre 2018 et 2021.

## 2.2 Des capacités d'accueil et d'hébergement sous très forte tension

Les données disponibles au niveau régional<sup>4</sup> font état pour l'Ile-de-France d'une capacité totale de 15 772 places<sup>5</sup> pour les demandeurs d'asile auxquelles doivent être ajoutées 2 703 places en CPH (centre provisoire d'hébergement), réservées aux bénéficiaires de la protection internationale.

A Paris, la capacité du DNA est de 6 771 places.

### Répartition des places dans les structures du DNA à Paris (2021)

Intitulé	Places financées
CAES LA BOULANGERIE	150
CAES NEY	150
CASP Hôtelier	3902
HUDA FTDA - HAI	350
HUDA COALLIA - Paris 14	80
HUDA Coallia - Amicale Du Nid	50
HUDA EMMAUS - Sébastopol	12
HUDA AUREORE - La Rochefoucauld	75
HUDA AUREORE - Exelmans Les 5 toits	150
HUDA CASP - L'Esquisse	225
HUDA CASP - Rivoli	40
HUDA CASP - Jardin du monde	186
HUDA SOS - Petit Cerf	92
HUDA SOS - Pyrénées	114
HUDA - La Villette	150
CADA FTDA	200
CADA CASP	110
CADA APTM	250
CADA SOS	120
CADA COALLIA 14	60
CPH Albin Peyron	180
CPH Exelmans « Les Cinq Toits »	100
CPH Coallia	25
<b>TOTAL</b>	<b>6 771</b>

Source : OFII - DT 75

<sup>4</sup> Rapport d'activité OFPRA 202

<sup>5</sup> CADA : 5771 ; HUDA : 9 423 ; PRAHDA : 578

Suivant les catégories de publics accueillie, la capacité du DNA s'établit de la façon suivante

- Places pour demandeurs d'asile : 5 426 (dont 3 901 en accueil hôtelier)
- Places pour réfugiés : 300 (auxquelles peuvent être ajoutées les 400 places du DPHRS de France Terre d'Asile)

Même si nombre de demandeurs d'asile « parisiens » sont accueillis et hébergés dans des structures réparties dans toute l'Ile-de-France, l'écart entre le chiffre de 5 426 places et de celui des demandes d'asile (21 326 en 2019, 13 395 en 2020) met en lumière **la nette insuffisance des capacités d'accueil et d'hébergement à Paris.**

La forte pression migratoire qu'a connu le territoire parisien depuis 2015 a donné lieu à de multiples recompositions du dispositif d'accueil avec la création de nouvelles structures, souvent expérimentales destinées à mieux absorber les flux et résorber les situations de rue.

Ainsi les CAES (centres d'accueil et d'examen des situations) qui comptent actuellement 300 places ont été ouverts au printemps 2018 pour faire face à l'afflux de migrants à Paris. Les CAES offrent un premier toit aux personnes arrivants dans la capitale. Leur but : que les occupants soient tous redirigés dans un délai d'un mois maximum vers une autre structure d'hébergement de longue durée en France. En fonction des places disponibles, ils pourront ainsi être envoyés en centre d'accueil et d'orientation (CAO), en centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) ou encore en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Mais malgré le développement de solutions palliatives et l'orientation vers les structures de droit commun, de nombreux demandeurs d'asile restent sans solution d'hébergement, contraints de survivre dans des conditions précaires, souvent à la rue.

Pour ce qui concerne les réfugiés, les capacités d'accueil en CPH (2 703 places en Ile-de-France dont environ 700 à Paris) sont également insuffisantes au regard du nombre de personnes admises à l'asile : 2 690 admissions en 2019 ; 1 953 en 2020.

Ainsi faute de places en CPH de nombreux réfugiés sont maintenus dans les structures d'accueil pour demandeurs d'asile elles-mêmes saturées, dans des centres d'hébergement d'urgence pour migrants, ou dans les centres d'hébergement de droit commun (CHRS).

### **Dénombrement des places indues dans le DNA à Paris (2019-2021)**

	déc-19	déc-20	déc-21
Nombre de présences indues dans les CPH (présence > 12 mois)		210	167
Nombre de réfugiés hébergés dans les autres structures (CADA, HUDA)	351	420	589 (rajouter 229 BPI de la CAFDA)

Source : OFII - DT 75

Une part d'entre eux sont en situation de rue et selon des chiffres communément admis il y aurait à Paris 15/20% de réfugiés dans les campements de migrants.

C'est notamment pour répondre à ces situations qu'a été créé en 2020 le Centre d'Accueil et d'Insertion des Réfugiés (CAIR) financé par l'Etat (préfecture et DRIHL). Géré par l'association Aurore, le CAIR est un

dispositif expérimental de centre d'hébergement (200 places) qui accueille des hommes isolés réfugiés statutaires, sortant souvent d'une période de rue, et propose un accompagnement innovant vers l'accès au logement et à l'insertion professionnelle.

Pour desserrer cette contrainte, le logement étant le frein périphérique majeur à l'insertion professionnelle dans les grandes agglomérations, les politiques d'accueil se sont orientées vers une répartition directive des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le territoire, en privilégiant les petites villes et les zones rurales.

**En 2021, 1 362 BPI ont ainsi été orientés depuis Paris vers des CPH de province.**

**Le SNADAR 2021-2023** confirme en la renforçant la territorialisation de l'accueil des demandeurs d'asile engagée par la loi du 10 septembre 2018. **L'orientation régionale qui vise l'orientation précoce des demandeurs d'asile des régions les plus tendues vers les autres régions « constitue l'innovation principale de la stratégie portée par ce nouveau schéma ».**

Dans un premier temps, seule l'Île-de-France est concernée avec un objectif de 2500 orientations par mois vers d'autres territoires.

A Paris, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nombre de demandeurs d'asile orientés vers la province dès le passage en GUDA s'est élevé à 6 676.<sup>6</sup>**

\* \* \*

Paris est le département de France qui accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asiles et de réfugiés. Pour autant les capacités du dispositif national d'accueil (DNA) demeurent très inférieures au besoin d'hébergement induit par ces flux en augmentation constante. Cette situation conduit à une focalisation des enjeux sur la gestion des flux : orientation régionale, fluidification du parc d'hébergement par la rotation des personnes accueillies, développement de solutions palliatives pour celles qui ne sont pas hébergées, actions de mise à l'abri des personnes à la rue...

La saturation des dispositifs d'accueil à Paris crée par ailleurs des situations individuelles très inégalitaires qui vont imprimer leur marque sur le déroulement des parcours d'intégration : selon qu'ils ont été ou non hébergés dans le dispositif national d'accueil (DNA) lorsqu'ils étaient demandeur d'asile et après avoir obtenu le statut de réfugiés, les BPI parisiens vont en effet connaître des parcours d'insertion socio-professionnelle très contrastés.

<sup>6</sup> Source : OFII-DT 75 – 17 décembre 2021

## 3. Le système d'acteurs départemental et sa gouvernance

Ce chapitre caractérise la place occupée par le sujet de l'insertion professionnelle dans l'organisation et la gouvernance des politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés dans la capitale, chef-lieu administratif de la région. Après avoir proposé un état des lieux de la gouvernance régionale et départementale en matière d'insertion professionnelle des réfugiés, il met en perspective ce qui constitue les fondements d'une stratégie d'action ou d'une doctrine territoriale sur ce sujet, en croisant les cadres de référence existants au niveau national, régional, local.

### 3.1 La gouvernance du volet insertion professionnelle des politiques d'accueil et d'intégration des réfugiés

#### 3.1.1 Une gouvernance institutionnelle dominée par les problématiques d'accueil et d'hébergement et la gestion de l'urgence

A Paris, les services de la préfecture sont avant tout mobilisés sur la question de l'hébergement d'urgence.

**Le public prioritaire n'est pas celui des réfugiés mais plutôt celui des demandeurs d'asile ou des personnes sans hébergement**, avec une préoccupation qui est de désengorger le territoire, de gérer les urgences, en travaillant sur des « points de sortie » vers d'autres régions. « Avec la ville de Paris, on a un peu moins mis l'accent sur les réfugiés [que sur les migrants et les campements illicites] » (Préfecture).

**Encore en janvier 2021, les efforts de coordination institutionnelle et opérationnelle portaient en priorité sur la réponse aux problématiques d'hébergement d'urgence** avec la création d'une cellule de coordination sur la gestion des campements en région parisienne, chargée "à la fois de gérer l'urgence et de travailler sur la fluidité des parcours".

**En ce qui concerne spécifiquement les publics réfugiés, la focale a été mise en premier lieu sur la question du logement, envisagée comme préalable à toute possibilité d'action sur le volet emploi.** « Dans le dernier SRADAR (2019-2020), on a pris le sujet par le prisme du logement ; c'est à ce niveau que la coordination régionale a été mise en place, déclinée dans les départements. On a des copils réguliers, avec 3 CPH (...) Aujourd'hui la coopération est très bonne avec l'UD DRIHL sur le logement, ce qui constitue notre priorité ; on a mis beaucoup de choses en place, ça a porté ses fruits, avec la réduction du taux d'indus, une chaîne d'information entre les acteurs... » (Préfecture).

**L'urgence des besoins et des actions liées à l'hébergement contraste avec le temps long qui est requis pour traiter l'insertion professionnelle.** Au niveau de la préfecture, l'accompagnement vers l'emploi est appréhendé comme une facette parmi d'autres d'un accompagnement global, à inscrire dans la durée : « Au niveau de la coordination (des parcours), je ne sais pas si c'est un manque de moyens, mais ça prend du temps : l'apprentissage de la langue, la santé, l'accompagnement psy, l'ouverture des droits, le CIR... tout cela nécessite du temps, ce n'est pas possible d'aller tout de suite sur l'emploi et la formation. Comment on traite de l'accompagnement dans une dimension globale, c'est cela le vrai sujet » (Préfecture).

### 3.1.2 Une gouvernance territoriale encore très embryonnaire sur les questions de l'intégration des primo-arrivants

La gouvernance du volet insertion professionnelle des politiques d'accueil et d'intégration des réfugiés n'a pas été considérée comme prioritaire au niveau de la préfecture

**L'instruction du Ministère de l'intérieur en date du 25 janvier 2022 sur « les priorités pour 2022 de l'intégration des primo-arrivants dont les réfugiés »** confirme celle de février 2021 et rappelle l'organisation de la gouvernance des politiques d'intégration, commune à l'ensemble des publics concernés :

- « **un comité de pilotage** doit se réunir régulièrement (deux fois par an) dans chaque région et département .....ce comité de pilotage doit rassembler toutes les parties prenantes de la politique d'intégration : services de l'État (DREETS/DEETS, DRAJES, rectorat/DSDEN...), opérateur de l'Etat en charge du contrat d'intégration républicaine (OFII), opérateurs du service public de l'emploi (SPE) et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), différents niveaux de collectivités locales, associations, représentants du monde économique et des entreprises (fédérations professionnelles, chambres consulaires...) »
- **des correspondants régionaux et des référents départementaux intégration** animent au quotidien la politique d'intégration des étrangers éligibles sur le territoire.

**A notre connaissance le comité de pilotage « intégration » n'a pas été mis en place de façon formelle que ce soit au niveau régional ou au niveau départemental.**

**En l'état actuel, à côté des deux instances de gouvernance que sont la CAZPAIR** (conférence administrative zonale pour l'asile, l'immigration et la relocalisation) et le comité de pilotage plan migrants, **un comité régional spécifique au suivi des bénéficiaires de la protection internationale**, a été institué par le SRADAR 2019-2020. En théorie ce comité se réunit a minima une fois par semestre. Présidé par le préfet de région, il comprend les Préfets de département, la DRIHL, la DIRECCTE, la DRJSCS, l'ARS, l'OFII, Pôle emploi, le GIP-HIS et des représentants des associations œuvrant pour l'intégration des publics bénéficiaires d'une protection internationale. Il semblerait cependant que ces réunions soient très irrégulières voire inexistantes. En tout état de cause, elles ne sont pas identifiées par les acteurs concernés.

**Des référents intégration ont cependant été désignés, au niveau régional et départemental**

Nommé en mars 2020 à la création du poste, le haut fonctionnaire de la PRIF qui a en charge la fonction de **Correspondant régional intégration** est en charge de deux dossiers : la résorption des bidonvilles, et l'intégration et l'insertion des réfugiés (incluant une mission de coordination des dispositifs qui contribuent à favoriser l'IPR). Il ne dispose que d'une équipe réduite (une chargée de mission dont les disponibilités sont limitées, un stagiaire), dont la mobilisation est très contrainte par les urgences liées aux enjeux de l'hébergement d'urgence. Ce Correspondant régional est relativement bien repéré par les acteurs régionaux et certains acteurs départementaux ; il joue un rôle de coordination et d'animation encore limité mais attendu.

Un **Correspondant départemental intégration** a également été nommé au niveau de la PRIF, au niveau du cabinet du préfet, mais la montée en charge de son action a été limitée en ce qui concerne le volet insertion professionnelle. La Préfecture a fait l'objet d'une réorganisation en mars 2020, et en 2021, la préfecture devait s'atteler à mieux structurer et concrétiser la coordination autour de l'insertion professionnelle des réfugiés sur le territoire parisien.

**Au niveau des services de la Préfecture, on peine à dégager des moyens significatifs sur le volet de l'insertion professionnelle des politiques d'accueil et d'intégration des réfugiés.** Plusieurs interlocuteurs ont attiré notre attention sur le fait que leurs services ne disposent que de moyens humains limités au regard de l'ampleur des enjeux de coordination institutionnelle et partenariale, qui nécessiterait un investissement particulièrement chronophage.

« [sur ce volet thématique] la coordination du préfet est perfectible, parce qu'on se heurte toujours à la difficulté de devoir gérer des campements ; on est tournés sur l'urgence. C'est difficile de raccrocher les wagons de l'insertion professionnelle, il faut qu'on applique les orientations de la DGEF au niveau départemental. ... mais je manque de visibilité sur ce champ [de l'emploi et de la formation] (...) Du coup le travail de fond on ne s'en occupe pas assez [au niveau de la préfecture] c'est beaucoup laissé à l'UT Direccte, la DRJSCS (...) sans coordination suffisante à ce stade » (Préfecture).

En ce qui concerne le volet insertion des réfugiés, les services de la préfecture s'appuient avant tout sur les services déconcentrés du Ministère du travail et de la cohésion sociale.

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat qui a conduit à rapprocher dans les DRIETS et les DDETS les ex DIRECCTE des ex DRJSCS et les ex-UT Direccte des ex DDCS constitue un changement important, qui va dans le sens d'une transversalité accrue dans l'action déconcentrée des Ministères. DRJSCS, DIRECCTE puis DRIETS sont donc depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 en première ligne pour assurer la coordination de politiques d'intégration des primo-arrivants et une organisation ad hoc se met en place avec des moyens qui restent néanmoins limités :

- A la DRIETS, le responsable des publics primo-arrivants au sein du département solidarité et emploi est également en charge des publics jeunes, du pilotage de missions locales et des contrats aidés... Depuis octobre 2020 une chargée de mission assure plus spécifiquement le suivi des projets PIC IPR.
- A la DDEETS 75, la personne en charge du dossier est la responsable du département protection et insertion des Jeunes. En poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 elle est notamment chargée de la mise en œuvre de l'AAP BOP 104 et de la déclinaison départementale de l'accord cadre ETAT/OFIL/SPE. Une chargée de mission travaille avec elle sur le suivi de l'AAP BOP 104.

En même temps qu'ils doivent assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations nationales au niveau territorial, les services et leurs responsables s'approprient des sujets nouveaux pour eux et des relations partenariales avec des acteurs qu'ils ne connaissaient pas, tel l'OFIL, ou avec lesquels ils avaient peu d'interaction.

S'ils sont très attendus pour assurer la mission de coordination partenariale qui leur est confiée **les services de l'Etat ne sont pas encore suffisamment armés pour mettre en place une gouvernance territoriale organisée suivant les directives des instructions ministérielles.** « Quand on nous a confié le volet intégration on n'avait pas d'idée de ce que représentait et on n'avait pas les RH fléchées pour » (DDETS 75).

### 3.1.3 Un foisonnement d'instances de pilotage et de coordination dans le cadre des AAP PIC IPR et BOP 104

Les AAP du BOP 104 : un cadre qui favorise une concertation entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Paris

Le financement des politiques d'intégration des primo-arrivants relève du programme n°104 « Intégration et accès à la nationalité française ». Celui-ci comprend quatre actions qui concourent à l'intégration des étrangers en situation régulière, dont l'action n°12 « Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière » qui finance les programmes d'accompagnement, mis en œuvre par les préfetures, visant à faciliter l'intégration des étrangers durant les cinq premières années qui suivent leur admission au séjour. Désormais cette action intègre une part des crédits qui étaient jusqu'à 2021 inscrits sur l'action 15, relative à l'accompagnement des réfugiés<sup>7</sup>.

Ces crédits largement déconcentrés sont notamment mis en œuvre à travers des appels à projets régionaux et départementaux.

A la faveur de la réorganisation territoriale de l'Etat, la DRIEETS a intégré le 1<sup>er</sup> avril 2021 la gestion des crédits du BOP 104 qui étaient auparavant gérés par la DRJCS et **les services concernés se sentent à la fois « très attendus et un peu neufs » sur ces sujets.**

**En 2021, il y a eu en Ile-de-France un appel à projet régional porté conjointement par la DRIEETS et la DRIHL** et des appels à projets départementaux lancés sur la base de cahiers des charges différents du fait de retards et de difficultés de coordination liées à la réorganisation des services.

L'instruction ministérielle du 25 janvier 2022 stipule que ces appels à projets devront « être organisés soit au niveau régional, soit au niveau départemental. La juxtaposition d'appels à projets régionaux et départementaux devra être évitée pour des raisons de lisibilité ».

**En Ile-de-France, les modalités de l'AAP 2022 n'étaient pas connues en début d'année.**

L'instruction du 25 janvier 2022 prévoit également un axe partenarial fort, une part des crédits (jusqu'à 30%) pouvant être utilisés avec certains « partenaires établis et pour des actions jugées structurantes ».

**A Paris, ce partenariat est déjà institué entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Paris**, notamment pour identifier les projets pouvant faire l'objet d'un cofinancement par l'AAP BOP 104 et l'AAP « parcours linguistiques à visée professionnelle » (PLVP) de la Ville de Paris.

*« L'AAP BOP et AAP PLVP sont deux AAP indépendants mais on se parle, on fait des réunions : et si une action a besoin de 100 on décide d'y aller à deux. L'Etat demande à la Ville son avis et inversement. Cette année la Ville de Paris a été invitée au jury du BOP 104 ». (DAE – Ville de Paris).*

Des relations régulières se sont ainsi instaurées entre les services de l'Etat et ceux de la Ville afin de mettre en cohérence leurs interventions respectives autour d'une thématique spécifique. Il s'agit d'un cadre de concertation dont la portée est de fait limité mais qui permet aux acteurs de se connaître et constitue un premier socle de coordination.

<sup>7</sup> Cette action permet désormais de « rendre compte de l'ensemble des efforts consentis en faveur de l'intégration des étrangers de manière générale ». (Projet annuel de performance 2022)

« La DRIEETS/DDETS découvre [seulement] tout cela, le travail avec la ville : DASES -DDCT – DAE. La réunion date de la semaine dernière » (DDETS 75 – octobre 2021)

L'AAP IPR relevant du PIC donne lieu à de nombreux espaces d'échange, ou instances de pilotage par projets mais pas encore à une coordination d'ensemble

Afin d'assurer un suivi rapproché des projets retenus dans l'AAP IPR, la DGEFP a demandé aux services de l'Etat - DRIEETS et DDETS - de mettre en œuvre un pilotage aux niveaux régional et départemental. En Ile-de-France, ce **pilotage a été initié fin 2020** avec l'organisation par la DGEFP, les services de la DIRECCTE et la préfecture de Région d'une matinée de travail en décembre 2020 pour présenter les 7 porteurs de projets lauréats de la troisième vague de l'AAP et faire un point d'étape sur l'avancement du déploiement des actions. Pôle emploi participait également à cette réunion. Un calendrier a été défini pour l'organisation de Comités de suivi de ces projets en 2021.

A la suite de cette réunion, un « **dialogue collaboratif** » a été organisé en janvier 2021 avec les porteurs de projets. Ce dialogue a permis d'identifier trois difficultés principales dans la mise en œuvre et le déploiement des projets PIC IPR au niveau régional : un manque de lisibilité sur les coopérations possibles entre acteurs ; une difficulté des porteurs de projet à entrer en lien avec des structures qui suivent déjà les bénéficiaires ; une communication insuffisante sur les projets et parcours proposés.

Une deuxième **rencontre « Lab IPR » a eu lieu en mars 2021** entre les acteurs institutionnels et les associations porteuses des projets PIC IPR à laquelle l'OFII avait été convié. Ce LAB s'est structuré autour de trois ateliers de travail portant sur les difficultés repérées lors du dialogue collaboratif, et un temps de présentation des acteurs institutionnels (Pôle emploi- OFII) d'une part, des porteurs de projet d'autre part. L'objectif était de rendre visible les projets auprès des prescripteurs, de favoriser la coopération entre les porteurs de projets, d'engager un travail partenarial avec le service public de l'emploi.

Ces différentes rencontres ont donné lieu à un **plan d'action** avec notamment : la programmation de temps d'échanges tous les deux mois ; la mise en œuvre par la DRIEETS d'un plan de communication incluant un guide sur les projets PIC ; l'appui à la mise en réseau des porteurs de projets et de certains acteurs stratégiques tel le réseau des entreprises « la France, une chance ! » par exemple.

**Enfin, pour chaque projet un comité de pilotage se tient tous les 6 mois environ au niveau régional.**

**Il n'existe pas encore de rencontres départementales** autour des projets PIC IPR mais la DRIEETS avait en 2021 le projet d'en organiser.

Une animation des AAP qui pallie en partie seulement l'absence d'instance de pilotage et de coordination plus globale

**A défaut d'instance de pilotage sur l'intégration des réfugiés aux niveaux régional et départemental, ces espaces d'échange dédiés aux AAP sont identifiés – à juste titre – comme les seules instances de coordination existantes par les acteurs, institutionnels ou associatifs qui souvent ne comprennent pas immédiatement la question du « pilotage » tel que prévu par les textes.**

Les rencontres, comités de pilotage ou de suivis institués par projet sont très bien perçus par les acteurs, institutionnels ou associatifs, qui y trouvent des espaces d'échanges et d'interconnaissance ainsi qu'un moyen effectif de nouer des partenariats opérationnels utiles pour mener à bien les projets sur les territoires.

« Ce qui donne du sens c'est que les partenariats se font au niveau des territoires ; des instances techniques sont mises en place par rapport à des problématiques spécifiques aux projets pour bien appliquer les dispositifs, pour clarifier les possibilités d'inscription Pôle emploi par rapport au statut et titre de séjour... pour éviter les difficultés en fin de parcours. Nous sommes lisibles par les lauréats du PIC : ils ont nos coordonnées. La clé d'entrée est régionale ce qui permet à la DR d'avoir la vision globale des sollicitations » (Pôle emploi).

**Au sein et à côté des instances de gouvernance, l'action de l'Etat a ainsi une dimension facilitatrice et plus informelle, appréciée par les acteurs.** D'ores et déjà plusieurs interventions des services de l'Etat ont été saluées pour leur capacité à mettre du lien entre les acteurs. Par exemple, la mise en relation des opérateurs associatifs avec les membres du Réseau "la France s'engage" a contribué à nouer et renforcer des liens pour résoudre leurs difficultés à mobiliser des entreprises pour des stages, des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). Dans le même ordre d'idée, la méconnaissance du partenariat de la part de certains porteurs de projets IPR dans les territoires où ils interviennent constitue un problème identifié par la DRIEETS, qui a engagé des actions en vue de faciliter le développement des connexions avec le SPE, les entreprises, d'autres opérateurs du territoire de manière à favoriser la continuité parcours des réfugiés. De nombreux opérateurs ont évoqué attendre de l'Etat une facilitation des connexions partenariales avec Pôle emploi et l'OFII.

**Cependant le suivi global des AAP ne permet pas encore de dégager une vision stratégique des enjeux au niveau départemental.**

Si le mode de fonctionnement actuel peut présenter un intérêt d'un point de vue opérationnel, il rencontre cependant d'importantes limites :

- Emission de la coordination et dispersion des moyens humains disponibles en une multitude d'espaces/temps
- Difficulté à consolider et capitaliser les informations
- Difficulté à dégager et proposer une vision d'ensemble aux acteurs concernés, tant concernant le diagnostic des enjeux que la fixation d'orientations partagées

« On travaille très bien avec nos interlocuteurs ministériels en charge des AAP, mais on a du mal à sortir de ce cadre. On a du mal à aller sur des questions stratégiques pour améliorer l'accompagnement des réfugiés et primo-arrivants » (un opérateur associatif).

**Le champ de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi fournit une illustration de l'intérêt et des dimensions que peut recouvrir cette coordination.** Les interlocuteurs interrogés à la Région se disent préoccupés par la qualité du maillage partenarial et territorial des offres de formation, et s'attachent à ce titre à travailler en lien avec la DDCS et les DRIEETS dans l'optique de conforter ce maillage : « ce qu'il faut assurer c'est l'articulation entre toutes les actions du BOP 104 et les autres actions ». Ils regrettent qu'il y ait un manque de coordination, laquelle dépend de prises d'initiatives plus que d'une organisation installée.

Ce manque de coordination se fait ressentir à plusieurs niveaux :

- au stade de la conception des actions et de l'octroi des financements. « On n'a pas le réflexe sur chaque territoire de voir ce qui est mis en œuvre par les autres acteurs, et la tentation pour chacun de mettre en place ses propres dispositifs alors qu'il faut se concerter. Il faudrait avoir un état des lieux des actions ». L'exemple des AAP ciblant les publics réfugiés est cité pour illustrer le besoin de coordination : jugés intéressants sur le fond, ils sont néanmoins « exigeants pour ne pas travailler en silo, réussir à articuler les offres sur le territoire... Donc il faudrait davantage discuter en amont entre financeurs pour voir comment cela va se mettre en œuvre et quelle coordination on va mettre en place ».

- en cours d'exécution des actions : « *une fois que les actions sont mises en place, il existe assez peu de choses pour que les financeurs échangent entre eux sur la complémentarité des offres et vis-à-vis des orienteurs / prescripteurs. C'est vrai par exemple pour les formations avec un axe maîtrise de la langue, pour les formations métier* ».
- plus largement il s'agit d'alimenter un dialogue entre financeurs et opérateurs, pour partager des orientations s'agissant du ciblage des actions en termes de public ou de contenu, avec ce que cela emporte dans la construction et le financement des parcours, et potentiellement la concertation entre financeurs sur la manière de faire évoluer l'offre sans trop déstabiliser des structures parfois fragiles qui devraient repositionner leur intervention.

## 3.2 A la recherche d'un cadre de référence stratégique

---

### 3.2.1 Un SRADAR non actualisé depuis 2019

Dans l'attente de l'élaboration du nouveau Schéma Régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (**SRADAR**) qui devait être engagée en 2021, celui de 2019-2020 constituait toujours par défaut le principal document de référence régional en matière d'orientations pour favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés.

Ce SRADAR 2019-2020 constitue en théorie un document de référence essentiel, mais son appropriation, sa mise en œuvre et in fine sa portée semblent n'avoir été que très limitées. Dans la structure du document les volets accueil et intégration sont très distincts. Le volet intégration couple des orientations sur le développement du parc de places d'hébergement, le développement d'actions pour faciliter l'accès au logement (incluant les enjeux de mobilité géographique, d'accès au logement des jeunes de moins de 25 ans et le programme HOPE), et enfin des orientations relatives aux actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle, parmi lesquelles le développement du programme HOPE, des orientations pour l'apprentissage de la langue française, la mise en œuvre de parcours d'accompagnement global emploi-formation (cf. infra)

Le SRADAR comportait également des orientations en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance, notamment au travers de l'instauration d'instances départementales qui n'ont pas réellement vu le jour sur le département de Paris.

**Focus sur les principales orientations du SRADAR 2019-2020 pour améliorer l'organisation de l'apprentissage de la langue française et l'intégration par la formation et l'emploi.**

« Apprentissage de la langue française :

- Mobilisation du droit commun : Permettre l'accès de jeunes mineurs demandeurs d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale aux dispositifs de formation linguistiques et professionnels appuyés sur l'expertise et les financements propres de la Région (Parcours d'entrée dans l'emploi, Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue).
- Poursuivre la réalisation d'une cartographie de l'ensemble de l'offre de formation linguistique et favoriser le couplage entre cette offre et la formation professionnelle, ainsi qu'entre la formation linguistique et l'accès à l'emploi en lien avec les partenaires institutionnels de l'emploi (DIRECCTE et Pôle emploi). Un focus est prévu sur l'orientation des personnes bénéficiaires de la protection internationale.
- Développer une offre d'accompagnement linguistique renforcée pour les réfugiés les plus en difficulté avec la lecture, l'écriture et n'ayant pas ou peu été scolarisés dans leur pays d'origine.
- Améliorer les outils et la procédure d'évaluation des dispositifs d'apprentissage linguistique »

« Mise œuvre de parcours d'accompagnement global formation/emploi :

- Renforcer le rôle des CPH dans le parcours d'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale selon les orientations de la DGEF.
- Rechercher systématiquement à raccourcir les délais de convocation du CIR après reconnaissance de la protection internationale.
- Encourager les partenariats associatifs à l'échelle départementale permettant la mise en place d'actions coordonnées en faveur de parcours globaux alliant accompagnement linguistique, transmission des valeurs de la République, accompagnement social et parcours d'insertion professionnelle pour une cible de 2 600 réfugiés en 2019.
- Développer et suivre les expérimentations telles que HOPE visant à proposer à des réfugiés une offre globale alliant hébergement, restauration, apprentissage du français, et formation professionnelle en partenariat avec l'OFII, l'AFPA, les OPCA concernés, Pôle emploi, la DIRECCTE, la DIAIR, la DIHAL et la DRIHL. »

A noter : le Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (**SNADAR 2021-2023**) a été construit en grande partie pour **répondre à la situation francilienne et parisienne** avec un objectif de rééquilibrage territorial entre l'Île-de-France et les autres régions métropolitaines et la mise en place depuis début 2021 d'un « dispositif d'orientation régionale directive » des demandeurs d'asile d'Île-de-France vers d'autres régions.

Ce dispositif d'orientation régionale devrait être un fondement du nouveau SRADAR en ce qu'il doit permettre de définir et de mettre en œuvre au niveau territorial une politique d'intégration mieux ciblée sur une population moins nombreuse et mieux maîtrisée (comme indiqué précédemment plus de 6000 demandeurs d'asile parisiens ont été orientés en région depuis janvier 2021).

### 3.2.2 Faute de feuille de route territorialisée, un cadre de référence départemental qui repose sur des documents d'orientations nationaux

#### Les priorités déterminées en début d'année par instruction ministérielle

Chaque début d'année une instruction ministérielle (émanant du ministère de l'intérieur) fixe le cadre de gestion et des crédits déconcentrés du programme 104 relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants dont les réfugiés : modalités d'animation de la gouvernance au niveau départemental par les référents départements « intégration » ; priorités des AAP du BOP 104 et leur articulation à d'autres cadres de financement (FAMI, FSE +...) ; partenariat Etat / collectivités territoriales ...

Elles précisent également les orientations prioritaires des actions à mener.

En 2022, l'instruction du 25 janvier 2022 insiste notamment sur la mise en œuvre progressive d'un accompagnement global pour l'insertion des réfugiés dans tous les départements.

**Les orientations prioritaires retenues pour l'année 2022** sont au nombre de cinq dont une concerne directement les BPI avec le **déploiement à terme dans tous les départements d'un programme d'accompagnement individualisé et global pour les réfugiés (programme AGIR)**. Les quatre autres priorités sont : l'intégration par l'emploi et la déclinaison départementale de l'accord cadre Etat/OFIL/SPE ; l'implication de la société civile ; le développement des partenariats avec les collectivités territoriales et le renforcement de la gouvernance.

**Paris ne fait pas partie des 27 départements retenus pour la mise en œuvre du programme AGIR en 2022.** Cependant l'instruction prévoit que dans les départements concernés à échéance 2023 ou 2024 « *Les projets structurants lancés les années précédentes devront être prolongés et développés ... Ces projets visent à mettre en place une coordination d'acteurs permettant le traitement des situations individuelles des BPI sur tous les volets contribuant à leur intégration, et à ainsi préparer le déploiement d'AGIR : accompagnement social (ouverture de droits...), santé, apprentissage linguistique intensif, formation professionnelle, études supérieures (validation des acquis, reconnaissance des diplômes.), emploi (élaboration du projet professionnel, accès aux formations et aux contrats en alternance, dispositifs d'accompagnement du SPE comme par exemple le Contrat d'engagement Jeune, le service civique, un contrat de professionnalisation, le PIAL ...) ou aide à la création d'entreprise, logement (avec démarches d'accès au logement social ou privé, dispositifs d'intermédiation locative...)* ».

**Au moment de nos investigations, les services de l'Etat n'avaient pas encore envisagé la préparation du déploiement d'AGIR sur le territoire.** Les modalités d'identification des « projets structurants » visés par l'instruction dans la perspective de les voir prolongés et développées en vue de ce déploiement n'ont pas davantage été évoquées : « *Une expérimentation à Paris risque d'arriver. Une expérimentation qui s'appellerait AGIR et serait à mener en 2023* »

**Les priorités des services de la DDETS étaient au début de l'année 2022 tournée vers la déclinaison de l'accord cadre Etat/SPE/OFIL, la préparation de l'AAP BOP 104 2022 et plus largement l'appropriation de l'ensemble des problématiques liées à l'intégration des primo-arrivants, dont les réfugiés, sur le territoire.**

### 3.2.3 La déclinaison de l'accord cadre Etat-OFII-SPE

De manière plus spécifique, les orientations définies dans l'accord cadre **Etat / OFII / Service public de l'emploi (2020-2024), signé en 2021**, constituent une autre facette de ce cadre de référence national qui a vocation à irriguer le territoire (cf. encadré infra.)

#### **Extrait de l'accord cadre**

L'accord prévoit trois axes de coopération :

- renforcer la connaissance réciproque des offres de service des partenaires et partager les expertises ;
- articuler les actions des signataires du présent accord-cadre, aux niveaux national et local, en faveur de l'emploi ;
- assurer une meilleure prise en compte des caractéristiques des bénéficiaires et fluidifier les parcours d'orientation et d'insertion professionnelles.

Dans chaque territoire, seront définies les modalités concrètes de collaboration permettant la mise en œuvre des actions adaptées aux besoins et aux projets des bénéficiaires au regard du marché du travail au plan local (et notamment des secteurs en tension). Elles s'inscriront dans une logique de parcours en facilitant les passerelles entre les opérateurs.

**Le travail de déclinaison départementale de cet accord cadre a été engagé en octobre 2021** en s'appuyant notamment sur une expression de besoin de l'OFII. Des réunions ont ensuite été organisées, ainsi que des échanges bilatéraux avec différents membres du comité de bassin d'emploi et le DPHRS de France Terre d'Asile. Ces échanges ont permis de lister les principales difficultés repérées dans les parcours d'accès à l'emploi des primo-arrivants et de définir un plan d'actions pour répondre à ces difficultés.

Les axes d'intervention retenus sont les suivants :

- Approfondissement de la connaissance réciproque des acteurs (référénts territoriaux ; partage des ressources ; immersions croisées) ;
- Modalités de la participation du SPE à la quatrième journée du CIR et aux plateformes d'accueil de l'OFII ;
- Facilitation de l'orientation des primo-arrivants vers SPE avec notamment un projet d'expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi en lien avec le DPHRS de France Terre d'Asile ;
- Amélioration de l'orientation vers dispositifs d'accompagnement en complément du SPE – orientation vers les projets du BOP 104 notamment ;
- Travail sur les métiers en tension sur le bassin d'emploi pour faciliter les recrutements locaux ;
- Etat de lieux de l'offre de service du SPE qui peut être mobilisable pour le public primo-arrivant spécifiquement et recherche d'éventuels manques à combler.

Ce projet de plan action a été soumis début janvier 2022 aux membres du SPE afin qu'ils l'amendent et le complètent.

Le plan ainsi ajusté devait ensuite être soumis au comité de bassin d'emploi de Paris puis consolidé courant février 2022.

### 3.2.4 Une juxtaposition de strates, davantage qu'un cadre de référence d'ensemble

La mise en œuvre au niveau territorial des orientations et dispositifs définis au niveau national pour l'intégration des primo-arrivants (dont les réfugiés) fournit aux acteurs concernés **autant d'occasions d'échanges, de concertation, voire de coordination** sur des périmètres géographiques, thématiques et partenariaux divers :

- Echanges partenariaux larges au niveau régional dans le cadre des comités de pilotage par projet des projets de l'AAP PIC IPR
- Echanges entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Paris dans le cadre de leurs AAP respectifs sur une thématique spécifique (formations linguistiques à visée professionnelle),
- Echanges entre les acteurs de l'emploi et ceux de l'asile dans le cadre de l'élaboration (puis de la mise en œuvre) de l'accord Etat-OFII-SPE au niveau départemental....

**Mais ces occasions sont toujours circonscrites à des sujets précis** : un projet, une thématique, un partenariat... qui sont traités à chaque fois indépendamment les uns des autres sans s'inscrire dans une perspective d'ensemble qui leur donnerait du sens en leur donnant une direction commune.

L'absence de comité de pilotage rassemblant au niveau départemental les services de l'Etat, les opérateurs du SPE et ceux de l'asile, les services de la Ville de Paris... ; l'absence de diagnostic et de feuille de route partagés ; la visibilité et le rôle incertain des référents intégration au niveau régional et départemental ; les moyens très limités des services de l'Etat en charge des politiques d'intégration ...laissent les acteurs face à eux-mêmes.

**Ceux-ci développent leurs propres stratégies** pour répondre aux mieux aux besoins auxquels leur mission les conduit à répondre mais sans pouvoir mettre à profit, pour leur fonctionnement interne et pour leurs publics, l'apport d'une vision collective de leurs actions conjuguées.

**Il découle de cette situation une vision parcellaire des besoins, des actions existantes, et des enjeux propres à l'insertion professionnelle des réfugiés au niveau du département**, qui ne peut prendre appui ni sur une instance d'échange partenariale, ni sur un diagnostic formalisé, ni sur des orientations partagées.

Tous les acteurs interrogés soulignent l'existence d'orientations et d'actions significatives sur le volet insertion professionnelle, avec par exemple le PIC, les orientations de la DGEF, telle ou telle action exemplaire sur le territoire, mais ils regrettent un **manque de visibilité sur les interventions existantes, et soulignent le besoin d'améliorer l'interconnaissance des acteurs et les modalités de leur coordination**.

Du reste, on constate qu'il n'existe pas de consensus clair sur la manière de combler les lacunes de la gouvernance territoriale : l'un de nos interlocuteurs au sein des services de l'Etat exprimait sa préférence pour un pilotage opérationnel par projet : *« Il n'y a pas d'instance où on balaye tous les sujets. Il y a des instances qui se réunissent par projets (HOPE, AAP PIC IPR, AAP BOP 104) mais je ne pense pas que ce serait complètement opérationnel et complètement utile. Il est préférable d'avoir un comité opérationnel sur chaque projet /dispositif plutôt que de faire mettre en place une instance « supra » à vocation de coordination plus stratégique ».*

Plusieurs éléments contribuent à expliquer ces difficultés, et sont à rechercher notamment au niveau des orientations et contraintes propres à chaque acteur.

**Soulignons à ce stade qu'à Paris il existe des contraintes spécifiques de coordination institutionnelle**, tant le contexte territorial est marqué par la **taille critique** et la **complexité** des enjeux, ainsi que la **profusion** et l'enchevêtrement des acteurs. Une **particularité géo-administrative parisienne** mérite d'ailleurs d'être notée : l'implantation de nombreuses organisations nationales ou régionales sur le territoire de Paris produit parfois une confusion (ou à tout le moins une difficulté à bien distinguer) le niveau départemental du niveau régional – voire national au niveau de certains interlocuteurs. Cette particularité est valable pour des acteurs publics (on pense à la PRIF), mais parfois aussi pour des acteurs nationaux (localisée à Paris, la DIAIR peut être amenée à suivre particulièrement certains projets d'envergure implantés sur le territoire francilien), sans oublier les acteurs privés (sièges d'entreprises, de fédérations associatives).

\* \* \*

La part prépondérante de Paris dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, la dimension nationale que revêtent de ce fait les enjeux départementaux sur ces sujets, conditionnent les priorités et l'organisation de la gouvernance des politiques d'intégration sur le territoire. Dominée par l'urgence de la gestion des flux, l'action publique s'est concentrée sur les problématiques d'accueil et d'hébergement. Les sujets liés à l'intégration et plus précisément à l'insertion professionnelle n'ont pas encore été investis en termes de pilotage et de gouvernance et il n'existe pas à ce jour d'instances dédiées à ces sujets.

La mise en œuvre des projets PIC IPR a ouvert de ce point de vue des espace-temps propices aux échanges et à la coordination entre acteurs, institutionnels et associatifs. De même la mise en œuvre des crédits du BOP 104 et certaines des actions mises en œuvre par la Ville de Paris dans le cadre de son plan de mobilisation pour les réfugiés favorisent la coopération, au niveau opérationnel, entre les services de l'Etat et ceux de la ville de Paris. La déclinaison en cours de l'accord cadre Etat/OFII/SPE est aussi une opportunité supplémentaire d'échange et de concertation entre les acteurs. Des instances de coordination multiples sont ainsi instituées qui se forment ponctuellement, parfois de façon plus durable, à la faveur de la mise en œuvre de tel ou tel dispositif, ligne de financement nouvelle etc.

S'il favorise l'interconnaissance des acteurs et une meilleure articulation de leurs actions respectives, ce fonctionnement ne permet pas de dégager une vision d'ensemble qui leur permettrait de se mobiliser de façon plus stratégique sur les questions d'intégration socio-professionnelle des BPI.

Cette vision partagée serait d'autant plus nécessaire que Paris est un territoire doté d'une offre spécifique très dense en direction des migrants et en particulier des réfugiés, portée par un tissu associatif dynamique qui prépare ou prolonge sur toute la chaîne de l'accès à la formation et à l'emploi l'action des opérateurs de droit commun.

## 4. L'appréhension des publics réfugiés et de leurs besoins en matière d'insertion professionnelle : entre adaptation de l'offre de droit commun et déploiement de projets dédiés

Ce chapitre présente un état des lieux de l'appréhension des publics réfugiés et de leurs besoins en matière d'insertion professionnelle sur le territoire parisien, en s'attachant d'une part à la façon dont les principaux acteurs envisagent le sujet et organisent leur réponse, et d'autre part à la manière dont les appels à projet du BOP 104 ou du PIC concrétisent ces approches. Sont ainsi passées en revue les visions et le type de réponse portés par les principaux acteurs du Service public de l'emploi, la Ville de Paris et la Région, ainsi qu'un tissu associatif particulièrement foisonnant, qui oscillent entre une adaptation plus ou moins appuyée des interventions de droit commun ou le déploiement d'actions dédiées aux publics réfugiés ou primo-arrivants, soutenus notamment par les programmes ou appels à projets relevant du Programme IPR (Intégration professionnelle des réfugiés) du PIC, et du BOP 104.

### 4.1 Des opérateurs de droit commun qui ne dédient pas d'offre de services aux réfugiés mais l'adaptent et la complètent en s'appuyant sur des acteurs, dispositifs ou projets spécifiques

#### 4.1.1 Pôle emploi : un nouveau public qui met à l'épreuve l'offre de service de droit commun et stimule le partenariat

Une prise en compte récente du sujet de l'insertion professionnelle des réfugiés

Dans le prolongement de l'accord cadre Etat/OFIL/Pôle emploi signé en 2019, un poste de **Chargée de relation partenariale** autour de l'insertion des primo-arrivants et plus spécifiquement des réfugiés a été créé en août 2019 à la **Direction régionale Pôle emploi Ile-de-France**.

Cette chargée de mission travaille en binôme avec une autre personne qui assure avec elle le lien avec les Directions territoriales de Pôle emploi, chacune suivant plus particulièrement certaines DT. Auparavant une personne de la DR suivait le sujet mais il n'y avait pas de poste dédié.

Le poste a été créé en même temps que Pôle emploi finalisait un « Kit manager » pour acculturer les directeurs d'agence aux publics primo-arrivants : éléments de contexte ; engagements de la France ; différentes institutions qui interviennent sur le parcours ...

**A également été mené en 2019, au niveau de chaque direction territoriale, un travail de repérage des acteurs au-delà des acteurs institutionnels** : associations ; centres d'hébergement, etc. afin d'alimenter la base de relation partenariale qui permet au conseiller, lorsqu'il reçoit un primo-arrivant, d'avoir les contacts et coordonnées des partenaires du territoire vers lesquels il pourra l'orienter.

« Tout cela a été mis en place en 2019 dans le prolongement de l'accord signé entre Pole emploi et OFIII, accord renouvelé récemment (2021) et élargi aux autres acteurs du SPE » (DR Pôle emploi)

De la même façon, le point de départ de l'investissement de la **direction territoriale de Pôle emploi 75** sur le public réfugié a été l'accord Etat/OFIL/Pôle emploi de 2019 à la suite duquel chaque Direction territoriale de Pôle emploi a été invitée à prendre l'attache de la direction territoriale de l'OFII sur le territoire.

Par ailleurs, le sujet « réfugiés » avait à Paris une « *résonance très forte* » depuis 2015, notamment dans les agences de l'Est parisien qui exprimaient un besoin d'acculturation et d'outillage.

Dans ce contexte la direction territoriale Pôle emploi Paris a désigné **un référent territorial pour porter le sujet dans le réseau des agences Pôle emploi Paris**. Indépendamment de la mise en œuvre de l'accord cadre, la création de cette fonction de référent visait aussi à répondre à un « *fort besoin du réseau d'être accompagné, d'avoir un appui pour mobiliser l'ODS au bénéfice des publics primo-arrivants et de développer des partenariats sur le territoire* » (Pôle emploi DT 75)

La personne qui occupe le poste de « **référent territorial primo-arrivant** » à la DT 75 a également la charge de l'insertion des publics jeunes, du suivi des conventions cadres et de l'animation du réseau.

Enfin, dans chaque **agence locale Pôle emploi** une personne volontaire a été désignée pour « porter » le sujet et être « **référent réfugiés** ». Les conseillers référents réfugiés reçoivent tous les mails concernant ce public et rassemblent les informations sur les partenariats possibles : « *Il y a une offre de service grandissante sur ce public : POEC spécifiques, IAE, projets PIC... Par exemple l'agence Pole emploi accueille une permanence de l'EPEC qui vient sourcer des candidats pour le programme ALLERO. Mais il est difficile de prendre en compte toute l'offre* ». (Pôle Emploi)

Le chargé de mission primo-arrivants et réfugiés à la DT tient une liste à jour des référents réfugiés dans les agences.

[Une réponse aux besoins qui repose sur la mobilisation du droit commun, des adaptations ciblées aux particularités des publics, et le développement de partenariats](#)

A **Pôle emploi**, la gestion de l'accompagnement des publics réfugiés répond à une organisation très variable selon les départements.

**A Paris, Les demandeurs d'emploi réfugiés sont, quelle que soit l'origine de leur inscription, traités comme les autres demandeurs d'emploi** et ne bénéficient d'aucune proposition ou offre de services spécifique de l'opérateur. Les modalités d'accompagnement ne font pas l'objet d'adaptation systématique, et à ce jour il n'existe pas de « cursus » propres aux DE réfugiés types ateliers ou autres. **Aujourd'hui les conseillers « s'appuient beaucoup sur l'offre de service de droit commun » et mobilisent les mêmes outils que pour n'importe quel demandeur d'emploi car « la personne est avant tout un demandeur d'emploi »**. (Pôle emploi). Les réfugiés sont affectés de façon indifférenciée dans les portefeuilles et il est difficile de savoir dans quelle modalité d'accompagnement (guidé-suivi-renforcé-global), ils sont le plus représentés, le système d'information ne permettant pas, pour des raisons déontologiques, de tracer les DE suivant leurs statuts.

Cependant, des marges d'adaptation existent pour ajuster l'offre de services et les pratiques aux besoins des réfugiés, et un travail significatif a été engagé dans le sens d'**un enrichissement de cette offre de service par la recherche et la mise en œuvre de partenariats ciblés** à l'échelle du territoire.

## Un accompagnement « de droit commun » qui peut faire l'objet d'adaptations

En amont, le travail sur la levée des freins périphériques à l'emploi : accès aux droits, démarches administratives, santé... repose en grande partie sur les structures d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les agences de Pôle emploi ont établi des relations partenariales opérationnelles avec les trois CPH parisiens, le CADA de France terre d'Asile dans le 18<sup>ème</sup>, et les trois accueils de jour. Ce partenariat permet de réguler les flux d'inscription et d'orienter vers Pôle emploi des personnes dont la situation administrative et sociale ayant déjà été travaillée sont plus disponibles pour s'investir dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Ils sont le plus souvent intégrés à des portefeuilles d'accompagnement renforcé ou global et bénéficient au même titre que les autres demandeurs d'emploi des prestations mobilisables dans le cadre de cet accompagnement en termes de formation, préparation opérationnelle à l'emploi, mises en situation professionnelle, mises en relation ....

S'ils ne parlent pas ou mal le français les réfugiés sont le plus souvent orientés vers les portefeuilles d'accompagnement guidé car l'accompagnement renforcé implique des échanges soutenus. Les réfugiés en accompagnement guidé sont généralement orientés vers des formations linguistiques via les permanences du réseau EIF FEL.

Récemment le public réfugié a été inclus dans les publics cibles de l'accompagnement Equip' emploi, programme de douze mois à destination des publics les plus vulnérables actuellement expérimenté dans 66 agences Pôle emploi. Mais pour bénéficier de cet accompagnement intensif et renforcé qui met l'accent sur la multiplication des mises en situation professionnelle, le réfugié doit avoir un niveau de français A2 minimum.

**Toutefois, de larges marges de manœuvre sont laissées aux agences et certaines d'entre elles peuvent tout à fait développer des actions ou plus simplement des outils et méthodes adaptés pour les publics réfugiés.**

Le déroulement de l'entretien de situation est adapté au public BPI : les conseillers disposent d'un kit avec tout ce qui correspond à leurs besoins spécifiques et l'entretien peut être mené en anglais ou en français, avec des logiciels de traduction. Le niveau de langue détermine l'affectation de la personne à telle ou telle modalité d'accompagnement. *« Ce qui serait utile ce serait d'avoir sur le SI le niveau de français et l'origine (pays de provenance) – on n'a pas outil informatique qui permet de requêter dans le portefeuille DE qui a le bon niveau de langue »* (agence Pôle Emploi).

A titre d'exemple, Paris Vitruve a développé un outil adapté, le « Diag Refug », très enrichi en pictogrammes,

## Des interventions qui prennent appui sur l'action de partenaires

**En complément aux interventions assurées par ses conseillers, prestataires et partenaires « habituels », Pôle emploi prend largement appui sur des partenaires intervenant auprès des réfugiés,** avec lesquels des relations ont parfois été formalisées ces dernières années :

- **Avec l'OFII :** Au niveau territorial la convention a permis de faire un premier pas vers la connaissance réciproque. *« La dimension CIR est très technique, c'était un nouveau monde pour Pôle emploi »*. 10 auditeurs OFII identifiés comme volontaires ont fait des visites d'agence Pôle emploi, alors que les conseillers Pôle emploi de l'ensemble des agences parisiennes (1 à 2 ou 3 par agence) sont accueillis dans les locaux de l'OFII pour une présentation. En 2019 et 2021 la DT 75 a organisé une réunion

d'information avec l'OFII pour que son DGA explique aux conseillers ce qu'était le CIR et leur parle des publics signataires du CIR. Les acteurs de terrain déplorent cependant un manque d'articulation avec l'OFII sur les formations obligatoires dans le cadre du CIR « *On a zéro info sur la convocation de l'OFII donc il y a souvent un télescopage entre les formations de l'OFII et celles où la personne est engagée par ailleurs. Parce que les flux ne sont pas à mis à jour sur le SI. Mais généralement l'OFII accepte quand PE a une formation intéressante de repousser les cours OFII* ». (Pôle Emploi)

- **Avec les acteurs de l'hébergement** : en 2019 la direction territoriale de Pôle emploi s'est rapprochée de tous les CPH parisiens pour organiser des réunions avec leurs conseillers en insertion professionnelle visant à leur expliquer les modalités de fonctionnement et d'accompagnement de Pôle emploi et à leur permettre de mieux orienter les personnes hébergées vers les agences. Dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, un partenariat spécifique a été mis en place entre l'agence Pôle emploi Genevoix et le CADA de France Terre d'Asile pour organiser l'inscription des réfugiés à Pôle emploi et gérer les flux du CADA vers Pôle emploi. Dans le même objectif, les agences de Pôle emploi concernées nouent également des relations de proximité avec les accueils de jours
- **Avec les acteurs de la formation linguistique** dans le cadre du réseau EIF FEL dont Pôle emploi est partenaire : le réseau EIF FEL tient des permanences d'évaluation et d'orientation linguistique dans 9 agences Pôle emploi, au sein desquelles des conseillers Pôle emploi ont été désignés en tant que référents EIF FEL ont été désignés, afin de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi réfugiés à une évaluation de leur compétence linguistique et une orientation vers une formation adaptée à leurs besoins.
- **Avec les porteurs de projets PIC IPR** : Singa, Kodiko...qui se tournent vers Pôle emploi pour le sourcing et auxquels Pôle emploi présente son offre de service. En 2021, certains de ces acteurs (KodiKo, EPEC pour le projet ALLERO) ont été invités aux réunions d'échange et d'information entre Pôle emploi et l'OFII.

Plus largement, **Pôle emploi se préoccupe de l'articulation de son action avec les interventions des nombreux acteurs associatifs qui interviennent sur les différentes dimensions du parcours des réfugiés** (dans le cadre de projets soutenus par les AAP PIC IPR ou du BOP 104 notamment), en proposant souvent des programmes d'accompagnement intensifs ou des parcours d'insertion et de formation adaptés aux besoins spécifiques des réfugiés.

Parmi ces associations : Acina, AERé, Emmaüs... et bien d'autres, partenaires formels ou non de Pôle emploi, mais qui toutes développent des programmes d'accompagnement vers l'emploi en mobilisant les outils de droit commun.

**L'un des objectifs de Pôle emploi est de mieux faire connaître et de faciliter la prescription de son offre de service par l'ensemble des acteurs de l'accompagnement via l'espace personnel de la personne qu'ils accompagnent.** « *Le conseiller Pôle emploi n'est pas la seule clé d'entrée – les travailleurs sociaux, les CIP, peuvent aller avec la personne sur son espace personnel et s'emparer des informations pour gagner du temps. Il est possible de faire de l'auto-prescription à partir de l'espace personnel* » (DR Pôle emploi)

Néanmoins, les interlocuteurs que nous avons interrogés côté associatif relèvent souvent des échanges « **au cas par cas** » avec Pôle emploi et souvent fondés sur des relations interpersonnelles. Etant donné la grande volatilité de ce public, conseiller Pôle Emploi et association peuvent par exemple se contacter si l'un ou l'autre n'a plus de nouvelle de la personne du jour au lendemain. Mais **plusieurs acteurs et notamment les plus récents nous ont indiqué regretter ne pas avoir réussi à construire un partenariat structuré avec Pôle Emploi** : « *C'est très difficile de construire un partenariat avec Pôle*

*Emploi, étant donné le fonctionnement indépendant de chacune de leurs antennes* ». (Un opérateur associatif).

Les accompagnant du côté associatif ont aussi du mal à appréhender l'ensemble de l'offre de service de Pôle Emploi : « *En tant que conseillère en insertion professionnelle dans le cadre de ce parcours, mon rôle est censé être complémentaire à celui de Pôle Emploi. Mais leur offre est très large et évolutive et je n'ai aucune documentation sur ce qu'ils peuvent proposer* » (Un opérateur associatif).

#### 4.1.2 La Mission locale de Paris : le développement de projets spécifiques en complément de l'offre de services de droit commun

##### Un réseau de référents réfugiés aux niveaux régional et départemental depuis 2019

Un poste de « **chargée de mission réfugiés** » a été créé à l'**ARML (Association régionale des missions locales)** fin 2019. Auparavant il n'y avait pas de poste sur ce sujet au niveau régional.

La fonction de la chargée de mission est essentiellement une fonction d'accompagnement des Missions locales qui se sont progressivement dotées de référents réfugiés. Il n'y a en effet pas d'obligation à cet égard, chaque mission locale ayant le choix, selon le nombre de réfugiés<sup>8</sup> qu'elle suit, de créer ou non une fonction de référent réfugié.

En 2019, lors de l'état des lieux : 19 missions locales sur 71 en Ile-de-France avaient un référent réfugié. En 2020, elles étaient 69, et certaines d'entre elles ont plusieurs référents réfugiés. L'ARML organise pour les référents réfugiés des « *Rencontres partenaires avec tous types de partenaires qui peuvent apporter quelque chose (santé, linguistique...)* »

A la **Mission locale de Paris**, seule mission locale départementale avec six sites ou antennes réparties sur le territoire de la ville de Paris, une « **chargée de mission publics spécifiques** » suit le public demandeurs d'asiles et réfugiés.

La thématique demandeurs d'asile et réfugiés est montée dans les années 2016-2017 alors que ces publics ont commencé à se présenter en nombre notamment dans le site du 20<sup>ème</sup> arrondissement, proche de la Permanence Sociale d'accueil de Belleville qui accueillait des jeunes en situation de rue et domiciliait les personnes réfugiées. Par ce biais beaucoup de demandes de jeunes demandeurs d'asile et réfugiés sont arrivés sur le site de la Mission locale 20<sup>ème</sup> arrondissement qui a été la première à accueillir et travailler avec ces publics de façon significative. L'apprentissage du travail avec ces publics s'est fait progressivement à travers différentes expérimentations menées sur ce site : recrutement d'un conseiller qui parlait le pashtoun ; adaptation de la garantie jeunes pour mailler avec le CIR en lien avec l'OFII ; partenariat avec le musée de l'Immigration....

En 2021, **trois sites Mission locales de Paris avaient des référents réfugiés.**

##### Un accompagnement qui rime avec allocation

Dans un premier temps, la Mission locale de Paris a affronté la vague migratoire des années 2015 et suivantes en s'appuyant sur un certains nombres de **dispositifs de droit commun** qui s'ouvraient au même moment aux publics réfugiés : le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et

<sup>8</sup> Comment l'évaluer sans traçage dans emilo

l'autonomie (PACEA), entré en vigueur en janvier 2017 qui ouvre un droit à l'accompagnement à l'ensemble des jeunes de 16-25 ans sans exclusive ; la Garantie jeunes, modalité spécifique du PACEA qui propose aux 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, un accompagnement renforcé vers l'emploi assorti d'une allocation mensuelle.

Elle a, dans un deuxième temps, mis à profit les AAP BOP 104 et PIC IPR pour développer des projets spécifiques à destination des jeunes réfugiés.

Les jeunes demandeurs d'asile et réfugiés arrivent à la mission locale par le bouche à oreille, le plus souvent car ils ont entendu parler de la garantie jeunes qui permet une allocation, sésame pour contribuer à résoudre leur problème pécuniaire qui constitue leur principale difficulté.

**Pour les accompagner la mission locale mobilise son offre de service de droit commun et a mis en place depuis peu, à titre expérimental, des programmes d'accompagnement spécifiques.**

Les jeunes réfugiés sont intégrés par la mission locale au **PACEA**, parcours d'accompagnement de droit commun. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéficiaire d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Ils peuvent également avoir accès à la Garantie jeunes, modalité spécifique du PACEA qui propose aux 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, un accompagnement renforcé vers l'emploi assorti d'une allocation mensuelle. Ce dispositif a été adapté aux publics réfugiés par une circulaire du 21 décembre 2016 qui a permis d'y intégrer les formations obligatoires dans le cadre du contrat d'intégration républicaine ». Ainsi, en lien avec l'OFII, des cours de français sont dispensés aux jeunes réfugiés en garantie jeunes qui suivent par ailleurs les ateliers socioprofessionnels habituellement prévus par ce dispositif : présentation, confiance en soi, l'apprentissage de la mobilité dans Paris ou le repérage des compétences. Au bout de quelques semaines, ils seront intégrés dans des stages ou formations qui pourront leur permettre à terme d'accéder à l'emploi.

Pour entrer dans le PACEA et la garantie jeunes un niveau minimal en français est requis.

En 2019 un dispositif spécifique, le **PIAL**<sup>9</sup>, a été mise en œuvre au niveau national. Le PIAL est une phase du PACEA réservée aux jeunes étrangers extra-européens qui ne disposent pas d'un niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun, notamment en Garantie jeunes. Le PIAL articule le versement d'une allocation mensuelle, la mise en place d'une formation linguistique complémentaire à celle de l'OFFI et la mobilisation de l'offre de service des missions locales.

Cependant ce PIAL a été réformé par une FAQ en mai 2020 – cosignée par le ministère du travail et le ministère de l'intérieur – qui selon la Mission locale de Paris en limite l'accès à certains bénéficiaires : DA de + de 6 mois ; DA ne percevant pas l'ADA ... La cible de public étant devenue très restreinte, le PIAL n'est plus mobilisé par la Mission locale.

[Le développement via les AAP de nouvelles modalités d'intervention](#)

**La mission locale a ensuite souhaité expérimenter, à la faveur des AAP BOP 104 et PIC IPR de nouvelles modalités d'accompagnement**, dans les méthodes et /ou les caractéristiques des publics visés :

<sup>9</sup> Instruction interministérielle du 25 septembre 2018

- En 2020 la mission locale a été lauréate de **l'AAP du BOP 104** avec le **programme Patch** qui propose à 200 jeunes en situation de précarité (en hébergement d'urgence ou à la rue, en situation d'analphabétisme) une formation « interstitielle » en alphabétisation et compétences-clés animée par la formatrice linguistique de la Mission locale de Paris. Cette formation comprend des ateliers mensuels de mobilisation vers l'emploi/formation, des rencontres mensuelles avec des professionnels, des propositions de PMSMP à visée de recrutement et des activités sportives et culturelles.  
Le "PATCH" s'effectue en entrées/sorties permanentes, au fil de l'eau (pas de session définie). Les sorties du dispositif sont aléatoires, en fonction des débouchés positifs permettant au jeune de poursuivre son parcours (dispositif d'insertion, apprentissage...)
- Après le BOP 104 la Mission locale de Paris a été retenue dans la **troisième vague des AAP du PIC IPR** avec le projet d'accompagnement global ALLERO qui propose un accompagnement soutenu, d'une durée de 9 mois, fondé sur un accompagnement socio-professionnel individuel et collectif incluant les dimensions de santé, une mise à niveau linguistique, la valorisation des compétences et un accès rapide à l'emploi. Le projet ALLERO propose un accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet professionnel et leur montée en compétence via un parcours modulable en fonction des besoins. Dans le cadre du projet ALLERO, la mission locale 75 vise l'accompagnement de 450 jeunes en trois ans. Actuellement, elle en accompagne une cinquantaine.

### 4.1.3 L'EPEC : des actions spécifiques en direction des réfugiés, stimulées par les AAP BOP 104 et PIC IPR

L'association Ensemble Paris Emploi Compétences a été créée le 1er janvier 2016. Elle est issue de la fusion du PLIE Nord-Est et de la Maison de l'emploi de Paris. L'EPEC développe ses axes d'intervention en accord avec les priorités stratégiques de la Ville de Paris, de l'Etat et du Service public de l'emploi.

**L'EPEC porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Paris** qui propose un accompagnement global et renforcé aux demandeurs d'emploi résidant dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Le PLIE vise prioritairement les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée... Le PLIE intègre de fait des réfugiés éligibles au même titre que toute autre personne en difficulté et éloignée de l'emploi. Chaque conseiller du PLIE accompagne 70 personnes et s'engage auprès d'eux dans la co-construction de parcours d'insertion, fondés sur des étapes : diagnostic, élaboration du projet professionnel, remobilisation, formation qualifiante, mise en emploi.

L'EPEC s'est également vu confier par la Ville de Paris en 2016 deux **points Paris emploi** (10ème et 18ème) sur les 9 qui existent sur le territoire. En 2020 les Points Paris Emploi des 10e et 18e arrondissements, ont accueilli, informé et orienté 11 171 personnes.

Le PLIE, comme les Points Paris emploi accueillent et accompagnent des personnes réfugiées. La réponse aux besoins des réfugiés donne lieu au **déploiement d'actions spécifiques en complément aux interventions de droit commun de l'EPEC.**

Depuis 2019 l'EPEC a ouvert son dispositif « clauses sociales » aux publics réfugiés et développe, sous un financement de **l'AAP BOP 104 un programme spécifique « clause sociale »** à destination de 50 réfugiés.

Depuis 2020, l'EPEC participe au **programme PIC IPR ALLERO** piloté par la Mission locale 75. La **logique de parcours du PLIE ne répond pas selon l'EPEC à l'attente des réfugiés qui veulent un accès à l'emploi rapide**. En conséquence de quoi, « *plutôt que de demander au PLIE de s'adapter* », le choix a été fait de **construire une autre méthode à travers la mise en œuvre du projet ALLERO**, fondé sur la valorisation des compétences et un accompagnement socioprofessionnel entièrement individualisé. « *Pour nous Allero est un dispositif dédié qui mobilise autant que possible les dispositifs de droit commun* » (EPEC).

#### **4.1.4 La Région : le choix de dispositifs de formation « tout public » pour répondre aux besoins de chaque individu, réfugié ou pas**

Au sein des services de la Région en charge de la formation professionnelle, la question de la formation en français et des publics réfugiés est rattachée à la Direction en charge des Dispositifs d'insertion, sur l'amont des parcours de formation qualifiants et au métier. Dans chaque département, un binôme de chargés de mission assure l'instruction des appels d'offre et le respect du cahier des charges par les organismes de formation, l'animation de partenariats et le lien avec les orienteurs et prescripteurs, ainsi que des missions transversales qui diffèrent selon les binômes. A Paris, la personne chargée de mission est en charge du sujet **linguistique**, des **publics réfugiés**, du centre de ressources illettrisme ; elle est en lien avec les préfetures de Régions et de département, avec le min intérieur qui met en place les œuvre les marchés OFII.

L'appréhension du public réfugié est marquée par la **conviction que créer une catégorie de bénéficiaires spécifiques n'est pas justifié** : « *On n'a pas de dispositif réfugié, c'est un public parmi d'autres* », à qui il s'agit de permettre d'accéder à une offre de formation adaptée aux besoins de chaque personne.

Ainsi la maîtrise du français est une problématique identifiée, mais elle est considérée comme non spécifique aux réfugiés, partagée avec d'autres catégories de publics. Les réfugiés sont néanmoins perçus au travers de certaines particularités : dans leur parcours (caractère éprouvant du parcours migratoire, difficultés fréquentes en termes de logement...), et au travers d'un degré de motivation élevé : « *globalement on a un public réfugié qui veut s'insérer vite. C'est un public très motivé, par l'apprentissage de la langue mais pas seulement* » (Région IDF).

Le point de vue est nuancé toutefois. Avoir un regard particulier sur les publics réfugiés est utile, de même que la mise en œuvre d'AAP type IPR : « *cela présente un réel intérêt pour éclairer le sujet, expérimenter, mais on doit être vigilant sur la pérennité, ça ne veut pas dire qu'il faut une offre dédiée* » (Région IDF).

De son point de vue, instaurer une catégorie de publics et d'actions dédiées aux réfugiés n'est pas nécessaire, et **la Région privilégie la mobilisation d'une offre de service de droit commun qui s'adapte à la variété des situations individuelles, et propose des actions à une variété de publics**.

La nécessité de prendre en compte des besoins spécifiques connexes est néanmoins prise en compte. « *Notre manière de s'adresser aux réfugiés n'est pas différente, comme avec un demandeur d'emploi lambda, si ce n'est que les réfugiés peuvent avoir besoin d'actions complémentaire que les OF peuvent aller chercher avec des CMP, etc. D'ailleurs les OF peuvent avoir besoin de ces réseaux / relations avec le tissu associatif local pour d'autres publics. C'est individualisé comme pour tous les demandeurs d'emploi. On ne se pose pas de questions car ils viennent naturellement dans nos dispositifs.* » (Région IDF)

#### 4.1.5 Des coopérations qui s'intensifient et produisent des effets vertueux

De toute évidence de nombreux mouvements se sont produits, en interne au sein des organisations mais également entre les acteurs qui se sont rapprochés les uns des autres pour mieux se connaître et mettre à profit leurs complémentarités.

A Pôle emploi on se félicite d'avoir maintenant des « *référénts réfugiés Pôle emploi et ML qui prennent contact avec les associations* » ; les opérateurs associatifs de leur côté voient les opérateurs du SPE évoluer « *Il y a 2 ans qu'on envoyait des réfugiés à Pôle emploi : ils étaient refusés du fait d'une méconnaissance de leur statut et de leurs droits. Maintenant on n'a plus ce problème-là, les référénts réfugiés sont devenus des interlocuteurs et les échanges se font dans les deux sens s'il y a un problème à régler dans le parcours ou simplement pour diffuser de l'information* ».

**Les projets PIC IPR ont joué un rôle dans ce rapprochement entre opérateurs du SPE et associations d'accompagnement social et professionnel.** Plusieurs opérateurs se sont inscrits dans les AAP du PIC certes pour bénéficier de financements, mais aussi en pensant gagner en visibilité vis-à-vis de potentiels prescripteurs institutionnels et s'inscrire dans une dynamique partenariale avec eux. Si certains se disent déçus du « manque de répondant », des liens avec le SPE se sont noués notamment pour sourcer et orienter les BPI vers ces dispositifs.

Ainsi, à titre d'exemple, les missions locales orientent fréquemment des jeunes vers le dispositif Teame du Groupe SOS. L'EPEC tient une permanence ALLERO dans une agence de Pôle emploi. Dans le cadre des POE, Action Emploi Réfugiés et Each One parviennent à nouer des relations opérationnelles, pour chaque promotion.

#### 4.1.6 Un déficit d'observation statistique des demandeurs d'emploi réfugiés et de connaissance de leurs parcours d'insertion professionnelle

Au niveau territorial, il n'existe pas de données consolidées sur le contenu, la durée, l'issue des parcours d'insertion des BPI.

En dehors des opérateurs qui assurent un suivi des publics bénéficiaires de leurs actions et disposent de données sur les Réfugiés lorsque celles-ci leur sont dédiées, les acteurs intervenant auprès des réfugiés n'ont pas mis en place de taguage des personnes réfugiées dans leur système d'information et ne disposent que de données limitées pour observer l'évolution des publics et analyser leurs parcours.

Le SI de Pôle emploi ne permet pas de « tracer » les DE suivant leurs statuts. Les signataires du CIR sont identifiés mais les réfugiés n'en constituent qu'une part et tous les DE réfugiés ne sont pas signataires du CIR. Ceux -ci sont identifiés par le conseiller lorsqu'il voit leur carte de séjour mais il ne peut enregistrer l'information.

Pour les mêmes raisons, le logiciel I-MILO des missions locales ne permet pas d'identifier les jeunes réfugiés. La mission locale 75 ne dispose donc pas de données exactes sur le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés dont elle assure l'accompagnement. Les seuls chiffres disponibles sont ceux du PIAL mais ils ne sont pas représentatifs.

Les raisons avancées relèvent de la **déontologie**, mais ces considérations légitimes peuvent aussi servir l'approche de structures privilégiant le droit commun ; dès lors qu'elles estiment préférable de ne pas proposer d'offre de services dédiée aux réfugiés, la production de statistiques dédiées peut être perçue

comme un risque conduisant potentiellement à **faire émerger statistiquement cette nouvelle catégorie de publics**.

## 4.2 Des financements de l'Etat qui stimulent une offre spécifique pour l'intégration professionnelle des primo-arrivants et des réfugiés : les AAP BOP 104 et PIC IPR

### 4.2.1 Les projets soutenus au titre des AAP BOP 104 : de l'insertion professionnelle à l'accompagnement global

Les projets financés au titre de l'AAP BOP 104 se situent dans la continuité du CIR. Ils visent les apprentissages linguistiques ainsi qu'un objectif d'accès à l'emploi.

Concernant les réfugiés, ils promeuvent une démarche d'accompagnement multidimensionnelle.

[Des AAP 2020 et 2021 positionnés sur un « axe central d'insertion professionnelle des publics primo-arrivants dont les réfugiés »](#)

En 2020, l'AAP BOP 104 – action 12 pour l'accompagnement des primo-arrivants et des réfugiés à Paris a mobilisé plus de 3 100 000 euros :

- Plus de 2 500 000 € pour le financement de **46 projets associatifs** sur les thématiques suivantes : Formations linguistiques ; Insertion socioprofessionnelle ; Accompagnement global ; Prévention du déclassement professionnel ; Outils numériques d'apprentissage.
- Près de 580 000 € en faveur de démarches partenariales Etat/Ville de Paris avec 20 actions financées.

**Les actions d'insertion professionnelle et de prévention du déclassement représentaient 72% des financements accordés sur 46 projets.** En deuxième position les projets consacrés à l'apprentissage du français avec environ 24% des financements pour 9 actions.

A noter que le programme EIF FEL porté par la Ville de Paris bénéficie d'un financement de 50 000€.

**L'AAP 2021** s'est inscrit dans la continuité de celui de 2020 :

Un financement global d'une peu plus de 3M d'euros

- 2,6 M€ pour le financement de **69 projets associatifs** financés sur crédits départementaux
- 400 k€ pour des actions partenariales Ville/Etat et le financement de 20 projets

Les financements sont intervenus sur toutes les thématiques visées par l'instruction ministérielle : insertion professionnelle pour 60 projets ; 1 projet inclusion numérique ; 8 projets linguistiques et accompagnement global ; 2 projets sur la coordination des acteurs ; un projet sur l'accès aux droits.

L'ensemble des projets ont bénéficié à 2 700 primo-arrivants dont 1 600 réfugiés.

**L'AAP 2022** devra intégrer les **orientations de l'instruction ministérielle du 25 janvier 2022 visant spécifiquement les publics réfugiés et la préparation du développement du déploiement des programmes AGIR**. Les financements du BOP 104 devront dans cette perspective se porter sur des projets structurants « *visant à mettre en place une coordination d'acteurs permettant le traitement des situations individuelles des BPI sur tous les volets contribuant à leur intégration* ».

## 4.2.2 Les projets parisiens soutenus par le PIC IPR

L'AAP IPR mis en œuvre au titre du PIC visait à faire émerger et soutenir de nouvelles initiatives concourant au déploiement de pratiques de diagnostic et d'accompagnement global, à la reconnaissance des acquis et des compétences des réfugiés, au développement de passerelles avec des acteurs économiques au bénéfice des trajectoires d'insertion professionnelle.

Les appels à projet du Plan d'Investissement dans les Compétences – Intégration Professionnelle des Réfugiés couvrent l'ensemble du territoire national.

Parmi les projets retenus, ceux portant **des actions à Paris** (qu'elles soient ou non exclusives à ce territoire), sont représentés très fortement

### Recensement des projets soutenus via l'AAP IPR du PIC concernant le territoire parisien

Nom	Porteur & partenaires	Objectif	Public cible <i>classement du plus éloigné de l'emploi au plus proche de l'insertion durable</i>	Nombre de bénéficiaires	Contenu
<b>AGIR</b> - Accompagnement global pour une intégration réussie	<b>Emmaüs Solidarité</b>	Remobilisation – première étape vers un parcours d'insertion	BPI et DA+6 mois les plus isolés	40/session (Paris exclusivement)	Accompagnement global et intensif pendant 6 mois : - linguistique - professionnel - socio-sportif
<b>TMTE</b> - Tous Mobilisés Tous Employables	<b>Aurore</b>	Remobilisation et développement de l'employabilité	BPI et DA+6 mois domiciliés en IDF ayant peu d'expérience professionnelle, projet en construction	12/groupe 4 groupes	Accompagnement global et intensif pendant 4 à 8 mois : - linguistique - professionnel - numérique
<b>Allero</b>	<b>ML de Paris</b> , EPEC, Habitat et Humanisme, France Terre d'Asile	Construction du projet professionnel et valorisation des compétences de base	BPI et DA + 6 mois domiciliés à Paris	265/an (Paris exclusivement)	Accompagnement global de 9 mois : - linguistique - professionnel - mobilité en région (selon projet individuel)
<b>LOTUS</b>	<b>Humando</b> Compétences, AFPA, Thot, club FACE, ALJT, Action Logement	Obtention d'un titre professionnel via l'alternance	BPI ayant un projet professionnel en lien avec les formations proposées	100/an	3 mois de mise à niveau linguistique et accompagnement à la recherche d'emploi puis alternance de 8 à 12 mois
<b>Ecole des Cuistots Migrateurs</b>	<b>Les Cuistots Migrateurs</b> , soutien d'Akto-réseau FAFIH	Travailler dans la restauration grâce à l'obtention du titre professionnel commis de cuisine et la levée des freins périphériques	BPI ayant un projet professionnel dans la restauration	255 sur 3 ans (formations à Paris)	POEC (280h en contre de formation/105h en stage) + cours de français, renforcement des compétences douces, accompagnement social et thérapeutique
<b>Programme Sésame</b>	<b>AKTO</b> , Refugee Food Festival, Envergure	Intégrer la restauration traditionnelle en étant formé au	BPI ayant un projet professionnel dans la	12/promotion (à Paris pour l'IDF)	Préparation : linguistiques, codes professionnels, stage d'immersion puis CQP via un stage de 120h.

Nom	Porteur & partenaires	Objectif	Public cible <i>classement du plus éloigné de l'emploi au plus proche de l'insertion durable</i>	Nombre de bénéficiaires	Contenu
		métier de commis de cuisine	restauration traditionnelle		
<b>Action Emploi Réfugiés – programme SOCLE</b>	<b>Action Emploi Réfugiés</b>	Construire et engager un projet professionnel adapté ; lever les freins vers l'autonomisation	BPI en cours d'insertion	30-40/promo	Accompagnement global socio-professionnel et linguistique
<b>Action Emploi Réfugiés – programme AVEC</b>	<b>Action Emploi Réfugiés</b>	Mettre en adéquation le projet professionnel des réfugiés avec les besoins de recrutement des employeurs	BPI proches de l'insertion, profil et géographie variable selon la promotion	10-20/promo	POEC de 3 mois : 1 mois de préparation (dont linguistique et soft skills) et 2 mois de formation technique.
<b>Each One - ex Wero</b>	<b>Each One</b>	Mettre en adéquation le projet professionnel des réfugiés avec les besoins de recrutement des employeurs	BPI proches de l'insertion, profil et géographie variable selon la promotion ou le poste	variable	POEC de 3 mois ou POEI + formation linguistique et soft skills
<b>Each One – programme Tremplin</b>	<b>Each One</b>	Lever les freins à l'employabilité et développer le réseau via l'immersion	BPI prêts à s'engager dans un programme intensif – écoles partenaires partout en France	25/trimestre /école	Programme intensif hébergé dans les grandes écoles et universités : linguistique, ateliers socio-professionnels, mentorat étudiant
<b>Kodiko</b>	<b>Kodiko</b>	Développer le réseau et acquérir les codes de l'entreprise	BPI résidant en IDF (aussi disponible dans d'autres régions) ayant un projet professionnel précis	20 à 90/promo	Mentorat par un salarié d'une entreprise partenaire + ateliers socio-professionnels et linguistiques
<b>Atelier des artistes en exil</b>	<b>Atelier des artistes en exil</b>	Permettre aux artistes exilés d'exercer en France	Artistes exilés vivant en IDF	Non précisé ( <i>atelier à Paris</i> )	Lieu de travail et formation modulaire : médiation culturelle et artistique, renforcement linguistique, suivi individuel.

Nom	Porteur & partenaires	Objectif	Public cible <i>classement du plus éloigné de l'emploi au plus proche de l'insertion durable</i>	Nombre de bénéficiaires	Contenu
<b>Parcours entrepreneurial Singa</b>	<b>Singa</b> , en partenariat avec Coallia, Each One, The Human Safety Net	Soutien à la création et au développement de projets entrepreneuriaux	Personnes en situation régulière ayant un projet de création d'entreprise (de l'idée au changement d'échelle) – nécessite un niveau de langue élevé et un fort investissement personnel	8 à 20 selon parcours ( <i>Incubateur à Paris</i> )	3 parcours selon la maturité du projet entrepreneurial : préincubation, incubation, accélération, combinant accompagnement individuel et collectif et mises en relation professionnelles

(source : PIC Intégration Professionnelle des Réfugiés : projets développés en Ile-de-France mobilisables et modalités d'accompagnement proposées traitements FAS-GRAFIE décembre 2020 – Traitement Amnyos)

Les projets du PIC IPR privilégient l'accompagnement socio professionnel intensif et la préparation à l'emploi. **Ils ciblent des publics répondant à certains critères :**

- **Statut** : bénéficiaire de la protection internationale ou subsidiaire. Pour certains, intégration d'un quota de demandeurs d'asile ayant déposé leur dossier depuis au moins 6 mois à l'OFPRA, afin de gagner du temps sur le parcours d'intégration une fois le statut obtenu.
- **Résidence** : selon le périmètre de l'action, il est fréquemment demandé une domiciliation en Ile-de-France, voire à Paris même.
- **Hébergement** : si cet aspect n'est pas prévu dans l'action portée, la plupart des opérateurs privilégient des bénéficiaires hébergés en centre, car ceux-ci peuvent bénéficier d'un accompagnement social sur place, ou bénéficiant d'un logement relativement stable pour que l'errance résidentielle et la gestion de l'urgence n'entravent pas l'assiduité dans le parcours proposé.
- **Projet professionnel** : le fait d'avoir ou non un projet professionnel est un critère de sélection selon l'accompagnement proposé. Dans les programmes de redynamisation, l'objectif est précisément de travailler à son élaboration. D'autres programmes s'attachent au contraire à soutenir la réalisation d'un projet professionnel déjà construit.
- **Français** : dans les programmes de mise à l'emploi, de formation et de mentorat, un niveau de français minimal est demandé, en lien avec les exigences des entreprises (A1.2 ou A2 le plus souvent).

Ces critères ne sont pas uniformes et ne s'appliquent pas indifféremment à l'ensemble des projets PIC IPR. Il s'agit d'une liste indicative des critères repérés soit dans les prérequis des projets soit dans les pratiques des porteurs telles que précisées au cours des entretiens menés avec eux.

**Ils permettent cependant de cerner les contours des publics concernés**

Ainsi, sur les 14 projets, 8 s'adressent à des personnes déjà bien engagées dans un parcours d'intégration :

- 5 projets ont pour cible des réfugiés ayant déjà un projet professionnel
- 3 s'adressent à des publics en cours d'insertion ou proches de l'insertion.

A l'inverse, 2 voire 3 projets privilégient des publics isolés et/ou éloignés de l'emploi.

Les projets PIC IPR qui se déploient sur le territoire parisien sont, à une exception près, des projets qui couvrent une aire géographique plus large, interdépartementale, régionale, voire nationale.

Aussi est-il difficile d'isoler parmi leurs bénéficiaires les publics ou parcours spécifiquement « parisiens ». Seul le projet Allero, porté par la Mission locale de Paris en consortium avec l'EPEC, Habitat et Humanisme et France terre d'Asile couvre exclusivement le territoire parisien avec un objectif cible de 795 personnes accompagnées en deux ans (450 jeunes de moins de 26 ans et 345 adultes)

Le nombre total de réfugiés visés par les trois vagues des projets PIC IPR en Ile de France est de 6213, chiffre dont on peut déduire que le nombre de réfugiés concernés chaque année sur le seul territoire parisien est certainement assez peu élevé.

Cependant l'objectif quantitatif est second dans les projets PIC IPR dont la vocation est essentiellement de soutenir des actions expérimentales/innovantes. Les projets se déploient ainsi sur des axes d'intervention très divers et en direction de publics différents : remobilisation/ construction de projets professionnel de publics éloignés de l'emploi ; formations qualifiantes et accompagnement à l'embauche ; mise en lien avec les employeurs...

Au-delà du rôle joué par ces projets auprès des personnes qu'ils accompagnent leur impact plus large sur les formes et les résultats de l'insertion professionnelle des réfugiés sur le territoire parisien est difficile à apprécier. A ce stade les projets PIC IPR enrichissent de propositions nouvelles et de moyens supplémentaires une offre spécifique déjà dense sans véritablement modifier la donne. Seule une évaluation ex post qui analysera pour chacun de ces projets, la pertinence et l'efficacité de leur méthodes au regard de leurs publics et de leurs objectifs, en tirant également les enseignements des difficultés de mise en œuvre qu'ont pu rencontrer certains d'entre eux permettra de tirer les enseignements de ces expérimentations en vue d'améliorer l'accompagnement vers l'emploi des BPI et leur donnera leur pleine signification.

## 4.3 La Ville de Paris : un plan de mobilisation entre ouverture du droit commun et déploiement d'actions spécifiques

### 4.3.1 Une collectivité dotée depuis 2015 d'un plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil et l'intégration des réfugié.e.s »

Sous la pression de la vague migratoire de 2015, la Ville de Paris a engagé des actions significatives en direction des demandeurs d'asile et des réfugiés. D'abord tournées vers l'urgence, avec la création de centres d'accueils humanitaires, le financement de maraudes ou des distribution alimentaires, les actions menées par la Ville de Paris se sont ensuite développées en direction de l'accueil et de l'intégration des réfugiés.

Un « **plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil et l'intégration des réfugiés** », **lancé en octobre 2015 et actualisé en 2019** décline ses actions, au nombre de 34, autour de trois axes et 16 engagements :

- **AXE I.** Renforcement continu depuis 2015 des dispositifs d'urgence sociale en direction des personnes réfugiées dans les campements parisiens
- **AXE II.** Protection des Mineur.e.s non-accompagné.e.s, des familles et femmes avec enfants
- **AXE III.** Vers l'intégration sociale et professionnelle des réfugié.e.s

Plusieurs directions de la Ville de Paris sont impliquées dans la mise en œuvre de ce plan d'action et notamment, pour celles se rattachant à l'axe III, Intégration sociale et professionnelle des réfugiés :

- **La Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT)** ; Service égalité intégration inclusion (SEII) - qui gère les actions liées à l'apprentissage du français *Programme EIFEL AAP REFUG*
- **Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)** - qui pilote les AAP pour le développement de l'apprentissage du français visée professionnelle
- **Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES)** - Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX) – qui finance nombre de projets associatifs en direction des réfugiés
- Le **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)** – qui accueille de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile dans les permanences sociales d'accueil.

Ce plan de mobilisation est un document programmatique qui décline de multiples actions sur toutes les dimensions de l'intégration ; apprentissage du français, accès à l'hébergement, au logement, à la formation et à l'emploi.

La politique de la Ville de Paris consiste à initier les parcours d'intégration dès l'arrivée des migrants sur le territoire. Le mot réfugié est compris au sens large et les actions menées dans leur direction incluent généralement les demandeurs d'asile.

Le volet « **Intégration sociale et professionnelle des réfugiés** » du plan de mobilisation s'articule autour de sept engagements :

- **Faciliter l'accès aux droits juridiques, administratifs et sociaux**, comme préalable indispensable au parcours d'intégration et condition du recours aux services publics, aux aides sociales, à l'accès au logement, à la santé ou encore à l'employabilité des personnes.
- **Simplifier et développer l'apprentissage du français** pour répondre à l'une des principales demandes formulées par les réfugiés dès leur arrivée à travers deux types d'actions : coordination et mise en visibilité des offres de formation existantes par le réseau EIFEL ; développement d'une offre adaptée aux besoins et situations des réfugiés, au plus près de leur projet personnel d'intégration
- **Faciliter l'accès à l'éducation et à la formation** et notamment faciliter la reprise d'étude et l'accès à la formation continue/ accompagner des étudiants réfugiés dans des formations universitaires afin qu'ils puissent entamer ou poursuivre des études interrompues par l'exil et menant à l'intégration professionnelle.
- **Faciliter l'intégration professionnelle** en facilitant l'accès des réfugiés à tous les dispositifs développés dans le cadre du Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE) pour favoriser l'accès aux droits, l'accès à la formation, la recherche d'emploi, la préparation aux entretiens de recrutement...
- **Soutenir les dispositifs innovants d'accès au logement** à travers le développement de programmes d'hébergement chez l'habitant et l'ouverture aux réfugiés des dispositifs d'intermédiation locative notamment
- **Intégrer grâce à la culture et au sport** en facilitant les échanges entre les acteurs de la culture et les acteurs du social ; en élargissant l'offre culturelle à destination des réfugiés ; en facilitant leur participation aux événements sportifs parisiens

Les actions menées pour répondre à chacun de ces engagements s'inscrivent dans deux registres : projets directement destinés aux réfugiés ; projets visant à faciliter et soutenir les coopérations entre dispositifs et acteurs, de droit commun ou spécialisés. **Toutes mobilisent ou s'appuient sur une offre**

**associative très riche et la plupart incluent une dimension participative de proximité, soient qu'elles s'appuient sur des initiatives citoyennes, soit qu'elles cherchent à les susciter.**

### **4.3.2 Le choix de combiner ouverture de l'offre de service de droit commun et développement d'actions spécifiques**

#### L'ouverture de l'offre de service de droit commun

Les services sociaux de la Ville de Paris sont gérés par le CASVP (Centre d'Action sociale de la Ville de Paris), établissement public municipal autonome.

Le CASVP a fait il y a quelques années un travail de recensement des besoins spécifiques des publics migrants primo-arrivants et défini un plan d'action pour mieux répondre à ces besoins.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce plan s'adressent à l'ensemble des publics migrants, dont les BPI, et sont reprises dans le plan de mobilisation pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Ces actions visent notamment à former et outiller les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement dans l'ensemble des services et établissements du CASVP autour d'une orientation principale : **faciliter l'intégration au droit commun des publics migrants.**

Elles ont notamment donné lieu :

- Au renforcement des **moyens mis à disposition des agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris** pour faire face aux situations administratives et juridiques complexes : mise en place de fiches de bonnes pratiques à destination des agents et création de supports de communication adaptés aux publics migrants dont les réfugiés (traductions, ajout de pictogrammes, dépliants en « français facile »)
- A des **formations** visant à améliorer l'accueil, l'accès à l'offre de service de droit commun et l'orientation vers les dispositifs spécifiques des publics primo-arrivants
- A la mise en place d'un **partenariat** entre le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) et les Acteurs qui proposent un programme de formation et d'accompagnement global à l'intégration professionnelle (connaissance du code du travail, formation, reconnaissance des compétences...)
- Au développement **de permanences sur les droits des étrangers** dans le cadre d'un partenariat avec l'association Droits d'Urgence (34 permanences)

Pour animer ce plan, des **référents dédiés** (une quinzaine en tout) ont été désignés dans les CASVP d'arrondissement, les PSA (Permanences sociales d'accueil), les ESI (Espaces Solidarité Insertion), les Centre d'hébergements

#### Le développement d'une offre de services et d'une politique de soutien spécifiques

Parallèlement à cette ouverture du droit commun aux problématiques propres aux publics primo-arrivant la Ville a créé et financé des dispositifs spécifiques :

- Le **réseau EIF FEL**, créé en 2015 avec trois associations parisiennes (le CEFIL, le Centre Alpha Choisy et Paroles Voyageuses) afin de répondre aux besoins des populations migrantes en matière de formation en français et d'insertion socioprofessionnelle.
- La **Maison des réfugiés** : créée en 2019 et gérée conjointement par les associations Emmaüs solidarité et Singa, la maison des réfugiés compte au total 150 partenaires. C'est un lieu d'accueil et d'orientation des réfugiés (et des demandeurs d'asile) où chaque semaine 34 associations assurent par rotation des permanences et créent des synergies entre leurs actions respectives.

Elle est organisée autour de cinq pôles : apprentissages de la langue ; insertion professionnelle ; accompagnement social ; culture et sport ; actions réservées aux femmes. Située à l'origine dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, elle doit prochainement déménager dans le 19<sup>ème</sup>.

La maison des réfugiés illustre l'approche « globale » de l'intégration proposée par la Ville de Paris et ouvre aux acteurs un espace de rencontre et de mise en synergie de leurs actions respectives. « *C'est un lieu très intéressant qui immerge dans un réseau associatif, qui permet de travailler de multiples dimensions avec les personnes – ateliers de cuisine – ateliers sur la santé des femmes - union des étudiants étrangers exilés. Ça permet de rentrer dans un écosystème et de sortir de l'offre d'insertion pro stricto sensu* » (Mission Locale de Paris)

La Ville de Paris apporte également un **soutien aux acteurs associatifs locaux via des subventions ou des AAP fléchés**.

La **DASES** (Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé) « *finance pour sa part beaucoup d'actions sur l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés, toujours via des associations plus ou moins spécialisées. On en trouve certaines dans les programmes PIC IPR (AERE, SINGA, KodiKo...).* Ce sont des acteurs qui sont implantés à Paris et qui se sont développés sur une offre d'accompagnement socio-professionnel pour les réfugiés » (Ville de Paris)

« *Une grande partie de l'action de la ville est de soutenir les acteurs locaux soit par des subventions classiques soit par AAP* » (DASES Ville de Paris).

## 4.4 L'importances des interventions associatives et des initiatives citoyennes bénéficiant aux publics réfugiés

### 4.4.1 Paris, un terreau propice aux initiatives associatives ou citoyennes, et à l'émergence de projets innovants

La présence massive de réfugiés et de demandeurs d'asile à Paris, et la visibilité des enjeux exacerbés qui en découlent, font de **Paris un territoire particulièrement propice aux initiatives citoyennes, associatives et entrepreneuriales liées aux réfugiés**, et ce particulièrement depuis 2015.

Ce dynamisme est soutenu par des facteurs favorables :

- La présence de **grandes écoles et universités** : les projets entrepreneuriaux ont souvent été lancés par des étudiants ou jeunes diplômés parisiens (Each One, ex-Wintegreat par exemple) et les étudiants se sont pleinement inscrits dans les mouvements de solidarité post-2015.
- Le soutien d'un **écosystème de l'économie sociale et solidaire (ESS)** et de l'entrepreneuriat social très actif. Plusieurs des projets que nous avons rencontrés ont été dans l'incubateur de MakeSense ou de Singa ou sont membres du mouvement Impact France ou du réseau Ashoka.
- De nombreux Parisiens se sont engagés à titre bénévole, et ce de longue date dans des associations de solidarités de toute taille, notamment pour donner des cours de français, mais aussi sous des formes nouvelles d'engagement, particulièrement incarnées par **l'hébergement solidaire** ou les **collectifs citoyens** dont beaucoup ont émergé en réaction à la problématique des campements après 2015.

Les AAP du BOP 104 et ceux de la Ville de Paris ont largement contribué à stimuler le développement de ces initiatives.

La Ville de Paris, notamment, cherche particulièrement à stimuler les initiatives associative et citoyennes en direction des publics réfugiés. Pendant 3-4 ans, une « Plateforme réfugiés » a réuni plusieurs fois par an jusqu'à **400 associations pour envisager collectivement de nouvelles formes d'actions** en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile. Cette plateforme est à l'origine de la Maison des réfugiés. A deux reprises, en 2018 et 2019, la mairie de Paris a organisé avec une quarantaine d'associations un forum autour de l'accueil des réfugiés et migrants, pour mettre en lumière l'action de ces associations et encourager l'engagement des Parisiens.

#### 4.4.2 Une myriade de petites associations locales

Paris compte un réseau très dense d'associations de quartier venant en aide aux primo-arrivants. Qu'elles soient liées ou pas à des réseaux plus larges, elles ont quasiment toutes un ancrage local fort et délivrent leurs services dans des lieux bien identifiés, souvent avec l'aide de bénévoles.

Elles interviennent sur des registres variés :

- **Thématique linguistique** : cours de FLE ou d'alphabétisation. De plus en plus d'associations, en particulier les plus structurées, combinent cela avec un petit accompagnement professionnel.

> exemples : les associations **Femmes Initiatives** et **FLE et Compagnie**, bénéficient d'un financement BOP 104, co-porteuses d'un dispositif combinant cours de langue et de lecture-écriture, ateliers de conversation, ateliers informatiques, ateliers collectifs de recherche d'emploi et suivi individualisé par une conseillère en insertion professionnelle. Leur action s'adresse à un public grand débutant, voire non-lecteur non-scripteur.

- **Champ culturel et communautaires** : souvent animées par des membres de la communauté installés en France depuis un peu plus longtemps, elles sont la forme plus formalisée des réseaux de solidarité communautaire, offrant souvent des informations et une aide précieuse mais aussi des espaces pour se reconnecter avec là d'où l'on vient. Les réseaux communautaires sont un vecteur clé pour les opportunités professionnelles des réfugiés. Le champ d'action, très varié, ne s'adresse pas nécessairement exclusivement aux ressortissants du pays d'origine

> la **Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie** touche majoritairement des femmes iraniennes et afghanes, mais pas uniquement. Cette association, qui bénéficie de financements du BOP104 action 12, organise notamment des cours de FLE et des ateliers dédiés à l'insertion socio-professionnelle.

- **Collectifs citoyens** : émergeant souvent en réaction à un événement (évacuation d'un campement, d'un squat, ou d'une « jungle »), les personnes qui s'y engagent cherchent à porter eux-mêmes des réponses à des situations d'urgence qui les révoltent. Ils portent un discours militant, considérant les autorités publiques comme défaillantes voire s'opposant frontalement à leurs actions. Basés sur des principes d'auto-gestion, ces collectifs ne recherchent généralement aucune subvention étatique.

> On peut citer par exemple le **collectifs BAAM** (Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants), qui porte directement des activités dédiées à l'accès à l'emploi : accompagnement aux démarches emploi/formation auprès des administrations ou des entreprises et centres de formation, organisation de sorties et médiations pour faciliter l'accès aux services de droit commun, rédaction de CV, simulations d'entretiens etc.

> D'autres collectifs comme **Paris d'Exil** ont des activités périphériques : cours de français, ateliers de théâtre, sorties culturelles et rencontres sportives etc.

#### 4.4.3 Des projets d'entrepreneuriat social spécialisés, souvent à couverture nationale ou interrégionale

Depuis une dizaine d'année, et de manière de plus en plus visible, de nouveaux acteurs sont apparus dans le paysage aux côtés des associations plus traditionnelles. Combinant un projet d'impact social et la recherche de viabilité économique, ils ont parfois des statuts associatifs, parfois commerciaux. Beaucoup se sont emparés des appels à projet PIC avec la volonté de démontrer la valeur ajoutée des solutions qu'ils proposent pour répondre aux besoins de réfugiés, mais aussi des employeurs.

On les trouve notamment sur les champs suivants :

- **Mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi** : constatant que la volonté des personnes réfugiées de travailler ne rencontrait pas toujours le besoin de main d'œuvre ou l'engagement sociétal des entreprises, ils proposent des programmes visant à lever les obstacles rencontrés de part et d'autre.

> **Each One** porte une activité d'intérêt général, le programme Tremplin, formation intensive de 3 mois opérée par des étudiants de grandes écoles, pour travailler le français, les codes socio-culturels et le développement d'un réseau, et une activité commerciale en organisant des sessions de recrutement puis des formations collectives sur un métier pour des entreprises qui recrutent au sein de ces promotions de BPI.

> **Action Emploi Réfugiés** porte une plateforme en ligne hébergeant des offres d'emploi et une banque de profils de chercheurs d'emplois réfugiés. L'association organise également deux programmes : le programme Socle, accompagnement global et modulaire des personnes à vocation d'autonomisation des bénéficiaires ; et le programme Avec, plus intensif, de formations collectives vers des métiers spécifiques.

- **Accompagnement du projet individuel** : si l'accompagnement vers l'insertion professionnelle est pratiqué de longues dates par de nombreuses associations, tant selon une approche collective (ateliers socio-professionnels notamment) qu'individuelle (via le travail des conseillers en insertion professionnelle), certaines entreprises sociales proposent des approches nouvelles.

> Les réfugiés accompagnés par **Kodiko** bénéficient d'un accompagnement complet du point de vue de l'insertion professionnelle (langue, techniques de recherche d'emploi, soft skills etc.), dont le volet individuel consiste essentiellement en un mentorat réalisé par un salarié d'une entreprise partenaire, sur le lieu de travail de ce dernier.

> L'incubateur de **Singa** propose trois programmes selon la maturité du projet entrepreneurial. Les bénéficiaires sont soit des personnes réfugiées, soit des Français ou résidents qui portent un projet dans le champ des migrations. Les promotions sont donc mixtes. Le premier niveau de « préincubation » vise à valider la pertinence de monter son entreprise avant création, et comprend notamment un bilan de compétences.

- **Interventions spécialisées par métier** : certaines structures portent des programmes dédiés à l'insertion vers une profession ou un secteur particulier.

> Les projets ayant une entrée sectorielle sont nombreux, dans des domaines relativement « attendus » relevant des métiers en tension comme la cuisine (les **Cuistots Migrateurs** ou **SESAME** forment des commis de cuisine par exemple) mais aussi plus originaux, par exemple la Fabrique Nomade sur l'artisanat d'art.

> L'ACI (atelier chantier d'insertion) de l'entreprise **Crescendo** (réseau de crèches qui fait partie du groupe SOS) fait partie de la Plateforme Insertion du groupe, et est dédiée aux métiers d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant. Les promotions ne sont pas exclusivement constituées de BPI, mais ils sont de plus en plus nombreux.

- **Hébergement innovant** : des approches innovantes sont aussi représentées dans le domaine de l'hébergement.

> Plusieurs associations proposent de faciliter l'hébergement de réfugiés par des particuliers. Nous avons par exemple discuté avec les porteurs du programme J'accueille de **Singa**.

> D'autres associations promeuvent des dispositifs d'hébergement citoyens alternatifs, par exemple la colocation entre personnes françaises et réfugiées avec **Caracol**.

\* \* \*

Depuis 2019, les acteurs du service public de l'emploi (SPE) ont mis en place des ressources dédiées pour prendre en compte les publics réfugiés. Ceux-ci bénéficient de l'offre de service de droit commun, les modalités d'accompagnement ne faisant pas l'objet d'adaptations particulières à leur intention. Cependant les opérateurs du SPE mobilisent en amont et en aval de leur intervention une offre spécifique : celle des structures d'hébergement qui apportent un accompagnement social et administratif aux personnes qu'elles accueillent et préparent la prise de relais par le droit commun ; celle des associations spécialisées dans l'insertion socio-professionnelle des réfugiés qui complètent et prolongent l'accompagnement du SPE.

L'offre associative très dense sur le territoire parisien est stimulée par la Ville de Paris d'une part, les AAP PIC IPR et BOP 104 d'autre part. Les opérateurs, institutionnels et associatif, travaillent dans une recherche de partenariat et de complémentarité pour couvrir les besoins d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des publics réfugiés. Mais en l'état actuel cette complémentarité ne joue pas à plein et semble ne concerner qu'un public relativement limité. Plusieurs observations conduisent à ce constat :

- Les SI des opérateurs du SPE ne permettent pas de tracer les publics réfugiés ce qui limite leur capacité à réaliser des orientations adaptées vers l'offre spécifique
- Les coopérations entre acteurs du SPE et porteurs d'une offre spécifique se nouent de façon le plus souvent aléatoire, au cas par cas et sans liens véritablement structurés, à la faveur d'une proximité géographique, de l'initiative isolée d'un acteur ou du montage d'un projet particulier.
- L'accès à l'accompagnement vers l'emploi répond à des critères plus ou moins explicites qui constituent autant de barrières à l'entrée : critères implicites des opérateurs du SPE qui privilégient ou tout du moins assureront plus facilement le suivi des BPI ayant bénéficié d'un accompagnement préalable et dont la situation administrative et sociale ayant déjà été travaillée sont plus disponibles pour s'investir dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi ; critères explicites de certains projets spécialisés, dans le cadre du PIC IPR notamment, qui conditionnent souvent l'accès à leur offre à certains prérequis : niveau de langue et existence d'un accompagnement de la personne sur

d'autres aspects de ses besoins ce qui leur permet de se concentrer sur leur spécialisation « emploi ».

Il résulte de cette situation des prises en charge de parcours individuels très contrastées : une minorité de BPI bénéficient d'un suivi coordonné tandis que d'autres s'inscrivent dans une relation discontinue aux dispositifs d'accompagnement ou restent à l'écart de ces dispositifs

## 5. L'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle des réfugiés

Ce cinquième chapitre propose un état des lieux les enjeux et des contraintes de l'accompagnement global du parcours d'insertion professionnelle des réfugiés, en mettant en perspective les deux grands enjeux que constituent d'une part l'interdépendance entre le parcours administratif et résidentiel et le parcours d'insertion et d'accès à l'emploi, et d'autre part l'apprentissage du français.

### 5.1 L'interdépendance entre le parcours administratif et résidentiel et le parcours d'insertion

#### 5.1.1 A l'arrivée à Paris des conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement inégales qui conditionnent fortement la suite du parcours d'intégration

Selon l'OFPPRA, **en 2020 les demandeurs d'asile attendaient en moyenne 262 jours après leur demande avant d'obtenir ou de se voir refuser le statut de réfugié** (le délai médian étant de 233 jours) ; cette durée s'est considérablement allongée (161 jours en 2019).<sup>10</sup>

Les personnes réfugiées que nous avons interrogées ont pour la plupart connu des délais d'attente plus longs.

**Cette période de latence ne permet pas d'anticiper dans de bonnes conditions un parcours d'insertion sociale et professionnelle après l'obtention du statut de réfugié.** Plus l'attente est longue, plus, une fois reconnue réfugiée, la personne aura besoin d'un accompagnement pour reprendre le cours de sa vie, comprendre les démarches nécessaires et engager son parcours d'intégration.

Ce « coût transitionnel » peut être plus élevé si la personne rencontre des difficultés d'hébergement la conduisant à des solutions d'urgence (voire à pas de solution du tout) qui la placent en situation d'insécurité psychologique et matérielle.

Selon qu'elles ont été ou non hébergées dans le dispositif national d'accueil lorsqu'elles étaient demandeurs d'asile, selon qu'elles intègrent ou non un CPH après avoir obtenu l'asile, les réfugiés se trouvent dans des situations très différentes au regard de leur parcours d'intégration.

Les structures du DNA mettent en effet en place des actions d'accompagnement, en interne et en partenariat avec d'autres acteurs, durant le temps de la demande d'asile et après l'obtention du statut, qui préparent l'insertion sociale et professionnelle de la personne et favorisent la prise de relais par les dispositifs de droit commun pour la suite de son parcours.

<sup>10</sup> Rapport d'activité 2020 de l'OFPPRA

**La saturation des dispositifs d'accueil à Paris et l'incapacité des structures du DNA à accueillir l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés crée des situations de départ très inégalement qui vont imprimer leur marque sur le déroulement des parcours d'intégration.**

On peut de ce point de vue distinguer les situations suivantes, de la plus favorable à la plus défavorable :

- Le BPI a été hébergés en continu dans des structures du DNA, CADA puis CPH (ou structures assimilées telles le DPHRS) et a pu bénéficier d'un accompagnement par des personnes expérimentées aux différentes étapes de son parcours ;
- Le BPI a été hébergé tardivement par le DNA ou de façon discontinue ou encore en accueil hôtelier où l'accompagnement est plus aléatoire ;
- Le BPI est sorti sans solution, à un moment ou un autre de son parcours, d'une structure du DNA : soit dans l'obligation de quitter le CADA après l'obtention de statut sans bénéficier d'une orientation en CPH ; soit dans l'obligation de quitter le CPH à l'issue de la période réglementaire de 10 mois de présence sans avoir de possibilité autre de logement. Ces sorties sans solution induisent le plus souvent des ruptures d'accompagnement ;
- Le BPI n'a jamais été hébergé dans le DNA.

**La mise en regard des chiffres des capacités d'accueil et de ceux de la demande d'asile montre clairement que le nombre de personnes qui se trouvent dans les situations les plus défavorables au regard de leur parcours d'intégration après l'obtention de leur statut est beaucoup plus élevé que celui des personnes qui bénéficient de la situation de départ la plus favorable.**

Les difficultés d'accès à l'hébergement et au logement créent des situations de grande précarité des parcours d'intégration très contrastés. Mais Paris est aussi le **lieu où s'opère potentiellement l'accès à l'emploi**, dans un contexte socioéconomique qui peut être considéré comme porteur d'opportunités (au regard de la dynamique économique, du niveau de chômage, des besoins de main d'œuvre, de l'offre de formation...). C'est également le **lieu de structuration, de coordination et de mise en œuvre de l'action publique et associative locale** en direction des publics réfugiés, ou plus largement des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec l'emploi et la formation mais aussi le logement, la santé, la mobilité...

C'est enfin le lieu où se nouent durant le temps de la demande d'asile, des liens nouveaux avec la communauté d'origine, des citoyens français, des acteurs sociaux.

Un lieu où peuvent se rencontrer les plus grandes difficultés mais qui est aussi celui de tous les possibles.

### **5.1.2 Une interdépendance qui se noue dès la demande d'asile**

Les associations opératrices du DNA à Paris sont (à l'exception de France terre d'Asile, association spécialisée) des associations généralistes qui mènent des actions d'accueil, hébergement, accompagnement en direction de tous les publics en grande précarité.

Toutes ces associations cherchent à apporter une réponse globale aux différentes problématiques rencontrées par leurs bénéficiaires, avec souvent une entrée par les enjeux d'accueil et d'hébergement qui leur permet ensuite de décliner un accompagnement sur d'autres volets, et notamment d'appréhender de manière longitudinale l'insertion sociale et professionnelle. Certaines ont d'ailleurs monté des programmes ad hoc notamment dans le cadre du PIC.

**Les demandeurs d'asile et BPI accueillis dans ces structures, CADA, CPH (ou assimilé : DPHRS, CAIR) bénéficient d'un accompagnement social qui crée les conditions favorables à leur intégration.**

**> Ib., 26 ans, originaire de Mauritanie a été admis dans un CADA deux mois après son arrivée en France en janvier 2019. Il explique** que le CADA l'a « *beaucoup aidé* » sur tous les aspects de son intégration :

- Démarches administratives : sa demande d'asile est rejetée une première fois, il fait un recours auprès de la CNDA avec l'aide du CADA et obtient le statut de BPI
- Apprentissage de la langue : pendant les deux ans précédant l'obtention du statut il prend des cours de français. Certains cours avaient lieu au CADA
- Insertion professionnelle : Le CADA l'a orienté vers la mission locale

En aout 2021, un an et demi après son arrivée en France et 6 mois après l'obtention de son statut, Ib. suivait une formation qui devait se prolonger par une période d'alternance en entreprise.

**Les demandeurs d'asile et réfugiés qui n'ont pas été accueillis dans les structures du DNA et n'ont pu bénéficier de l'accompagnement qu'elles apportent **connaissent des parcours faits de discontinuité si ce n'est de ruptures et d'échecs.**** A l'écart des circuits d'aide et d'accompagnement institutionnels ils s'appuient fortement sur les réseaux communautaires pour suppléer ce défaut d'accompagnement.

**> M. 41 ans, originaire du Bangladesh est arrivé** à Paris en mai 2017

Il n'est pas pris en charge dans le DNA et loge chez des amis ou des marchands de sommeil. Il subvient à ses besoins grâce à l'ADA. Après un premier refus il obtient l'asile en septembre 2019. Pendant sa demande d'asile il commence à apprendre le français grâce à une association bengali. Les bénévoles de l'association bengali l'ont aussi aidé pour ses démarches et après l'obtention de son statut il peut suivre une formation de trois mois en français avec le GRETA sur prescription de Pôle emploi. En 2021 un ami l'oriente vers l'Association Aurore et il intègre en juin le programme « Tous mobilisés, tous employables ». Quatre ans après son arrivée en France et deux ans après l'obtention de son statut, M. ne travaille pas car dit-il, son niveau de français est insuffisant.

De plus les **BPI hébergés accèdent plus facilement à l'offre de droit commun ou à un certain nombre de projets spécifiques, de formation ou d'insertion professionnelle, pour deux raisons principales.**

**En premier lieu, l'hébergement est souvent un critère de sélection à l'entrée de certains programmes spécifiques ou à l'offre de service de droit commun.**

Comme indiqué précédemment (partie 4.2.2) la plupart des projets PIC orientés vers l'insertion professionnelle, privilégient des BPI hébergés en centre du fait qu'ils y bénéficient d'un accompagnement qui prend en charge leurs difficultés administratives ou sociales. « *PE essaye d'aider les porteurs PIC à trouver les bons publics pour optimiser les places mises à disposition dans les projets PIC* »

De même l'AAP REFUG de la ville de Paris qui associe formation linguistique et apprentissage de l'environnement socio-professionnel est destiné aux demandeurs d'asile et réfugiés résidant en centres d'hébergement.

Beaucoup de centres de formation conditionnent également l'accès à leurs formations à une stabilité résidentielle qui constitue une garantie d'assiduité de leurs stagiaires « *Souvent les OF ne prennent pas les personnes si elles n'ont pas d'hébergement – donc souvent les BPI mentent – disent qu'ils sont chez quelqu'un, car c'est un frein pour s'inscrire dans une formation* ». (Un opérateur du SPE).

En second lieu, les partenariats qui se structurent entre les acteurs de l'asile et ceux de l'emploi conduisent de fait à favoriser les BPI hébergés

*« En 2018/2019, à la demande de l'Etat, la DT 75 de PE s'est rapprochée de tous les CPH parisiens pour organiser des réunions avec leurs conseillers en insertion professionnelle (CIP). Des réunions d'informations ont eu lieu qui permettent aux CIP d'orienter vers Pôle emploi des personnes hébergées qui en sont au stade de l'emploi, pour lesquelles les principaux freins périphériques (langue, logement) ont été levés. Pour entrer dans l'accompagnement Pôle emploi les freins périphériques sont à lever avant – notamment et surtout le frein linguistique du fait de métiers qui nécessitent souvent un niveau A2+. Donc un diagnostic commun est fait entre le CIP du CPH et le conseiller PE. Il y a aussi une articulation entre les agences PE et les accueils de jour mais c'est plus difficile car il y a un problème de turn over dans les accueils de jour ».* (Pôle emploi)

#### **Le partenariat entre le CADA de France Terre d'Asile (FTA) et l'agence Pôle emploi – Paris 18ème**

L'agence Pôle emploi Genevoix est située dans le 18ème arrondissement de Paris où se situent le CADA et la SPADA gérés par France Terre d'Asile. Un partenariat s'est mis en place entre l'agence Pôle emploi et France Terre d'Asile pour préparer l'inscription à Pôle emploi des réfugiés hébergés au CADA : fiche de liaison et échanges réguliers avec les conseillers en insertion professionnelle de France Terre d'Asile.

L'agence suit environ 60 BPI demandeurs en file active envoyés par le CADA. 200 à 300 personnes nouvellement doté de titre de séjour, domiciliées et accompagnées par la SPADA sont également inscrites

Les CIP de France terre d'asile font des fiches de liaison pour les personnes repérées comme prêtes à l'emploi au sein du CADA et de la SPADA : elles doivent avoir une forte motivation et pas trop de freins périphériques. Ces personnes sont ensuite reçues par Pôle emploi pour un entretien d'une heure.

Beaucoup de réfugiés viennent aussi s'inscrire directement sans passer par le conseiller en insertion professionnelle de France Terre d'Asile. « *Beaucoup sont à la rue mais sont tellement motivés qu'ils font attention à leur présentation. Ils font tout pour être réinséré mais ont des problèmes d'horaires – d'absences – de gestion des urgences* » (Pôle Emploi)

L'accompagnement est plus difficile pour ceux qui ne passent pas par le filtre de FTA. Mais même ceux qui viennent par FTA, notamment ceux qui sont suivis par la SPADA, ont de très grosses difficultés en français. « *Ceux du CADA sont plus francophone et ont un niveau de langue plus élevé* » (Pôle Emploi).

**Il existe donc une corrélation entre le fait d'être hébergé dans le DNA et la facilité d'accès à un accompagnement vers l'emploi comme le montrent les deux exemples ci-dessous. Mais les**

**parcours sont rarement uniformes et fréquemment les personnes alternent des périodes d'hébergement et de non-hébergement dans le DNA ou intègrent celui-ci tardivement.**

**Récapitulatif des hébergements et activités dédiées aux demandeurs et/ou aux réfugiés portées par les associations opérateurs du DNA à Paris**

Association	Aurore
Centres d'hébergements	<b>HUDA</b> x2 (La Rochefoucauld ; Exelmans les 5 toits) <b>CAIR</b> - Centre d'Accueil et d'Insertion des Réfugiés (rue Poniatowski - 75012) Projet expérimental hors DNA destinés aux hommes isolés BPI sans solution d'hébergement (orientation accueils de jour). Hébergement et accompagnement global sur place de 6 mois renouvelable. Co-pilotage Aurore/préfecture IDF/DRIHL. <b>CPH Exelmans</b> les Cinq Toits +CHU (boulevard Exelmans – 75016) + <i>CHU « généralistes » à Paris et centres dédiés aux réfugiés et migrants en proche banlieue</i>
Accueils de jour	<b>2 accueils de jour</b> pour hommes isolés à Paris (quai d'Austerlitz et boulevard du Palais)
Autre dispositif	<b>Tous Mobilisés Tous Employables</b> Accompagnement global et intensif pendant 4 à 8 mois : socio-professionnel, linguistique, numérique. Sourcing dans les centres d'hébergement Aurore notamment.

Association	Emmaüs Solidarité
Centres d'hébergements	<b>Centre d'accueil humanitaire pour réfugiés</b> (boulevard Ney - 75018) Créé fin 2016 pour évacuer les campements insalubres installés à Paris. Capacité de 400 à 550 places. Réservé aux hommes, qui peuvent résider pour 10 jours au maximum avant d'être redirigés vers des structures plus adaptées. <b>HUDA</b> Sébastopol
Accueils de jour	<b>Accueil de jour familles, couples et femmes seules</b> (rue d'Aboukir) <b>Le Kiosque</b> (rue du Faubourg saint-Martin, 75010) – cogéré avec FTDA + <i>CHUM d'Ivry sur Seine</i>
Autre dispositif	<b>Maison des Réfugiés</b> Cogestion avec Singa

Association	France Terre d'Asile
Centres d'hébergements	<b>CADA</b> (rue Marc Seguin – 75018) dédié aux hommes et femmes isolés vulnérables (pathologie psychiatrique, victimes de traites, persécutions liées à l'orientation sexuelle, perte d'autonomie) <b>HUDA</b> HAI <b>HAI</b> – hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile isolés (rue Archereau - 75019) <b>DPHRS</b> - dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires de Paris (rue Archereau - 75019) : hébergement en appartement couplé à une intervention sociale globale visant l'autonomisation <b>4 Maisons d'accueil MIE</b> - accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers vulnérables – hébergement collectif ou accueil de jour avec hébergement autour en hôtel (boulevard Ney -75018 / boulevard de Strasbourg -75010 / Villa Saint-

	<p>Michel 75018 / rue Archereau 75019) <b>Service de mise à l'abri pour MIE</b> – hébergement d'urgence en hôtel (rue Pajol – 75018)</p> <p><b>PARA</b> - Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile (rue Archereau 75019) : hébergement provisoire en diffus</p> <p><b>Résidence sociale</b> – hébergement de transition destiné aux personnes sortant de centres d'hébergement rencontrant des difficultés à accéder au logement ordinaire</p> <p>+ <i>centres en banlieue proche</i></p>
Accueils de jour	<p><b>Le Kiosque</b> (rue du Faubourg saint-Martin, 75010) – cogéré avec Emmaüs</p> <p><b>CAPI</b> - Centre d'accueil et de préparation à l'intégration (rue Archereau – 75019) : accueil de jour, accompagnement vers l'hébergement et vers la mobilité géographique</p>
Autre dispositif	<p><b>Structure de Premier Accueil de Paris</b> – mission déléguée par l'OFII de suivi des demandes d'asile, du dépôt à l'entrée en CADA ou fin de procédure, dont domiciliation.</p> <p><b>Service d'information et d'orientation et Maraude Migrants</b></p> <p><b>Réseau réinstallés</b> – accueil hébergement et accompagnement en diffus – personnes orientées par le ministère de l'intérieur via le HCR</p>

<b>Association</b>	<b>Secours Catholique</b>
Accueils de jour	<b>Accueil de jour le Cèdre</b> - centre d'entraide pour les DA et réfugiés (boulevard de la commanderie – 75019)

<b>Association</b>	<b>Armée du Salut</b>
Centres d'hébergements	<b>CPH Albin Peyron</b> (rue des frères Flavien – 75020)
Accueils de jour	<b>Halte humanitaire</b> (rue Perreau, 75001 – en remplacement de la halte de La Chapelle) – les personnes accueillies vivent souvent dans les campements du nord parisien.
Autre dispositif	

<b>Association</b>	<b>Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)</b>
Centres d'hébergements	<p><b>CADA</b> (rue de Rivoli – 75001), en suite de parcours après le CAFDA. Hébergement diffus.</p> <p><b>AT-SA</b> - Accueil temporaire service de l'asile (rue du Faubourg Saint-Denis – 75010). Hébergement en appartement partagé et accompagnement social global (personnes seules et familles)</p> <p><b>HUDA</b> x 3 (L'Esquisse – Rivoli- Jardin du monde)</p> <p><b>CASP Hôtelier</b> (3 902 places)</p>
Autre dispositif	<b>CAFDA</b> - Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (rue du Faubourg Saint-Denis – 75010) accompagnement social global avant orientation vers un hébergement.

<b>Association</b>	<b>France Horizon</b>
Autre dispositif	<b>CAES</b> (porte de la Chapelle – 75019)

<b>Association</b>	<b>Groupe SOS</b>
Centres d'hébergements	<b>CADA</b> (rue Archereau - 75019 PARIS)

Autre dispositif	<b>ASSFAM</b> - association de service social familial migrants (rue Saulnier – 75009) : ateliers sociolinguistiques et accompagnement social
<b>Association</b>	<b>APTM</b> - Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles
Centres d'hébergements	<b>CADA</b> (rue de Bercy – 75012 + rue Léon Frot – 75011) + appartements dans Paris
Autre dispositif	<b>PAS</b> - Plateforme d'Accueil et de Soutien aux étrangers en situation précaire : accompagnement social et administratif de familles logées en hôtel par le SAMU Social de Paris
<b>Association</b>	<b>Coallia</b>
Centres d'hébergements	<b>HUDA</b> x 2 (Paris 14, Amicale du Nid) <b>CADA</b> et CHU en partenariat avec le Nid dédié aux victimes de traite – hébergement diffus <b>CPH</b>
<b>Association</b>	<b>Croix Rouge</b> <i>Entretien non obtenu et pas de liste à jour pour Paris</i>

### Un hébergement en continu dans le DNA

> J, femme de 30 ans, originaire du Bangladesh a été orientée en CADA dès sa demande d'asile en janvier 2020. L'assistante sociale du CADA l'oriente vers l'Université pour suivre des cours de français et l'aide pour l'inscription. Elle obtient son statut en juin 2021 et est orientée vers le DPHRS où elle réside encore. L'assistante sociale du DPHRS l'oriente vers Pôle emploi et constitue un dossier pour un logement social. Pôle emploi lui trouve un emploi (CDD) dont elle espère qu'il va être transformé en CDI. J. est optimiste sur son avenir professionnel et l'aboutissement de sa demande de logement social  
(cf. récit de parcours n°10)

### Un parcours hors DNA

> M.40 ans, originaire du Bangladesh est arrivé en mai 2017. Il n'a pas été pris en charge par le DNA et a connu plusieurs situations d'hébergement précaires. Il a fait une demande de logement social il y a trois ans. Il a travaillé dans la restauration et aimerait être réceptionniste mais son niveau de langue n'est pas suffisant. L'association Aurore vers laquelle l'a dirigé un ami lui a proposé une formation d'ASH mais ça ne l'intéresse pas. Avant Aurore il n'a pas eu d'accompagnement social ni professionnel. Ce sont des bénévoles de l'association communautaire bengali qui l'aidaient pour ses démarches puis il a appris à se débrouiller tout seul.  
(cf. récit de parcours n°17)

### 5.1.3 A l'obtention du statut de réfugié, un accès au logement de droit commun qui privilégie les BPI préalablement hébergés par le DNA

#### Un accès au logement de droit commun lié à une insertion professionnelle

La compréhension des mécanismes de logement des BPI à Paris et en Ile-de-France est indissociable de l'enjeu de la fluidité du DNA. De ce fait, les éléments présentés ici concernent essentiellement les situations résidentielles des réfugiés qui sont intégrés à l'hébergement de l'OFII (et généraliste dans une moindre mesure).

Les BPI pris en charge dans le cadre du DNA durant la procédure d'asile, ne rentrent plus dans le cadre de cet accueil une fois la protection obtenue. Dans les faits, particulièrement en Ile-de-France, les réfugiés statutaires hébergés prolongent souvent leurs séjours dans les centres pour demandeurs d'asile (CADA, HUDA...) et les sorties sèches sont très limitées. D'autant que les capacités d'accueil en CPH, destinés aux réfugiés les plus vulnérables, sont bien trop insuffisantes pour proposer des solutions à l'ensemble des nouveaux BPI.

Par ailleurs, au vu des difficultés qui se posent aux BPI pour accéder à un logement pérenne dans les délais impartis, la problématique du relogement de ce public à Paris est traitée à partir de « sas » transitoires, oscillant entre dispositifs spécifiques et droit commun.

Nous retenons quatre axes principaux :

- Une coordination de l'accompagnement vers le logement des réfugiés franciliens hébergés dans les centres du DNA par **le GIP HIS** ;
- Des **dispositifs pour la mobilité nationale** comprenant un accès à un logement temporaire ou pérenne en dehors de Ile-de-France.
- Des **programmes associatifs d'hébergement et de logement temporaire** ;
- Des **dispositifs visant à favoriser un accès (limité) au logement social de droit commun** via les conditions de priorisation que remplissent de nombreux BPI hébergés.

Le **GIP Habitat et Interventions sociales (GIP HIS)**, organisme public à disposition du Préfet de la Région d'Île-de-France a pour mission d'accompagner vers le logement, ou le relogement, des publics en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'accès au parc locatif. En 2015 il a été mandaté par la préfecture pour **intervenir auprès des personnes hébergées dans le Dispositif National d'Accueil, afin de favoriser leur sortie des centres d'hébergement, leur orientation vers le logement et leur intégration sociale.**

Un **service dédié à l'Intégration des Réfugiés Franciliens (IRF)** a été créé au sein du GIP en 2019. Ce service intervient en soutien de l'action des gestionnaires des centres d'hébergement du DNA pour :

- Réaliser des diagnostics approfondis de la situation des réfugiés hébergés
- Accompagner l'accès au logement de réfugiés ayant finalisé leur CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) ou en cours de CIR mais disposant d'un emploi.

Le GIP est également chargé d'accompagner vers le logement des personnes hébergées au Centre d'Accueil et d'Insertion des Réfugiés (CAIR), ainsi que des réfugiés hébergés à l'hôtel.

**L'Accompagnement est assuré par des travailleurs sociaux** avec une finalité qui est l'accès au logement (y compris résidence sociale, FJT, Solibail...).

**Pour faciliter l'accès au logement des personnes accompagnées, un appui à l'insertion professionnelle leur est également apporté.** Assuré par les chargés d'insertion professionnelle (CIP) du GIP cet appui porte sur les aspects suivants ;

- L'apprentissage linguistique en partenariat avec des organismes spécialisés (Association Française de Communication Interne IDF, Ressources formation IDF, Action Formation Insertion IDF, Acoform IDF, Espérer 95 et IDF) qui proposent des parcours d'environ 6 mois, avec un enseignement du français essentiellement centré sur l'environnement professionnel visé (bâtiment, restauration, nettoyage...) et comprenant une période d'immersion en entreprise.
- Des actions socio-professionnelles (avec KODIKO, ESPERO, Volont'R) et des ateliers socio-professionnels de préparation à l'emploi réalisés au sein du Groupement en vue de sessions de recrutement.
- Le partenariat avec des entreprises d'insertion, qui prennent en compte, en amont de l'embauche, les difficultés et vulnérabilités des candidats et font en sorte d'y apporter des solutions tout au long de leur parcours.

**En 2020 1372 personnes BPI ont été accompagnées par le GIP HIS et 442 ont été relogées** (soit 375 ménages) :

- 916 personnes hébergées dans le DNA ont bénéficié d'un accompagnement, dont 335 ont été relogées (37%).
- 335 personnes hébergées au CAIR ont été accompagnées et 77 relogées (23%).
- 121 personnes prises en charge dans le cadre de nuitées hôtelières ont été accompagnées et 30 relogées (25%).

Le GIP pilote également des dispositifs d'accès au logement spécifiques pour les réfugiés, notamment depuis 2018 « **Solibail pour les réfugiés** » dispositif d'intermédiation locative en direction de BPI isolés hébergés en hôtel ou en centres d'hébergement, et ayant bénéficié d'une première évaluation sociale réalisée par les services sociaux du GIP HIS. Parmi les 1488 ménages entrés dans Solibail **en 2020, 107 sont des réfugiés**, soit 7% des entrées.

#### Un accès au logement encore plus aléatoire pour les BPI qui ne sont pas hébergés par le DNA

Le manque de moyens alloués à l'accès au logement pérenne des BPI parisiens est fréquemment relevé par nos interlocuteurs. En témoigne notamment l'absence des réfugiés parmi les publics cités comme prioritaires par les Accords collectifs départementaux ou encore le fait qu'il n'y ait pas eu de CTAIR signé à Paris (à la différence de 20 autres métropoles françaises), présentant des leviers intéressants en faveur du logement de ce public.

A ces difficultés structurelles au regard du marché du logement social, s'ajoutent pour de nombreuses personnes des problématiques administratives et d'accès au droit, notamment pour les personnes qui ne sont pas hébergées dans des structures du DNA.

### **Exemple de la situation des réfugiés accueillis par le CAIR**

Financé par l'Etat et géré par l'association Aurore, le CAIR est un lieu d'hébergement qui accueille de façon temporaire des hommes réfugiés, en situation de rue, et ayant des « capacités d'insertion » (en emploi, en formation rémunérée, engagés dans un Contrat d'Intégration Républicaine, avec des droits sociaux ouverts...)

A la demande de la Préfecture de Région, des médiateurs et travailleurs sociaux de l'équipe IRF du GIP HIS ont rencontré 150 réfugiés du CAIR identifiés comme étant les plus aptes à pouvoir obtenir rapidement un logement, en raison de leur situation (disposant de ressources liées au travail ou à une formation rémunérée).

**Certains réfugiés n'avaient jamais fait de demande de logement social. L'accompagnement de l'équipe IRF a permis non seulement d'effectuer cette demande mais aussi de réaliser d'autres démarches administratives facilitant l'accès au logement** (inscription aux Impôts, ouverture d'autres droits sociaux...).

Les possibilités d'accès au logement pour ces publics sont conditionnées par leur accompagnement par le secteur associatif et/ou les services sociaux de proximité ou encore leur intégration à certains projets PIC IPR qui comportent une composante logement.

Une étude réalisée par la FAS sur « l'accompagnement social vers le logement des hommes BPI en Ile-de-France » auprès des deux accueils de jour parisiens dédiés aux hommes isolés en demande d'asile ou BPI montre les difficultés d'accès aux services sociaux de ces publics.

**La mobilité résidentielle** qui entraîne de multiples changements de domiciliation pose également des problèmes pour l'accompagnement social alors même que le défaut d'accompagnement social rend plus difficile encore la recherche d'un logement.

#### L'encouragement à la mobilité géographique

En réponses à la pénurie de logements franciliens, les dispositifs ayant pour finalité une installation durable s'orientent vers le reste du territoire national à travers des **projets de mobilité géographique** vers des régions où la tension du marché du logement est moindre.

Créée en 2015 par l'Etat et pilotée par le GIP HIS la **Plateforme nationale pour le logement des réfugiés** a pour mission d'assurer l'adéquation des offres de logements vacants identifiés sur les territoires, issus du parc privé ou public, avec les besoins de personnes réfugiées et résidant dans des structures d'hébergement généraliste ou du Dispositif National d'Accueil, sur l'ensemble du territoire. **51% des demandes enregistrées par la plateforme proviennent de ménages hébergés en Ile-de-France, 57% des ménages relogés viennent de cette région** et 42% des ménages en attente d'une orientation y étaient hébergés au 31 décembre 2020.

On observe en 2020 une forte augmentation des relogements en mobilité nationale : 22% contre 5% en 2019.

Le **dispositif EMILE** lancé en 2019 et piloté par la Préfecture de la Région Ile-de-France propose à des personnes vivant en Ile-de-France, en difficulté d'insertion professionnelle (excluant les CDD de plus de

6 mois et CDI)<sup>11</sup> et mal logées, de démarrer un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil riche en opportunités d'emploi et en logements disponible. En 2020, 43 personnes soit **24% des candidats à l'entrée dans le programme étaient des BPI**.<sup>12</sup>

Néanmoins selon les acteurs de l'hébergement, **si ces programmes fonctionnent très bien du point de vue de leur mise en œuvre ils ne recueillent que peu d'adhésion** : « On leur pose la question d'une installation en région dès le premier entretien, la réponse est systématiquement non. Quand on retravaille la question du logement on refait la proposition – mais c'est encore non. Quand c'est oui ce sont des familles nombreuses, souvent après une réunification familiale. Tous les projets mobilité ce sont des familles » (DPHRS FTA).

La recherche d'alternatives misant notamment sur l'hébergement citoyen

**D'autres initiatives en faveur d'un logement temporaire ou d'un hébergement citoyen constituent des alternatives soutenues par l'action publique.**

Dans le cadre de son **AAP « cohabitation solidaire » initié en 2017, la DIHAL** encourage la mobilisation des solutions d'hébergement chez des citoyens ou d'habitat intercalaire à travers des porteurs de projets dont plusieurs sont localisés à Paris : le projet CALM porté par Singa et le groupe SOS, l'Armée du Salut ou Réfugiés bienvenue ; l'association Caracol pour de la colocation mixte temporaire.

La **Ville de Paris** investit la question du logement dans le cadre de son « Plan de mobilisation pour l'accueil et l'intégration des réfugié.e.s » (2019). Elle est elle-même à l'initiative de **réseaux d'hébergeurs citoyens** (via la Maison des réfugié.e.s et la Fabrique de la solidarité notamment). La Ville a également élargi son **dispositif d'intermédiation locative « Louez solidaire »** (via Soliha) au public réfugié, en y intégrant un accompagnement spécifique au relogement. Des passerelles sont créées entre les dispositifs de la Ville, à l'instar des remontées prioritaires de logement « Louez solidaire » auprès des personnes hébergées par des citoyens. La Ville de Paris intervient indirectement sur certains projets d'habitat intercalaire tel que l'immeuble mis à disposition de Caracol pour loger autant de réfugiés que de non réfugiés sur un immeuble du 1<sup>er</sup> arrondissement mis à disposition pendant 1 an par la RIVP, bailleur dont la municipalité est l'actionnaire principal.

#### **5.1.4 Une tension forte entre les objectifs du parcours d'insertion professionnelle et le défaut de perspectives en termes de logement**

La difficulté de la part des acteurs locaux à penser les parcours d'intégration dans leur ensemble s'exprime dans la contradiction entre la mise en œuvre de moyens importants pour favoriser l'accès à l'emploi, et un défaut de perspectives en termes d'installation sur le territoire. Cette contradiction conduit d'ailleurs certains acteurs de l'hébergement à se détourner des moyens mis à disposition pour l'accompagnement des publics réfugiés sur le territoire (projets BOP 104 ou du PIC). Un responsable de centre d'accueil pour femmes BPI victimes de violences et d'exploitation regrette que l'insertion à Paris soit « *une mission pratiquement impossible* », la stabilisation des personnes ne pouvant être permise par un accès à un logement.

<sup>11</sup> L'action est pilotée par le GIP HIS, appuyé par un opérateur en amont (6 mois) et par un opérateur en aval (3 à 6 mois après l'installation), ainsi que par les SPE locaux, OF et par des agences d'intérim solidaires.

<sup>12</sup> GIP HIS – rapport d'activité 2020

**Certains opérateurs cependant parviennent cependant à entretenir un flux régulier de sorties vers le logement social des personnes qu'ils hébergent :** « *les 400 personnes que nous hébergeons sortent très régulièrement sur du logement social. Nous travaillons de façon étroite avec action logement qui propose des logements pour les gens qui travaillent ou relèvent du DALO. Nous travaillons aussi avec le GIP HIS qui nous propose des logements. Nous avons également un lien étroit avec le SIAO. Toutes les personnes qui sont au DPHRS sont enregistrés dans le SIAO avec une préconisation logement social. Mais le SIAO intervient surtout lorsque les personnes rencontrent des problèmes particuliers (violences...) ou n'ont pas de solution de logement. Le SIAO peut trouver une solution – par exemple pour certains jeunes la résidence sociale convient* ». (DPHRS – France Terre d'Asile)

L'opérateur précise que cette relative facilité d'accès au logement social s'explique aussi par l'accompagnement dont bénéficie la personne : « *Nos interlocuteurs d'Action logement savent qu'il y aura après un bon accompagnement dans le logement* ».

La plupart des logements sociaux proposés ne sont pas situés à Paris même mais dans d'autres départements d'Ile de France dans un rayon d'une heure et quart de transport du lieu de travail de la personne concernée si elle est en emploi, éventuellement au-delà si elle est au RSA.

## 5.2 L'apprentissage du français, priorité dans les parcours

### 5.2.1 Maîtriser le français : une préoccupation prioritaire, partagée par les réfugiés et les acteurs qui les accompagnent

L'apprentissage de la langue est le vecteur essentiel et indispensable à l'intégration sociale et professionnelle. **La langue conditionne tout** : non seulement l'accès à l'emploi – (avec un niveau minimal requis), mais aussi :

- La possibilité de bénéficier d'un accompagnement social ou professionnel
- L'accès à certains dispositifs ou prestations
- L'accès à une formation ou à certains programmes spécifiques (certains projets du PIC IPR par exemple, certaines écoles de la 2<sup>ème</sup> chance...)
- L'accès à un logement (...)

Tous les réfugiés non francophones que nous avons interrogés ont mis **au premier rang de leurs priorités l'apprentissage du français**, et c'est généralement une des toutes premières actions engagées dans le parcours.

>« *Souvent une priorité est donnée aux cours de français car le niveau est tellement faible que la personne ne peut rien enclencher d'autre : 35-40% des réfugiés du CADA ne sont pas employables en l'état car ils n'ont pas un niveau de français suffisant* ». (Un responsable de CADA)

> *M. 22 ans, originaire d'Afghanistan, arrivé en France en septembre 2018. En juin/juillet 2020, il s'inscrit à la mission locale et demande à entrer en garantie jeune mais n'a pas été pris : « il n'y avait pas de place et mon niveau de langue était insuffisant, ça m'a énervé ».*

> *K. 42 ans, originaire d'Iran, arrivé en France en 2017. Son français lui semble encore insuffisant, ce que Pole emploi lui a confirmé. « Mais je ne cherche plus. Car je ne parle pas bien la langue. Je suis un professionnel de mon métier mais j'ai le problème de la langue »*

> "Dès mon arrivée en France, j'ai cherché des cours de français. C'est le plus important. J'ai beaucoup travaillé, beaucoup révisé. Pour 1h de cours, je travaillais 2-3h chez moi. Je regardais des vidéos You Tube en français etc. Par moments, je suivais 3-4 cours de français en parallèle : un le matin, un l'après-midi, un le soir. Ensuite, ma priorité, c'était de trouver une formation pour avoir un diplôme. Je suis parti de 0 mais j'ai réussi ce que je voulais." - M. Afghan, 28 ans, en alternance (CAP électricité).

> J. 30 ans, originaire du Bangladesh est en emploi en CDD mais elle souhaite aussi reprendre des cours de français pour se perfectionner et est prête à retourner à l'université en cours du soir. Elle considère que son job est indispensable et le français aussi donc elle veut faire les deux : son travail qui l'occupe 5h/jour et les cours après.

## 5.2.2 L'offre associative, un relais indispensable aux formations linguistiques obligatoires du CIR

La formation obligatoire du CIR (et son pendant optionnel gratuit) ne répond qu'à une partie de besoins

**La formation obligatoire du CIR n'est qu'une étape dans le parcours d'apprentissage de la langue** qui a souvent commencé avant l'obtention du statut et se poursuit après les 100 à 400h de cours de l'OFII qui permettent d'atteindre le niveau A1.

**75% des BPI se voient prescrire une formation linguistique.** Parmi ceux-ci 50% reçoivent une formation de 400h, 20% une formation de 600h et 20% une formation de 200h.<sup>13</sup>

Peu de personnes suivent les parcours OFII au-delà du niveau A1. Le dispositif de formation complémentaire gratuite de 100 heures vers le niveau A2 et de 50 heures vers le niveau B1 n'est que peu utilisé ; ces orientations restent relativement marginales en raison de leur caractère facultatif, de leur durée.

Au total **une part importante des réfugiés n'ont pas réellement le niveau A1 niveau au terme de leur formation obligatoire**, et de très nombreux témoignages de réfugiés et de professionnels qui les accompagnent convergent pour souligner que ce niveau est trop faible pour être suffisant dans la suite du parcours.

Les BPI et les demandeurs d'asile bénéficient à Paris d'une offre de formation linguistique particulièrement importante

**La plupart des personnes que nous avons rencontrées ont pu accéder à des formations linguistiques avant l'obtention de leur statut**, soit via un centre d'hébergement lorsqu'ils étaient hébergés, soit par le bouche-à-oreille, en mobilisant leur réseau communautaire ou orientés par des associations. Ainsi, il n'est pas rare de noter que plusieurs actions de formations sont mobilisées successivement, les réfugiés exploitant les opportunités qui se présentent à eux et suivant des formations selon des modalités variées (y compris à distance parfois).

> M. 22 ans, originaire d'Afghanistan : A son arrivée en septembre 2018, des amis Afghans l'orientent vers l'association Pierre Claver. Grâce à l'association il a pu suivre des cours de langue alpha (2h de cours par jour et 4 jours par semaines pendant 2 mois et demi environ ; ensuite il a suivi des cours de niveau A1 pendant 6 mois puis à nouveau 6 mois en A1 ; ensuite il a suivi des cours A2 pendant 12 mois : 2h/jour et

<sup>13</sup> Chiffres 2021 fournis par le DT 75 de l'OFII

4 jours par semaine). Depuis 3 mois il suit des cours B1 – toujours avec Pierre Claver – au total 6 mois de cours sont prévus. Il a commencé à prendre des cours de français à distance durant sa demande d'asile via une association. Mais il n'a pu suivre des cours intensifs qu'à partir de juillet 2021 avec Aurore (programme en cours). Depuis novembre il suit les cours de l'OFII qui lui a prescrit 200 h de formation.

> M. 23 ans, originaire d'Afghanistan. Il a commencé à prendre des cours de français à distance durant sa demande d'asile via une association. Mais il n'a pu suivre des cours intensifs qu'à partir de juillet 2021 avec Aurore (programme en cours). Depuis novembre il suit les cours de l'OFII qui lui a prescrit 200h de formation.

Le contenu et l'accessibilité de l'offre de formation linguistique de droit commun ne sont pas toujours adaptés aux besoins et contraintes des publics

- Pour des publics de très faible niveau : les personnes qui accompagnent les réfugiés soulignent que **le niveau de scolarisation dans le pays d'origine est souvent un frein déterminant sur la capacité des personnes à apprendre le français**. L'apprentissage du français aux non-lecteurs non-scripteurs est un sujet différent de l'apprentissage du français comme langue étrangère à des personnes qui ont une bonne maîtrise de la lecture et de l'écriture dans leur langue maternelle.
- Pour des publics de niveau intermédiaire : les professionnels qui accompagnent les réfugiés soulignent **une prépondérance des formations à visée professionnelle** qui ne sont pas accessibles à de nombreux réfugiés dont les besoins de formation se situent en fait à des niveaux plus intermédiaires.

**D'autre part, l'organisation opérationnelle de certaines formations ne facilite pas l'accès**, par exemple des formations pendant la journée qui ne sont pas accessibles aux personnes qui travaillent.

C'est pourquoi l'offre de droit commun (Région, Pôle emploi) est complétée par une offre spécifique destinée aux primo-arrivants et/ou aux réfugiés, stimulée par les AAP de Ville de Paris et ceux de l'Etat :

- **L'AAP REFUG** créé en 2016 par la Ville de Paris pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile et réfugiés primo-arrivants résidant en centre d'hébergement finance chaque année une douzaine de structures de formation qui accompagnent environ 500 apprenants. Ces structures sont spécialisées dans l'apprentissage du français et proposent des formations courtes et semi intensives (6 à 12H) qui répondent aux objectifs suivants : acquérir des compétences de base en français, essentiellement à l'oral ; acquérir des connaissances élémentaires sur la vie quotidienne en France pour faciliter l'intégration ; acquérir une information minimale sur les dispositifs permettant l'insertion sociale et professionnelle. « *Au cœur de REFUG il y a le lien entre structure de formation et les centres d'hébergement afin de mieux connaître la situation des personnes et de lever les freins périphériques à l'apprentissage du français. L'idée est de créer un réseau de structure spécialisés dans la formation des DA et d'établir des liens entre elles pour suivre le parcours des personnes.* » (DDCT – Ville de Paris)
- **L'AAP « Parcours linguistique à visée professionnelle » (PLVP)** : créé en 2012 par la Ville de Paris s'adresse à tous les publics migrants en difficulté avec la langue y compris les salariés de l'IAE. Il n'y a pas de condition de statuts pour intégrer l'action. Le programme associe montée en compétence linguistique (de grands débutants à B2, le gros en entrées relevant du niveau A1) ; découverte monde travail et accompagnement au projet professionnel. En fin de parcours les orientations se font essentiellement vers les formations qualifiantes.  
Les structures qui répondent à l'AAP sont des organismes de formation de français qui ont recruté des conseillers en insertion professionnelle ou qui sont associées avec structures qui font de

l'insertion professionnelle. Certains opérateurs historiques sont financés par l'AAP depuis le début mais celui-ci bénéficie également à pas mal de petites structures de proximité, notamment dans les QPV.

En 2021 l'AAP a financé quarante et une (41) actions portées par 32 structures dont deux tiers de formations PLVP généralistes et un tiers de formations destinées à un secteur particulier (les secteurs en tension sont surreprésentés - services à la personne ; nettoyage ; restauration mais de nouveaux métiers apparaissent depuis l'année dernière : tri, recyclage, couture). En 2019 les projets ont touché 1 350 bénéficiaires (33 actions) dont une proportion égale de femmes et d'hommes avec 773 sorties positives (sorties à 6 mois) déclarées dont 67% en formation et 33% en emploi.

- **L'AAP du BOP 104** donne également, comme nous l'avons vu, une place importante à l'apprentissage linguistique en lien avec l'insertion professionnelle, et intervient notamment en cofinancement de la des actions soutenues par l'AAP PLVP.

### **L'articulation des formations au français et des formations au métier constitue une voie de plus en plus empruntée par les acteurs de l'emploi et de la formation**

L'écosystème parisien d'acteurs de l'accueil et de l'intégration se caractérise par la densité du réseau des structures FLE mais aussi par l'articulation de nombreuses d'entre elles avec des enjeux d'insertion professionnelle. Cette offre spécifique est promue dans la maquette même de plusieurs formations. Par ailleurs, les perspectives croisant langue et parcours vers l'emploi se concrétisent par les liens tissés entre acteurs de la formation linguistique, avec ceux de la formation professionnelle, les structures d'insertion et acteurs économiques.

Pôle emploi oriente ses propositions de façon à répondre aux besoins et à la situation propres des réfugiés en privilégiant autant que possible les formations linguistiques à visée professionnelle. « *La formation linguistique n'est pas efficace si elle n'a pas de visée professionnelle. La priorité des réfugiés est de gagner de l'argent donc travailler. Les Formations de français à visée professionnelle avec rémunération sont celles qui donnent les résultats les plus probants.* »

Cette même orientation prévaut dans les programmes Hope ou Sésame qui combinent apprentissage intensif de la langue française et apprentissage métier.

#### **Exemples de formation alliant apprentissage linguistique et objectif d'insertion professionnelle**

La complémentarité des compétences dans le cadre de partenariats et mise en réseau se manifeste dans la manière de travailler de **Langues plurielles**, association parisienne formatrice en FLE. La structure ne prend pas en charge l'accompagnement social ni professionnel (pas d'IS ni de CIP) mais l'équipe travaille directement avec les services d'hébergement et les autres opérateurs (notamment l'espace de proximité emploi dans le 18<sup>e</sup> arr. et d'autres SPE locaux) sur le volet accès à l'emploi après parcours linguistique. Par ailleurs, la mutualisation des ressources pour l'accompagnement socio-professionnel des apprentis est rendue possible dans le cadre du collectif réfugiés (CEFIL, l'île aux langues, Paroles voyageuses, tous bénévoles – BOP 104) en mettant à leur disposition une CASP (chargée d'accompagnement socio-professionnelle).

Les BPI ne sont alors pas nécessairement le public cible exclusif mais sont compris parmi l'ensemble des primo-arrivants. A ce titre, l'association Langues plurielles s'investit dans plusieurs axes d'apprentissage ayant un lien direct avec l'insertion professionnelle, en amont de l'emploi ou bien pour les personnes déjà en activité.

- Les actions dits « besoins de territoire » sectorisés selon les domaines d'activités jugés prioritaires (hôtellerie-restauration, couture, BTP) en s'associant notamment avec des CFA. Il s'agit de cibler des

publics qui ne sont pas encore en emploi ou qui travaillent de manière précaire et à qui il manque des compétences linguistiques pour pouvoir trouver du travail ou des contrats plus pérennes. La dimension territoriale est valorisée par les financeurs qui en attendent une stabilisation, un maintien des personnes sur des emplois et secteurs ciblés en tension et en besoin de formation linguistique sur le territoire parisien (l'activité couturière du 18<sup>e</sup> arr. ; le BTP dans le cadre de l'enveloppe « Paris tous en jeux » en lien avec les JO 2024, visant à préparer des demandeurs d'emploi à l'insertion sur des métiers en tension nécessaire à la préparation de l'événement).

- La structure propose une Formation en français compétences pro (FCP), accessible à la demande d'un salarié ou d'un employeur (respectivement financement CPF ou OPCO) à des niveaux de français et qualification variés. Les secteurs récurrents sont le BTP, l'hôtellerie-restauration, le milieu hospitalier ou encore la couture.

**Acina**, association proposant le dispositif d'accompagnement global vers l'emploi « franchir les frontières de l'accès à l'emploi » intègre dans son programme, en plus des cours de français animés en interne par des bénévoles, des orientations adaptées vers des partenaires spécialisés tels que Kolone, le Collectif réfugiés, ou l'œuvre d'Orient. Acina s'inscrit également dans des consortiums d'associations ciblant des parcours dans un secteur particulier en mutualisant différentes ressources nécessaires à la réussite des projets d'insertion. Nous pouvons citer le travail collaboratif mis en place avec l'association Quatorze autour du projet Lab'14 fondé sur l'apprentissage des techniques d'écoconstruction bois à visée solidaire pour des personnes réfugiées éloignées de l'emploi. Le programme dure 2 mois et demi et intègre des cours de français avec l'association Thot et un accompagnement socio-professionnel (individuel et collectif) de la part d'Acina pour trouver un emploi après la formation.

L'offre locale s'étend plus largement à des personnes ayant des parcours professionnels en dehors de ces secteurs d'activité en tension. La problématique du déclassement professionnel étant prégnante dans certaines trajectoires marquées à l'origine par des cursus et/ou diplômes de l'enseignement supérieur, plusieurs associations et un **réseau (MENS)** s'emparent à Paris et en France de cet accompagnement spécifique vers l'Université. Des associations telles qu'UNIR propose des parcours de reprise d'études avec une première étape de formation FLE en interne avant l'amorce du cursus universitaire. Plus largement, le DU « passerelles » (réseau MENS) propose du FLE dans une quarantaine d'universités en France dont une quinzaine à Paris. Chacune d'elles se spécialise selon des disciplines et domaines d'étude mais aussi niveaux de langue afin de proposer une offre complémentaire et la plus complète possible à l'échelle du territoire local et national.

### Des écueils à prendre en compte

**Une partie de ces parcours de formation produisent des résultats satisfaisants**, alors que pour d'autres cela s'avère plus difficile et potentiellement source de déception.

> *Y. 26 ans, originaire du Soudan, arrivé en France fin 2016 : il ne parlait pas français à son arrivée mais le parle très bien aujourd'hui « Il faut atteindre un bon niveau en français le plus vite possible ». Il s'est fait des amis africains francophones qui l'ont aidé à progresser. Il a suivi beaucoup de cours du soir dès son arrivée, par exemple à Notre-Dame de Tanger à Stalingrad. Il a fait 100h avec l'OFII en A1 et considère qu'il a eu une bonne formatrice.*

> *H.27 ans originaire d'Afghanistan, arrivé en France en septembre 2019. Il dit avoir un niveau A2 en français actuellement (entretien réalisé en anglais). Il a suivi 1 mois de cours avec Femmes Initiatives. Il a suivi des cours dans différentes associations, qui ont connu plusieurs interruptions à cause du Covid. Il était très difficile de trouver des cours de français en période de restrictions sanitaires. Il a attendu 8 mois avant d'être convoqué au rendez-vous CIR. Il avait de fortes attentes, car il pensait que les cours de français allaient lui être utiles. Finalement il est déçu car son niveau a été jugé suffisant et il n'en a pas bénéficié, alors qu'il pensait en avoir besoin.*

L'apprentissage du français bute potentiellement sur **plusieurs écueils** :

- Une **sélectivité dans l'accès à certaines actions**, qui peut amener à refuser des réfugiés volontaires mais dont le niveau est jugé insuffisant ou trop élevé
- Un **niveau scolaire initial** des apprenants qui peut être très faible et constituer un frein à l'apprentissage de la langue,
- L'intensité des **liens communautaires au quotidien**, qui n'est pas favorable à la pratique de la langue et vient contrarier les avantages pédagogiques d'une configuration qui serait totalement immersive ;
- Parfois le **calendrier des formations**, s'il est trop distendu, peut ralentir la progression voire générer une déperdition d'acquis encore fragiles, non consolidés. Si l'entrée dans une action ou dans la vie professionnelle est trop tardive au regard de la fin de la formation linguistique dispensée, le niveau de langue décline rapidement, celle-ci étant insuffisamment pratiquée

> B, 20 ans, originaire d'Afghanistan, arrivé en France en 2019. En 2021 il a intégré le programme Allero. Dans le cadre d'Allero il s'est présenté au test de positionnement proposé par Each one et Naturalia de Montreuil mais il a eu une réponse négative car son niveau de français était trop bas. Le français reste une grande difficulté pour lui « Au CPH « je parle Pashtoun toute la journée, je n'ai pas de relation avec de jeunes français ».

### 5.2.3 Vers plus de lisibilité, d'accessibilité, de coordination de l'offre linguistique

[Une initiative conjointe du réseau Alpha et de Défi métiers pour référencer l'offre et accroître sa lisibilité](#)

Pour donner davantage de lisibilité à une offre extrêmement dense, le réseau Alpha et Défi métiers pour proposent depuis 2014 une **cartographie des offres de formation linguistiques au niveau régional**. Cette démarche permet de repérer les opérateurs, le type de formations dispensées, les localisations, le public concerné et le nombre de places de formation disponibles.

**Défi métiers** référence l'offre professionnelle de tous les financeurs (offre de la commande publique : région, Etat, SPE...). **Le Réseau Alpha** référence l'offre de proximité – notamment celle portée par les associations. Les deux approches sont complémentaires et ont vocation à assurer une couverture exhaustive de l'offre linguistique au niveau régional.

[Le réseau EIF FEL : un dispositif structurant pour l'élaboration de parcours de formation linguistique](#)

Depuis 2016, le réseau EIF-FEL créé par la Ville de Paris avec trois association (CEFIL, centre Alpha Choisy, réseau Alpha) répond au manque de lisibilité des parcours d'apprentissage linguistique en proposant des **orientations individuelles à partir de permanences visant à établir des diagnostics et des prescriptions adaptées en direction de l'ensemble de l'offre linguistique**.

Le constat de départ une : forte demande à la ville de cours de français ; une offre dense portée par de multiples acteurs ; pas de parcours types adaptés aux différents types de publics et de besoins.

Le projet **EIF FEL** a été conçu pour proposer une orientation et des parcours individualisés aux publics primo-arrivants, qu'ils soient ou non signataires du CIR.

**Des permanences d'évaluation portées par les 3 associations dans 30 lieux différents dont les 9 agences Pôle emploi reçoivent les personnes pour des évaluations d'une heure et quart puis les orientent vers les formations adaptées à leur niveau et à leurs besoins.**

L'enjeu du réseau est également de favoriser une bonne articulation des maillons de la chaîne qui va du prescripteur jusqu'aux structures de formation à travers des actions de formations et de mise en réseau des acteurs, institutionnels ou associatifs, de l'accompagnement des réfugiés :

- **Formation des acteurs** : formation des prescripteurs (travailleurs sociaux ; accompagnateurs...) : présentation des outils (réseaux alpha/défi métiers) ; formation à destination des formateurs bénévoles et salariés : évaluation linguistique ; comment on situe son offre par rapport à l'offre globale
- **Mise en réseau des acteurs** : rencontres, échanges de pratiques sur publics, besoins, difficultés à résoudre Deux fois par an : rencontres institutionnelles rencontres institutionnelles : OFII, région, Etat, Ville de Paris ; Mission locale, Pôle emploi...) pour favoriser l'interconnaissance, mener des travaux en commun.

« Les parcours d'apprentissage linguistique, comme les parcours d'accès à l'emploi ou au logement sont complexes et discontinus. L'enjeu du réseau EIF FEL est de créer de la continuité dans ces bouts de parcours ». (Ville de Paris).

[Une offre dont le dimensionnement ne répond que partiellement à l'ampleur des besoins](#)

Depuis la création du réseau l'offre s'est encore densifiée mais avec des financements souvent fléchés par types de publics, ce qui complique l'orientation et la continuité des parcours. Il demeure aussi un déficit d'offres pour certains publics (demandeurs d'asile) ou adaptée à certains publics : femmes par exemple qui ont plus souvent des horaires de disponibilités contraints par les gardes d'enfants.

**Le réseau réalise actuellement 1 000 à 1200 évaluations par an mais considère que la demande est deux fois plus importante.** Pôle emploi abonde dans le constat d'une offre encore sous-dimensionnée : « *durant la crise sanitaire de 2020 les permanences EIF FEL des 9 agences Pôle emploi ont accueilli autant de personnes qu'en 2019. Il y a une perspective d'extension à tout Paris mais ce n'est pas simple pour les trois OF de gérer leurs permanences sur tout le territoire* ».

## 5.3 Les défis d'un accompagnement global

### 5.3.1 L'OFII : un acteur pivot dans les parcours d'intégration des réfugiés et la mise en place d'une chaîne d'intervention coordonnée des acteurs qui les accompagnent

[La convocation et l'entretien de début de CIR](#)

Dès qu'elles ont obtenu leur statut, les personnes réfugiées, sont comme tous les primo-arrivants, convoqués sur la plateforme d'accueil de l'OFII pour une réunion d'information collective et un test de positionnement linguistique. Un point de difficulté se pose cependant pour la convocation des publics BPI car il faut attendre que la « bascule » se fasse entre le SI de la préfecture et le SI de l'OFII et cette attente occasionne des retards de convocation.

**Le délai entre l'obtention du statut et la convocation par l'OFII peut donc être assez long** (il dépasse fréquemment 6 mois), comme en témoignent beaucoup des personnes réfugiées que nous avons rencontrées.

Depuis 2021, la préfecture envoie à l'OFII deux fois par semaine une extraction informatique des BPI récemment enregistrés de façon qu'ils soient convoqués rapidement. Mais malgré cela, le public étant assez mobile, certains BPI échappent au repérage. **Pour éviter que les BPI dans ces situations attendent trop longtemps ou échappent à la convocation de l'OFII, les professionnels à leur contact sur le terrain, travailleurs sociaux ou autres, les dirigent vers l'OFII.** Ainsi par exemple le CAIR, géré par l'association Aurore, envoie systématiquement à l'OFII les listes de BPI accueillis qui n'ont pas signé le CIR.

**L'Entretien de début de CIR :** après le test de positionnement linguistique de niveau A1 réalisé et corrigé par un prestataire dans les bureaux de l'OFII, les auditeurs OFII reçoivent les personnes en entretien personnalisé. Les auditeurs font une évaluation de la maîtrise de la langue orale et la synthèse des résultats du test écrit et de l'évaluation orale aboutit à une prescription de formation pouvant aller de 100 à 600 heures de cours.

Pour mémoire, 75% des BPI se voient prescrire une formation linguistique. Parmi ceux-ci 50% reçoivent une formation de 400h, 20% une formation de 600h et 20% une formation de 200h.<sup>14</sup>

Quand une personne a signé le CIR à Paris c'est la direction territoriale Paris de l'OFII qui va suivre la réalisation de sa formation. Si la personne déménage, son dossier est transféré dans le nouveau département de résidence. Il y a eu 800 transferts de dossiers depuis le début de l'année 2021.

**Lors de ce premier entretien la personne peut être orientée vers le SPE mais aussi vers tout autre services/organismes susceptibles de répondre à ses besoins en termes d'accès aux droits, de santé, de formation...** Cette orientation est effectuée sur la base du fichier des partenariats constitué par le bureau intégration de la DT 75.

#### [L'entretien bilan de fin de CIR et l'articulation avec la suite du parcours](#)

**L'Entretien bilan de fin de CIR** donne lieu à une orientation de la personne vers le SPE et à une nouvelle information sur l'offre des services disponibles localement pouvant faciliter ses conditions d'accueil et d'intégration. Des formations linguistiques complémentaires visant l'atteinte des niveaux A2 et B1 peuvent également être proposées.

Le contrat d'intégration républicaine vise principalement l'orientation vers le SPE et le partenariat entre l'OFII et les acteurs du SPE est appelé à se développer et à s'enrichir dans le cadre de la nouvelle convention partenariale Etat/OFII/SPE en cours d'élaboration

Mais **l'information et l'orientation plus large vers les dispositifs d'accompagnement** sociaux, d'accès aux droits ou à la santé qui peuvent être apportées lors des entretiens de début et de fin de CIR sont également extrêmement importantes et **peuvent être d'un apport décisif** pour les personnes, notamment celles qui n'ont pu bénéficier des accompagnements dont elles auraient eu besoin durant leur demande d'asile. Il

**Le travail engagé par DT 75 de l'OFII pour développer le travail en réseau avec les acteurs du territoire et la création d'un poste dédié aux partenariats devrait permettre de mieux utiliser la**

<sup>14</sup> Chiffres 2021 fournis par le DT 75 de l'OFII

### **variété des offres de service disponibles et contribuer à un suivi mieux coordonné des parcours des BPI.**

A ce jour les ces partenariats sont plutôt tournés vers des organismes actifs sur les champs de la formation et de l'emploi mais l'élargissement des partenariats à d'autres champs (santé, droits sociaux...) indiquent que l'OFII pourrait assurer une fonction d'aiguillage vers un accompagnement social pour l'ensemble des BPI qui n'en bénéficient pas.

Cette évolution devrait également permettre de démentir la critique souvent entendue, ici reprise par un opérateur associatif selon lequel « *L'OFII travaille de façon très bilatérale avec les acteurs et très en autorité de tutelle ; on a beaucoup de mal à les rencontrer ; il est difficile pour eux de travailler en partenariat* ».

#### **Une action nouvelle de l'OFII 75 pour développer les partenariats sur le territoire**

Depuis mai 2021 le bureau de l'intégration s'est enrichi d'une « **référente partenariat** » (mission confiée à une auditrice intégration). La référente partenariat a élaboré un document qui référence tous les partenariats. Quand un nouveau partenariat se noue, le partenaire est invité dans les locaux de l'OFII de façon à présenter son action aux auditeurs de l'OFII et réciproquement.

Nombre d'opérateurs/dispositifs connaissent mal les différents statuts de l'asile et de la protection internationale. Donc des échanges d'informations croisées sont nécessaires.

Par ailleurs, la direction de l'accueil et de l'intégration du national organise des visioconférences pour présenter différents dispositifs aux auditeurs.

#### **Fin 2021, 14 partenaires étaient référencés :**

- AERe - AFTRAL - ALLERO - ACI Crescendo (groupe SOS) - Each one – EDNA (C2I) - HOPE - KODIKO - La cravate solidaire - La fabrique Nomade - LOTUS - SESAME - SIMPLON - Volont'R

#### **D'autres référencements sont en cours :**

- Nouvelle page – Migrations Santé – Metishima

Exemple de « Fiche partenaire (AFTRAL (page suivante)

AFTRAL	
Nature du dispositif	Formations en logistique
Niveau d'expansion	National 120 centres de formations et 101 écoles dirigés par 6 grandes Directions Opérationnelles Régionales (DOR) : Nord (60603 Breuil-le-Vert), IDF (94152 Rungis), Ouest (86036 Poitiers), Est (54140 Jarville-la-Malgrange), Rhône-Alpes/Auvergne (69330 Jonage), Sud (13321 Marseille)
Description	Créée en 1958 l'association AFTRAL est un acteur majeur du marché de formations aux métiers de la logistique et du transport disposant d'un large réseau d'entreprises partenaires. Afin d'apporter une solution à la question d'intégration des personnes primo-arrivantes en France, Aftral propose un spectre de formations adaptées dans son domaine d'expertise.
Public visé et prérequis	Etrangers sous tout type de statut, âgés de moins de 30 ans ; niveau de maîtrise du français : A2-B1
Contacts	DOR IDF : Madame TERRANTI Lalla, Responsable commerciale lalla.teranti@aftral.com
Modalité d'orientation	Tableau de candidatures à transmettre mensuellement
Calendrier d'admission	Entrées permanentes
Nombre d'orientations effectuées	55 personnes orientées depuis le 11 mars 2021
Echanges et rencontres avec la DT	Partenariats) et LEILA TERRANTI (responsable commerciale en IDF). Une visite de la PFA du matin le 16 avril 2021 a été réalisée par ces deux mêmes personnes.

Si le suivi dans la durée est impossible par les auditeurs intégration, un **tableau de suivi de chaque orientation** est tenu à jour et une information mensuelle est attendue des partenaires vers lesquelles les personnes ont été adressées.

Extrait du tableau de suivi des orientations

Dispositif	Date d'orientation	Formation/métier visé	Prescripteur	n°CIR	Statut	Présent	Absent	Retenu	Motif de refus de la candidature	Entrée en parcours effective	En cours de parcours	Abandon	Sortie de parcours sans suite	Sortie en emploi	Sortie en formation	Commentaires
Action Emploi Réfugiés	06/12/2021	Mise en contact avec des entreprises	Nathalie BANIANAC	460021186109	BPI				En attente - ouverture de place estimée en février 2022							
	16/12/2021		Lydie MAZAIN	460021186536												
	20/12/2021		Sylvie DERIANCOURT	460021186719												
	22/12/2021		Sylvie DERIANCOURT	460021186778												
	22/12/2021		Bouchra EL HAMDOUCHI	460021186775												
	22/12/2021		Sylvie DERIANCOURT	460021186748												
AFTRAL	01/12/2021	Formations en logistique	Olga LYZHINA	460021186454	Tout public migrant	X										Il n'a pas de logement fixe, il est basé
	15/12/2021		Sylvie DERIANCOURT	460021186679		X										
ALLERO	01/12/2021	Accompagnement dans l'insertion professionnelle	Olga LYZHINA	460021186454	BPI				Actuellement en Garantie jeune jusqu'en novembre 2022							
	01/12/2021		Olga LYZHINA	460021186432		X		X								
	08/12/2021		Sylvie DERIANCOURT	460021186560					Vient de finir une Garantie Jeune au 17/12. Nous nous rapprochons de son CISP pour en connaître la sortie pour voir si le jeune ne peut pas intégrer ALLERO							
	22/12/2021		Bouchra EL HAMDOUCHI	460021186775												

### 5.3.2 L'accompagnement social : un maillon faible du parcours d'insertion professionnelle

Une maîtrise suffisante de la langue, une stabilité résidentielle sont essentielles pour accéder à un emploi ou même à une formation. Plus globalement **l'apprentissage d'une autonomie sociale globale, même relative, est une dimension centrale du parcours d'insertion professionnelle.**

Les nombreux acteurs et dispositifs d'accompagnement spécialisés, quel que soit le cadre et la finalité de leur action, structurent leurs interventions autour de cet objectif.

#### Une grande variété d'intervenants

Les missions de l'équipe socio-éducative du **CAIR** consistent en un « *suivi global, individualisé et adapté, traitant à la fois des questions de logement, de transport, d'accès aux soins (somatique et psychique), d'apprentissage du français et d'emploi ou de formation, ces dimensions étant indissociables* ».

Le **GIP HIS** dont la mission est orientée vers le logement des réfugiés hébergés dans le DNA, mobilise pour les BPI un accompagnement très soutenu (ouverture de droits, logement, accès à la formation, à la recherche d'emploi...) réalisé conjointement par les travailleurs sociaux, les médiateurs sociaux et les conseillers en insertion professionnelle du GIP HIS.

Le **DPHRS de France Terre d'Asile** qui accueille 400 BPI leur apporte un accompagnement global dès le diagnostic initial qui porte sur les deux dimensions diagnostic initial : « **on travaille le social en parallèle sinon on n'attaquerait jamais l'emploi** ».

Nous avons vu également qu'un certain nombre de projets **PIC IPR** conditionnent la mise en œuvre d'un accompagnement vers l'emploi à l'existence, par ailleurs, d'un accompagnement social.

Les BPI qui ne sont pas dans le DNA et ne peuvent bénéficier de l'action du GIP HIS ou qui ne bénéficient pas de l'accueil d'une structure spécialisée telle le CAIR doivent se tourner vers les **services sociaux**, les **associations** ou leurs **réseaux communautaires** pour accéder à une information, une orientation, voire un accompagnement adapté à leurs besoins.

#### Des difficultés d'accès à un accompagnement social continu et global

Une enquête réalisée par la Fédération des acteurs de la solidarité auprès des structures accueillant à Paris les personnes bénéficiaires d'une protection internationale sans domicile fixe autour des questions d'accès à l'accompagnement social dans les démarches d'accès au logement met en lumière les **importantes difficultés d'accès à un accompagnement social** des hommes isolés BPI.<sup>15</sup>

Parmi les personnes pour lesquelles les données de réponses à l'enquête flash ont été transmises, deux tiers des personnes accueillies ou accompagnées avaient obtenu leur statut plus d'un an avant la réponse à l'enquête. « *L'ancienneté du statut des personnes accompagnées dans les accueils de jour spécialisés peut illustrer les difficultés rencontrées par les personnes pour accéder à un suivi social de droit commun* », puisque **plusieurs années après la reconnaissance de leur statut, c'est l'accueil de jour spécialisé**

<sup>15</sup> Accueils de jour parisiens dédiés aux hommes isolés en demande d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale de Quai d'Austerlitz et Boulevard du Palais ; La Permanence Sociale d'Accueil Bastille qui a pour mission l'accompagnement des hommes isolés bénéficiaires du RSA à Paris. L'enquête concerne près de 200 hommes BPI isolés et non hébergés accueillis ou accompagnés dans ces structures

**qui reste le point d'accès à un accompagnement social.** Parmi les personnes dans ces situations, un quart avaient été précédemment hébergées dans une structure pour demandeurs d'asile.

Ces difficultés d'accès à l'accompagnement social pour un grand nombre de personnes réfugiées (en majorité celles qui n'ont pas été hébergées dans le DNA) ne signifient pas pour autant qu'elles n'ont jamais été en contact avec un travailleur social.

A Paris les permanences sociales d'arrondissements du CASVP et les Permanences sociales d'accueil constatent une augmentation des publics migrants. Les trois PSA <sup>16</sup>notamment qui reçoivent les publics sans domicile fixe, en grande précarité résidentielle ou en situation de domiciliation reçoivent 70% de publics étrangers et 30% de BPI. Ceux-ci sont généralement orientés par les accueils de jour et les maraudes.

Par ailleurs la plupart des réfugiés que nous avons rencontré ont été, à un moment ou à autre de leur parcours, accompagnés par des travailleurs sociaux ou des associations qui ont été en mesure de leur apporter ponctuellement une aide directe ou une orientation adaptée.

Le problème réside plutôt dans la **discontinuité de ces multiples situations d'accompagnement social**, liée notamment à la mobilité résidentielle et aux nombreux changements de domiciliation qui jalonnent le parcours d'un réfugié.

**Cet accompagnement social aléatoire et discontinu ne permet pas de répondre à certaines difficultés (santé, ressources financière, stabilité résidentielle, accès aux droits et démarches administratives ...) qui ont un impact sur l'accès et le maintien dans l'emploi.**

Depuis 2019, les Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) ont une nouvelle mission intégrée à leur cahier des charges, la « Prestation C », permettant le maintien de la domiciliation des personnes BPI durant 6 mois ainsi que l'information et l'orientation de ce public. « *Cependant, le sous-dimensionnement de la prestation C ne permet pas aux structures d'accompagner socialement les personnes BPI non hébergées durant cette période de six mois, ni de s'assurer de l'accompagnement par une structure du droit commun. Il semble alors nécessaire de favoriser le lien entre ces structures et les services sociaux de droit commun* ».

**Il y a un véritable enjeu à organiser une « référence » accompagnement social pour chaque réfugié non hébergé, celle-ci pouvant être assurée par différents acteurs qu'ils soient institutionnels, associatifs ou communautaires.**

\* \* \*

L'insertion socio-professionnelle des réfugiés est étroitement liée à l'acquisition de la langue et à celle d'une autonomie sociale qui passe notamment par l'accès au logement.

Au regard du caractère essentiel d'une maîtrise a minima du français pour accéder à quelque accompagnement que ce soit et à fortiori intégrer un parcours d'insertion professionnelle, un dispositif de coordination spécifique à l'apprentissage de la langue, le réseau EIF FEL, propose des orientations

<sup>16</sup> Les PSA remplissent les mêmes fonctions que les Services sociaux d'arrondissements et sont spécialisées par public (jeunes de moins de 25 ans, femmes seules et familles, hommes isolés).

individuelles à partir de permanences visant à établir des diagnostics et des prescriptions adaptées en direction de l'ensemble de l'offre linguistique qui est importante à Paris. La capacité d'intervention de ce réseau est insuffisante au regard des besoins : il réalise actuellement 1 000 à 1200 évaluations pour une demande qui serait deux fois plus importante.

Sur le champ de l'accompagnement social une telle coordination n'existe pas. Pourtant, tous les acteurs s'entendent sur le fait qu'un accompagnement vers l'emploi des personnes réfugiées ne peut être mis en œuvre de façon efficace s'il n'est pas associé à un accompagnement social plus large. A Paris, la majorité des BPI ne bénéficient pas d'un tel accompagnement social. Même si la plupart d'entre eux sont, à un moment ou à autre de leur parcours, en contact avec des travailleurs sociaux ou des associations qui peuvent leur apporter ponctuellement une aide directe ou une orientation adaptée, le caractère aléatoire et discontinu de ces situations d'accompagnement ne permet pas de répondre à certaines difficultés qui ont un impact direct sur l'accès et le maintien dans l'emploi. Compte tenu du nombre élevé de réfugiés concernés, il y a un enjeu à organiser sur le territoire parisien une « référence » accompagnement social pour tous ceux qui n'ont pas été ou ne sont pas hébergés dans le DNA, celle-ci pouvant être assurée par différents acteurs qu'ils soient institutionnels, associatifs ou communautaires.

L'OFII par lequel passent en principe l'ensemble des réfugiés et qui tient de ce fait une position centrale dans le parcours de chaque réfugié pourrait jouer un rôle dans un tel dispositif. La DT 75 de l'OFII a depuis peu enrichi son offre de service d'une fonction d'orientation adossée à la constitution d'un réseau partenarial. A ce jour les ces partenariats sont plutôt tournés vers des organismes actifs sur les champs de la formation et de l'emploi (ce qui interroge sur un éventuel double emploi avec l'orientation princeps vers le SPE dans le cadre du CIR) mais l'élargissement des partenariats à d'autres champs (santé, droits sociaux...) indiquent que l'OFII pourrait assurer une fonction d'aiguillage vers un accompagnement social pour l'ensemble des BPI qui n'en bénéficient pas.

## 6. Les interventions délivrées aux réfugiés dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnelle

Ce dernier chapitre présente les principales interventions délivrées aux réfugiés dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnelle, selon une approche croisant le contenu des actions délivrées et les témoignages des réfugiés sur leurs besoins et leurs parcours. Son notamment évoquées les enjeux de l'orientation et les déterminants des arbitrages qui sont rendus à cette étape, l'accès à l'emploi par l'entrepreneuriat ou par l'IAE, l'accès à des parcours de formation (avec un focus approfondi sur le dispositif de la POE qui est largement mobilisé pour déployer des parcours dédiés aux réfugiés) et enfin la place des entreprises dans les parcours.

### 6.1 De nombreuses orientations professionnelles par défaut

Le parcours des réfugiés est très orienté en fonction des métiers en tension

Les témoignages de opérateurs du service public de l'emploi, ceux des acteurs associatifs en charge de l'accompagnement des BPI, ceux des BPI eux-mêmes indiquent **une concentration des formations et des emplois sur les secteurs rencontrant des difficultés de recrutement, certains métiers en tension et des emplois peu qualifiés.**

**Les métiers en tension offrent en effet des opportunités pour travailler rapidement**, ce qui peut permettre de stabiliser une situation de précarité financière ou de logement.

De la même manière, les **agences d'intérim** peuvent permettre de gagner en expérience et peuvent proposer des formations en interne. Finalement, ce sont souvent les mêmes secteurs qui sont cités parmi les principaux débouchés pour les réfugiés en sortie de dispositif : le **bâtiment** (en lien notamment avec le **Grand Paris** et les **Jeux Olympiques**), la **logistique**, la **grande distribution**, la **propreté** et les **services à la personne**.

**Ces emplois correspondent en partie au profil des réfugiés** en termes de niveau d'études et d'expérience dans le pays d'origine (cf. infra) :

- **On constate une part de plus en plus importante de BPI dont le niveau scolaire est très bas.** En 2021 75% des BPI n'ont pas été scolarisés ou sont sans diplôme ou faiblement diplômé (niveau primaire). Cette proportion a augmenté de 10 points depuis 2018. Entre 2018 et 2021 le nombre des BPI n'ayant pas été scolarisés a presque triplé, celui des BPI de niveau primaire sans diplôme a doublé comme celui des BPI de niveau secondaire sans diplôme.
- **Les expériences professionnelles des BPI sont concentrées sur des secteurs d'activité qui recoupent en partie ceux connaissant des tensions de recrutement en France**, a fortiori pour pouvoir des emplois peu qualifiés. Les BPI ayant exercé une activité professionnelle dans leur pays d'origine ont majoritairement travaillé dans les secteurs suivants : **commerce et distribution** (24% en 2021) ; **BTP** (12,7%) et **agriculture/agroalimentaire** (17,6%, en forte augmentation). Vient ensuite **l'hôtellerie/restauration** (6,7% en 2021).
- Par ailleurs **environ 22 % des BPI déclarent ne pas avoir exercé d'activité professionnelle** dans leur pays d'origine, ce chiffre étant peu près constant depuis 2018.

### Répartition des BPI signataires du CIR selon leur niveau d'étude

Niveau d'études	2018		2019		2020		2021		Cumul 2018-2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Non scolarisé	318	19,5	414	22,5	307	26,2	814	26,9	1 853	24,2
Primaire - Sans diplôme	335	20,5	331	18,0	242	20,7	676	22,4	1 584	20,7
Secondaire - Baccalauréat général ; technologique ou pro.	190	11,6	192	10,5	101	8,6	222	7,3	705	9,2
Secondaire - CAP / BEP	21	1,3	24	1,3	9	0,8	32	1,1	86	1,1
Secondaire - Diplôme national du brevet	65	4,0	42	2,3	28	2,4	64	2,1	199	2,6
Secondaire - Sans diplôme	394	24,1	488	26,6	316	27	775	25,6	1 973	25,7
Supérieur - BAC+2 (DUT ; BTS ; DEUG...)	79	4,8	79	4,3	42	3,6	99	3,3	299	3,9
Supérieur - BAC+3	71	4,3	77	4,2	34	2,9	98	3,2	280	3,7
Supérieur - BAC+4 et plus	144	8,8	150	8,2	69	5,9	169	5,6	532	6,9
Supérieur - Sans diplôme	16	1,0	39	2,1	22	1,9	75	2,5	152	2,0
<b>Total général</b>	<b>1 633</b>	<b>100</b>	<b>1 836</b>	<b>100</b>	<b>1 170</b>	<b>100</b>	<b>3 024</b>	<b>100</b>	<b>7 663</b>	<b>100%</b>

Source : OFII DT 75

### Répartition des BPI signataires du CIR selon le domaine d'activité dans lequel ils ont une expérience professionnelle

Domaine activité étranger	2018		2019		2020		2021		Cumul 2018-2021	
	Nb	en %	Nb	en %						
<b>Agriculture / Agroalimentaire</b>	<b>144</b>	<b>11,4%</b>	<b>177</b>	<b>12,2%</b>	<b>132</b>	<b>14,7%</b>	<b>411</b>	<b>17,6%</b>	<b>864</b>	<b>14,5%</b>
Artisanat	44	3,5%	43	3,0%	21	2,3%	67	2,9%	175	2,9%
<b>Bâtiment /travaux publics</b>	<b>138</b>	<b>10,9%</b>	<b>165</b>	<b>11,4%</b>	<b>115</b>	<b>12,8%</b>	<b>297</b>	<b>12,7%</b>	<b>715</b>	<b>12,0%</b>
<b>Commerce/distribution</b>	<b>326</b>	<b>25,7%</b>	<b>353</b>	<b>24,4%</b>	<b>227</b>	<b>25,3%</b>	<b>561</b>	<b>24,0%</b>	<b>1 467</b>	<b>24,7%</b>
Electricité/Electronique/Maintenance	45	3,6%	33	2,3%	20	2,2%	35	1,5%	133	2,2%
Enseignement/Formation	40	3,2%	33	2,3%	27	3,0%	73	3,1%	173	2,9%
<b>Hôtellerie/ restauration/ Tourisme</b>	<b>86</b>	<b>6,8%</b>	<b>116</b>	<b>8,0%</b>	<b>71</b>	<b>7,9%</b>	<b>157</b>	<b>6,7%</b>	<b>430</b>	<b>7,2%</b>
Mécanique	51	4,0%	49	3,4%	43	4,8%	101	4,3%	244	4,1%
Santé - services associés Paramédical	34	2,7%	23	1,6%	16	1,8%	64	2,7%	137	2,3%
Autres										

Source : OFII DT 75

Les orientations par défaut : un décalage fréquemment constaté entre les aspirations des réfugiés et leur orientation professionnelle

D'un point de vue global et statistique, les opportunités d'emplois semblent correspondre aux profils des publics réfugiés, mais au niveau individuel **on constate souvent un décalage entre leur parcours préalable, les aspirations qu'ils expriment et les emplois qui leurs sont proposés.**

**Les aspirations professionnelles des réfugiés sont souvent liées à leurs expériences prémigratoires** comme l'ont exprimé un certain nombre de ceux que nous avons rencontrés, qui insistent sur la **recherche d'une continuité en termes de métier et d'univers professionnel.**

*> B. 20 ans, originaire d'Afghanistan a travaillé 6 mois comme mécanicien dans un garage en Afghanistan. Il aimerait maintenant travailler dans la mécanique.*

*> M. 22 ans, originaire d'Afghanistan travaillait dans le secteur du bâtiment en Afghanistan. Il souhaite faire une formation d'électricien du bâtiment.*

*> K, 42 ans, originaire d'Iran : ingénieur du son et musicien avant d'arriver en France, il ne souhaite pas travailler dans un autre secteur, même avec plus de débouchés, malgré ses tentatives infructueuses de trouver un emploi.*

*> M. 41 ans, originaire du Bangladesh, travaillait dans la restauration au Bangladesh, où il avait la gestion de son propre restaurant. Ici, il souhaiterait poursuivre dans l'hôtellerie, en tant que réceptionniste. Mais pour le moment, son niveau de langue ne lui permet pas. Aurore l'a orienté vers une formation ASH mais cela ne l'intéresse pas.*

Or les formations ou emplois vers lesquels ils sont orientés sont souvent liées à des opportunités qui ne correspondent pas réellement à ces aspirations.

Par exemple, trois des personnes évoquées ci-dessus, rencontrés au même moment via deux opérateurs différents, ont été orientés vers le test de positionnement proposé par Each One et le magasin Naturalia de Montreuil.

Ainsi, parmi les situations que nous avons rencontrées **les orientations par défaut sont fréquentes :**

*> I. 26 ans, originaire de Mauritanie, suit une Formation CACES pour être magasinier. Auparavant il avait fait un stage de plomberie puis présenté une demande à l'AFPA pour suivre une formation de plombier à laquelle il n'a pas été reçu. Mais il ne sait pas pourquoi. Après avoir cherché sans succès d'autres formations de plombier avec son conseiller mission locale celui-ci lui a parlé du CACES.*

*> Y. 37 ans originaire de RDC occupe un emploi en CDI dans une grande entreprise de logistique depuis 6 mois. Elle a trouvé ce travail via un compatriote. Journaliste de formation, équivalent bac+2 ou bac+3 en France. Elle a travaillé 4 ans au Congo comme conseillère cliente dans une banque et aimerait travailler à nouveau dans le secteur bancaire.*

*> M.30 ans, originaire d'Afghanistan, où il a suivi une scolarité jusqu'à la fin du lycée et obtient le certificat plus ou moins équivalent au bac dans son pays. Au fil de son parcours, il s'est construit le projet de devenir infirmier mais cela lui semble encore loin et inaccessible. Il a suivi une formation sur un titre professionnel de 6 mois en électricité à l'AFPA mais qu'il n'a pas réussi à valider. Son projet reste d'apprendre le métier d'infirmier mais il dit ne pas pouvoir se le permettre car il a besoin de gagner de l'argent.*

Des orientations par défaut qui proviennent de plusieurs raisons

**Ces orientations professionnelles par défaut son souvent liées à un besoin de travailler rapidement** des réfugiés qui témoignent de la tension qui existe entre des aspirations de projet

professionnel à moyen long terme (pas toujours verbalisées) et la réponse à l'urgence qui impose de travailler.

« Souvent les BPI DE ne veulent pas donner leur métier d'origine car ils sont prêts à prendre n'importe quoi – parce que veulent travailler absolument. Le travail c'est le logement – or les réfugiés qui arrivent à la SPADA – flux entrants et sortants – ce sont des milliers – la plupart n'ont pas de logement (hébergement précaire ou à la rue) » (un opérateur du SPE)

**Ces orientations vers des métiers en tension sont aussi parfois perçues par les réfugiés comme une solution de facilité** qui serait activée par les opérateurs de l'emploi.

> Madame Y, BPI « Ma conseillère Pôle Emploi ne me permet pas d'accéder à quelque-chose de bien. [...] Quand tu vas à Pôle Emploi, tu es limité si tu n'es pas français. [...] Elle te bloque sur des métiers de réfugiés comme la manutention. »

Du côté des opérateurs, plusieurs de nos interlocuteurs regrettent de ne pas pouvoir proposer d'opportunités plus larges : « Pendant un an, on n'a reçu que des offres de coffreur ! », relevait un directeur de CADA à propos du dispositif HOPE.

**Les méthodes mobilisées pour opérer le diagnostic préalable à l'orientation et prendre en compte le parcours prémigratoire peuvent également être questionnées.**

Ainsi un opérateur associatif spécialisé dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des réfugiés regrette l'absence de méthode dans la mise en œuvre des moyens déployés pour accompagner les réfugiés dans l'emploi : « Pour élaborer un projet professionnel, la partie bilan est fondamentale. La méthodologie doit être fondée sur le bilan de la personne – y compris sur le parcours antérieur à l'exil : l'activité professionnelle, les conditions de vie avant dans le pays. Aujourd'hui il y a beaucoup d'acteurs mais un manque de méthode et d'outillage. Il faut travailler sur l'identification des compétences professionnelles. On ne part pas assez de bases méthodologiques solides ».

Certains opérateurs ont fortement investi le sujet du bilan et de l'élaboration du projet professionnel, pour apporter un accompagnement renforcé sur ce point.

### **Le travail sur le projet professionnel assuré par l'association Metishima**

L'association a pris le parti de travailler avec les personnes des projets professionnels réellement désirés, grâce à un niveau d'individualisation de l'accompagnement des personnes très poussé et une méthodologie de valorisation des compétences mais aussi des autres qualités personnelles. « On fait de la dentelle, mais c'est aussi ce qui amène les personnes à rester en poste plutôt que de partir dès qu'elles ont une meilleure opportunité », indique sa fondatrice.

70% de l'accompagnement proposé par Metishima est individuel. Le nombre de rencontres avec le conseiller en insertion professionnelle est variable selon le profil et peut durer jusqu'à 8 mois. L'accent est mis sur la valorisation et la remobilisation des compétences déjà acquises et la construction d'un projet professionnel réellement désiré. Les personnes sont aidées à chaque étape pour réaliser leurs objectifs, qu'elles réalisent par elles-mêmes. Le parti pris de Metishima est que certes, trouver un travail rapidement permet de répondre à des problématiques urgentes, mais qu'il faut que cela se fasse dans de bonnes conditions et favorisera l'implication de la personne sur son poste.

Des orientations par défaut qui se prolongent potentiellement dans des parcours erratiques

Etayés sur une motivation limitée, ces choix d'orientation par défaut conduisent parfois à des changements d'orientation ou tout le moins à des errements qui fragilisent la stabilisation dans la durée de certains parcours professionnels.

> Y, Congolaise de 37 ans. Conseillère en banque dans son pays d'origine, elle occupe un emploi en CDI dans une grande entreprise de logistique depuis 6 mois. Elle a accepté ce travail pour avoir une première expérience en France et pour avoir des fiches de paye lui permettant d'accéder à un logement individuel. C'est un travail physique, normalement incompatible avec son état de santé. Elle aimerait travailler à nouveau dans le secteur bancaire. Sa conseillère Pôle Emploi lui a dit qu'il lui fallait un diplôme français ou une reconnaissance de son diplôme congolais pour cela. Elle a lancé la procédure mais il lui manque un document de son pays d'origine. Elle doute de pouvoir l'obtenir dans la mesure où elle a fui ce pays.  
(cf. récit de parcours n° 2)

> M, Afghan de 30 ans. A son arrivée en France en 2015, Il souhaitait s'inscrire à l'université. Il a petit à petit forgé le projet de devenir infirmier. On lui a rapidement conseillé de se détourner de cette idée pour le moment et de se consacrer au français. Il s'inscrit en 2018 à des cours de français dans le cadre d'un programme universitaire à Paris 3 mais son apprentissage est interrompu par de graves problèmes familiaux. Il est orienté vers une formation titre professionnelle de 6 mois en électricité à l'AFPA mais qu'il n'a pas réussi à valider. Plus tard, il est intégré au dispositif d'insertion Humando en mécanique pour 3 mois qui n'aboutit pas non plus sur une embauche. Sa première expérience professionnelle en France intervient finalement en tant que saisonnier agricole dans le Sud-Ouest. A son retour, il décroche un CDD de 6 mois chez un primeur. Il est actuellement en recherche d'emploi et pense impossible d'entrer en formation d'infirmier faute de ressources financières.  
(cf. récit de parcours n° 7)

## 6.2 La voie de l'entrepreneuriat, par vocation ou par défaut

Les projets de créer sa propre entreprise relèvent de deux logiques principales opposées : **soit d'une réelle motivation pour lancer son activité, soit d'un choix par défaut** quand les opportunités de travail salariés sont considérées comme non satisfaisantes.

Cependant, monter son entreprise en France est loin d'être une solution facile. Les démarches sont jugées compliquées, et pas toujours anticipées par les personnes réfugiées. Il est très difficile pour certains étrangers d'ouvrir un compte bancaire, notamment quand ils sont originaires de pays sous sanctions comme l'Iran.

Selon l'opérateur Singa, qui a une expertise de plusieurs années dans l'accompagnement des projets entrepreneuriaux de réfugiés, leurs projets sont **souvent marqués par une plus grande prise de risque**, les réfugiés indiquant parfois qu'ils n'ont plus rien à perdre. Singa note que beaucoup de BPI lancent leur activité **sans être accompagnés**, et viennent les voir après quelques mois ou quelques années quand ils rencontrent des problèmes, pour demander de l'aide.

> K. Iranien, 42ans. Ingénieur du son et musicien, il a répondu à quelques offres qui correspondaient à ses compétences mais n'a jamais eu de réponse. Il n'ose plus trop apparemment, découragé. Il ne souhaite pas non plus travailler dans un autre secteur, moins exigeant, que le sien, « je n'ai plus l'âge pour changer de direction ». « Je suis un professionnel de mon métier mais j'ai le problème de la langue. Je veux travailler pour moi, créer mon entreprise. Mais c'est compliqué, j'ai besoin d'un avocat pour m'expliquer comment ça marche. Mon assistante sociale m'a dit que je pouvais faire une autoentreprise ou une microentreprise

*ou je ne sais pas. Mais avec autoentreprise, si je veux un appart, ou si je veux acheter une voiture par exemple je ne peux pas car je n'ai pas de contrat de travail.*

*(cf. récit de parcours n° 16)*

*> H. Pakistanais, 45 ans. Son projet professionnel serait de monter sa petite entreprise de livraison/transport de crevettes, poissons pour les restaurants. Mais pour cela il lui faudrait une carte professionnelle qu'il doit demander à la chambre des métiers mais il ne sait pas comment faire, il explique qu'il ne trouve pas la chambre à Paris... Sinon, dans un premier temps, il se voit faire de la livraison de repas type Uber Eat ou Deliveroo. Mais pour cela il lui faut un statut d'auto-entrepreneur qu'il peine à créer. Il ne sait comment s'y prendre et vers qui se tourner pour de l'aide. H. semble très peu suivi, isolé en matière d'accompagnement socio-professionnel. Il est désorienté et ne sait pas par où prendre le problème de son insertion*

*(cf. récit de parcours n° 8)*

Le **statut d'auto-entrepreneur** semble attirer une proportion non négligeable de personnes réfugiées, notamment pour offrir leurs services à des entreprises de livraisons à domicile dans les grandes villes et particulièrement à Paris. Les personnes y voient une opportunité de gagner de l'argent facilement, mais ce statut adossé à l'économie des plateformes leur ouvre peu de droits. « *On n'encourage pas l'auto-entrepreneuriat, ou alors seulement en complément de revenus et en ayant bien pris le soin de se déclarer correctement. On voit beaucoup de réfugiés qui se mettent en difficulté car ils ne comprennent pas les démarches, ne se déclarent pas ou mal et ils se retrouvent bloqués par l'administration sur d'autres aspects ensuite, par exemple pour accéder à un logement social* » (CAIR Aurore)

### 6.3 L'IAE, un vecteur privilégié pour l'accès à l'emploi et entrer dans une dynamique d'insertion professionnelle

Le projet professionnel ne peut pas tout et tous les BPI n'ont pas de projet professionnel précis. Pour beaucoup d'entre eux, dénués de toute expérience professionnelle où dont les compétences sociales et/ou techniques sont trop faibles pour prétendre à un emploi ou une formation qualifiante, l'IAE est la première marche de l'insertion professionnelle.

**Le passage par une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) est une étape volontiers envisagée par le service public de l'emploi.** « *Le public réfugié, avec le niveau A1 on ne peut pas l'orienter vers l'emploi ni la formation classique. Les offres arrivent par le référent Pôle emploi IAE et la plateforme de l'inclusion : toutes les semaines des rendez-vous sont organisés pour aider les DE réfugiés à s'inscrire. Une fois qu'ils sont sur la plateforme les SIAE peuvent aller chercher les personnes inscrites. Mais pour l'instant ce qui marche le plus c'est la méthode classique : le contact direct avec le réseau IAE* » (un opérateur SPE).

**L'IAE est également citée par les opérateurs associatifs comme l'un des premiers débouchés professionnels en guise de « sortie » de dispositif d'accompagnement et surtout de premier pas dans l'emploi, dans une logique de « sas ».** Le DPHRS de France Terre d'Asile (400 places) apporte un accompagnement social et professionnel aux BPI hébergés. Une grande part d'entre eux sont orientés vers des CDDI d'insertion. Les secteurs les plus représentés sont des secteurs en tension (restauration – bâtiment – manutention – logistique). Cette orientation est surtout considérée comme un sas vers l'emploi, un moyen d'approfondir le projet professionnel et non un enfermement dans un métier. Le but est de remettre les gens en emploi en considérant que la sortie d'une étape en SIAE peut déboucher sur des métiers très différents.

### **L'exemple d'un atelier chantier insertion (ACI) à Paris**

Il s'agit d'un ACI avec des métiers très manuels (logistique ; peinture second œuvre) et à bas niveaux de qualification.

Le chantier compte 27 salariés - tous des hommes- dont **17 BPI** et 9 nationalités différentes. 20,4% des salariés ont moins 26 ans et 14% ont plus de 50 ans.

Les réfugiés accueillis par cette structure d'insertion par l'activité économique sont très éloignés de l'emploi. Outre les difficultés liées à la maîtrise de la langue et à leur niveau de qualification ils sont le plus souvent dans des situations de grand isolement social. Cet isolement est lié à l'absence ou à la discontinuité d'accompagnement social depuis leur arrivée en France qui peut conduire à un repli communautaire qui nuit à l'apprentissage du français et l'intégration.

Le chantier est à Paris -mais 12% des salariés sont domiciliés hors de Paris. 53 % sont DE depuis plus de 2 ans ; 63% ont un niveau inférieur au niveau 5.

Les salariés du chantier connaissent de **grandes difficultés linguistiques** : les niveaux sont hétérogènes mais généralement très bas. Dès que la personne entre sur le chantier elle suit **6h de cours de français par semaine**. En janvier ce seront 20 salariés sur 27 qui suivront ces cours qui sont **dispensés par le FLES**. La responsable du chantier est très satisfaite du partenariat avec le FLES : « *c'est un confort que n'ont pas les collègues sur les autres départements* ». La première année du parcours vise à faire progresser les salariés en français, à leur donner confiance. Dès que la maîtrise du français est à peu près acquise un travail sur les compétences de la personne est engagé : quel métier exercé dans le pays, quelles compétences acquises. Les échanges s'appuient sur l'utilisation de vidéos, dessins, photos....

**Le chantier a un partenariat historique avec l'association Convergences** et peut s'appuyer sur un réseau d'entreprises qui savent quel public elles vont accueillir. On passe nécessairement par des **PMSMP** qui permettent notamment de vérifier l'adéquation du niveau de français. L'ACI ne répond pas aux offres d'emploi classique-

**Hors Convergences, l'accès aux entreprises est très difficile.** « *Souvent les entreprises exigent que la personne ait un logement. Or, tous nos salariés ne sont pas en stabilité résidentielle (actuellement nous en avons au moins deux qui dorment dans la rue). Un certain nombre d'entre eux ne sont suivis par personne : pas de logement, pas de demande auprès du SIAO insertion... et elles ont pourtant le statut de BPI. Ce sont des situations qu'on rencontre fréquemment.* »

Les liens privilégiés noués par certaines associations, fédérations associatives (FAS, GRAFIE) ou dispositifs mutualisés tels Convergences avec des entreprises sont autant de passerelles qui permettent de fournir des débouchés aux réfugiés en sortie d'IAE dans des secteurs où des besoins en recrutement sont importants.

**Les services de l'Etat encouragent fortement la mobilisation du secteur de l'IAE** sur l'accueil des BPI. Ainsi La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a reçu le soutien de la DIAIR et du Ministère de l'intérieur par le biais de la DIAN pour mettre en œuvre et coordonner le projet **PROFAIR « Professionnalisation, Réseau, Outillage et Formation des Acteurs de l'Intégration des Réfugiés »**. En Ile-de-France, les actions mises en œuvre dans le cadre du projet reçoivent également le soutien de la DRIETS.

PROFAIR a pour objectif de renforcer la mobilisation des SIAE dans l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, dont les personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale. Pour ce faire, le projet s'articule autour de deux axes :

- **Outiller et former les SIAE** pour permettre un accompagnement adapté des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et étrangères primo-arrivantes ;
- **Favoriser l'orientation** des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et primo-arrivantes vers les structures d'insertion par l'activité économique.

En 4 ans la proportion des BPI dans l'IAE a nettement augmentée ; elle est passée de 2% à 10% selon la FAS.

Les acteurs de l'IAE regrettent cependant que cette évolution encouragée par les pouvoirs publics ne soit pas adossée à **un programme d'animation pour accompagner la professionnalisation des structures de l'IAE afin de les aider à mieux répondre aux besoins spécifiques des publics réfugiés, notamment en matière d'apprentissage linguistique.**

## 6.4 Des actions de formation professionnelle plus ou moins attractives et accessibles

Portant tantôt sur des formations pré qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes, souvent couplées à de l'accompagnement et à des formations en langue, les formations professionnalisantes accessibles aux réfugiés sont à la fois **très nombreuses et variées.**

- **L'offre de formation de droit commun, financée par la Région et Pôle emploi**, est bien sûr mobilisable. L'approche de la Région est présentée infra dans le détail.
- Au-delà, **un grand nombre de projets et actions de formation ciblant spécifiquement les publics réfugiés sont mis en œuvre par des porteurs de projet financés dans le cadre du PIC** (programme HOPE, AAP IPR) ou du BOP 104. L'approche de l'AFPA, via le programme HOPE notamment, sont présentés infra. Un focus spécifique est proposé dans la section 5.5 sur les parcours de formation reposant sur la mobilisation de la POE.
- Pour mémoire, les **formations dédiées à l'apprentissage du français** sont évoquées supra (section 5.2).

### La Région mise sur la réponse aux besoins des réfugiés par l'offre de formation de droit commun

En pratique les réfugiés donc accès à l'offre de formation de droit commun financée par la Région, qui ne ciblent pas particulièrement les publics réfugiés et ne finance pas de dispositifs dédiés

**Tous les dispositifs socle de la Région sont accessibles aux réfugiés** (s'adressant à des DE jeunes ou adultes, inscrits à Pôle emploi avec titre de séjour et autorisation de travailler), sont rémunérés depuis 2020 (ce qui répond à une préoccupation très forte pour le logement notamment), et ont pour paradigme le projet professionnel. S'agissant des besoins en matière de maîtrise du français, un parcours « entrée dans l'emploi » est porté par 150 prestataires qui délivrent des formations allant jusqu'à 900 h, complété par un dispositif qui permet de prendre en compte des publics hors alpha

**La Région promeut la constitution de groupes mixant les réfugiés et d'autres publics dans les formations**, en prenant appui sur le bilan positif retiré de la mixité des publics jeunes et adultes quand elle est pratiquée.

Cette option est argumentée d'un **point de vue pédagogique** : il s'agit de permettre aux publics ayant des besoins de formation en langue de disposer de temps de formation dédiés tout en étant intégrés à d'autres groupes plus mixtes en formation métier, ce qui favorise la pratique de la langue. Selon la Région, le couplage des actions langue et métier produit des effets positifs. « L'apprentissage de la langue va plus vite et l'accès aux certifications est plus performant. Cela plaide pour la mixité des publics avec possibilité de modules complémentaires selon des besoins spécifiques. »

La mixité des actions répond aussi à **des contraintes opérationnelles de remplissage des actions**, car des actions trop spécifiques en termes de public posent des difficultés de sourcing. « Autant avoir une politique intégrative et des actions qui mixent les publics. [dans le cas d'actions dédiées aux publics réfugiés] à l'inverse, on doit catégoriser et mettre les personnes dans les cases. Les AAP et projets spécifiques sur les réfugiés, ça ne couvrira pas les besoins ni qualitativement ni quantitativement. Sur Paris, pour tenir les chiffres sur ces projets, ça a été très compliqué »

L'AFPA a progressivement développé une offre de services dédiée aux publics réfugiés, mais son déploiement reste limité à Paris, où le programme HOPE n'est pas déployé

Opérateur majeur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'AFPA intervient en direction des publics les plus éloignés de l'emploi ou qui accèdent mal au droit commun de la formation, parmi lesquels des primo-arrivants et réfugiés. En complément à ses **interventions de droit commun**, l'AFPA a progressivement déployé des **programmes spécifiquement dédiés aux publics réfugiés ou primo-arrivants**.

### **Les interventions de l'AFPA dédiées aux Réfugiés**

En 2015, l'AFPA a proposé ses infrastructures pour l'hébergement de migrants. Puis très vite, elle a constaté qu'il aurait été intéressant que les réfugiés accèdent à la formation de droit commun. Deux expérimentations ont été conduites, en Ile de France et Hauts de France, avec le FAFTT (2015-2016). Environ 200 réfugiés ont bénéficié d'un accompagnement couplant une formation au français et à un métier. Le bilan positif qui en a été fait a débouché sur le programme **HOPE**, en 2017, qui est depuis déployé nationalement.

Le programme HOPE a fait l'objet de divers compléments par la suite, avec notamment le programme **Une voix vers l'emploi** (UVVE) ciblant les femmes primo-arrivantes et réfugiées du regroupement familial dans 8 régions, qui propose à la fois des actions visant la montée en compétences des personnes primo arrivantes et la professionnalisation des acteurs dans les champs de l'emploi et de la formation tout au long de la vie. L'AFPA délivre également une action via des ateliers Jeunes (en lien avec le **PIAL** des Missions locales), et plus récemment la **VAE des primo-arrivants** (2021). Elle intervient aussi dans le cadre de **8 projets inscrits dans des AAP liés au PIC**, dans 7 régions différentes, dont l'Ile de France (projet LOTUS).

Le programme **HOPE** n'est pas déployé sur le territoire de Paris en raison de l'absence de place d'hébergement de l'AFPA sur ce territoire (cf. supra)

### Les formations sont inégalement attractives

La question de l'attractivité des formations se pose, autour de plusieurs questions. Beaucoup de formations financées préparent à des **métiers en tension** et donnent lieu à **des choix par défaut, en décalage avec les aspirations des réfugiés**

Par ailleurs la **durée d'un parcours de formation**, a fortiori quand la formation n'est pas rémunérée, est souvent une contrainte réhibitoire alors que les réfugiés ont un besoin urgent de travailler ou ont des difficultés à se projeter dans la durée, en lien notamment avec des solutions d'hébergement précaires. « Avec ce public le temps est un sujet majeur. Le temps est un problème. Ils n'ont pas de temps, tout le monde les force à se dépêcher, il y a toujours une situation d'urgence. On a même parfois eu des référents sociaux qui conseillaient de travailler rapidement plutôt que de se former, et ça, ça m'agace ». (Envergure – programme Sésame)

> AR (Soudan, 28 ans) : il faut développer des formations plus courtes. Il est trop compliqué après 25 ans de s'engager dans des formations de 2 ans.

> F (Afghanistan, 21 ans) a choisi une formation au désamiantage car c'est une formation courte et qu'il doit travailler vite car il a « besoin d'argent »

> J. (Bangladesh, 30 ans) aurait aimé travailler dans un aéroport car elle parle plusieurs langues. « Mais il faut d'abord faire une formation payante et pour l'instant je ne peux pas ».

**L'intérêt à suivre une formation est en outre amoindri dans des secteurs où les tensions sur le marché du travail sont si fortes que certaines entreprises réduisent leurs exigences dans le recrutement** (comme la restauration par exemple) ce qui peut désinciter des réfugiés à choisir de se former ou à suivre une formation jusqu'au bout.

### Des conditions d'accès à la formation parfois difficiles

La lisibilité de l'offre de formation accessible, la compréhension des conditions d'accès à la formation et le contingentement des financements, constituent souvent une difficulté pour les demandeurs d'emploi, de fait amplifiée pour des publics réfugiés qui maîtrisent mal le français et les arcanes administratives concernées.

Les réfugiés peuvent éprouver des difficultés à identifier une offre de formation en dehors des dispositifs qui leur sont dédiés ou des programmes de formation de droit commun répondant de manière évidente à leurs besoins (formation en langue), et a fortiori à y accéder.

Quand ils constatent la difficulté à trouver un emploi ou à accéder à une formation dans le secteur qu'ils visent prioritairement, certains réfugiés peuvent se trouver démunis, sans solution identifiée.

> Monsieur B (Guinée, 33 ans), couturier expérimenté dans son pays d'origine, souhaite trouver un emploi dans ce secteur en France, mais n'y parvient pas. Les maisons de couture veulent de l'expérience en France ou même un diplôme français. Les expériences dans le pays d'origine ne semblent pas reconnues. Il n'a suivi aucune formation en France, même courte. Il a demandé une formation en couture à Pôle Emploi. Mais il a compris qu'il faut travailler d'abord pour cotiser. Il avait regardé sur Internet mais a laissé tomber quand il a su qu'il n'était pas éligible. Il aimerait le faire plus tard pour valider son niveau, plutôt que pour apprendre des choses nouvelles.

Certains témoignages soulignent la sélectivité élevée de certaines formations (voir infra le focus sur les formations déployées dans le cadre de POE).

### 6.4.1 ***Focus sur l'essor des parcours de formation adossés au dispositif de la POE***

Les POE sont des **dispositifs de droit commun prévoyant une formation préalable à l'embauche, en réponse au projet de recrutement d'une entreprise particulière** (POEI – individuelle) **ou en réponse à des besoins de recrutements** partagés par plusieurs entreprises d'un territoire ou d'un secteur d'activité (POEC - Collective).

Les POE permettent à des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper un métier précis, et aux entreprises de trouver des candidats qualifiés pour les postes qu'elles ont du mal à pourvoir. Si elles peuvent être proposées à tous les chercheurs d'emploi, les POE sont parfois **utilisées pour favoriser l'insertion professionnelle de publics particulièrement éloignés de l'emploi**. En effet, il est possible d'ajouter à la formation métier des modules permettant de lever des freins particuliers ou de prévoir un accompagnement spécifique pendant leur réalisation.

Plusieurs acteurs se sont emparés de ce dispositif pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes réfugiées en France. Ils portent une offre de service à la fois à destination des entreprises et des personnes réfugiées. Ce focus porte sur les actions réalisées dans le cadre de **4 programmes actifs à Paris et destinés exclusivement à des BPI**, 2 généralistes et 2 sectoriels dans le domaine de la restauration.

#### Les quatre projets intégrant une POE et dédiée aux réfugiés à Paris

Projet	Porteurs	Métier(s) visés
<b>AVEC</b> (Accélération vers l'Emploi et la Carrière)	Action Emploi Réfugiés (AERé)	Divers
<b>All-in-One</b>	Each One	Divers
<b>l'Ecole des Cuistots Migrateurs</b> (ECM)	Les Cuistots Migrateurs	Commis de cuisine
<b>Sésame</b>	Consortium : Akto (chef de file) + Envergure + Refugee Food Festival	Commis de cuisine

Les métiers proposés sont **en majorité des métiers en tension et peu qualifiés**. L'Ecole des Cuistots Migrateurs et le programme Sésame ont tous deux ciblé le métier de commis de cuisine afin de **proposer de nouvelles solutions aux restaurateurs pour élargir leurs viviers de recrutement**. Le secteur de l'hôtellerie-restauration est déjà celui qui recrute le plus de travailleurs étrangers et continue à exprimer ses difficultés de disponibilité de main d'œuvre.

Les Cuistots Migrateurs et Akto ont eux-mêmes une connaissance fine du métier qu'exerceront leurs stagiaires. Action Emploi Réfugiés et Each One, eux, organisent des **POE ad hoc en réponse à des besoins ponctuels** d'entreprises pour des métiers variés. Ils ont une démarche proactive de prospection d'entreprises, même si de plus en plus d'entreprises les approchent directement.

Each One est le seul acteur rencontré proposant quelques POEI, individuelles, dans le cadre du programme All-in-One. Selon notre interlocuteur, **les POEI peuvent permettre de recruter des profils spécialisés et plus qualifiés que les POEC**. Ont notamment été cités un poste de directeur pour une

grande enseigne d'ameublement ainsi que des data analysts et data scientists dans le secteur bancaire. **Toutefois, ce type de poste est minoritaire.**

**La valeur ajoutée apportée par les porteurs principaux de ces programmes réside dans le sourcing des candidats, leur accompagnement socio-professionnel, le montage partenarial et le pilotage, la relation avec les entreprises.** Ils mobilisent des partenaires aux compétences complémentaires. Ce sont généralement des associations, spécialistes de l'intégration professionnelle des réfugiés, et elles sont à l'origine de ces expérimentations. Sésame semble faire exception dans la mesure où le chef de file du consortium est l'OPCO directement, mais Akto s'est en réalité adjoint les compétences de l'organisme de formation Envergure et de l'association Refugee Food Festival pour mettre en œuvre mais aussi piloter ce projet. Dans tous les cas, ces **programmes sont mis en œuvre en lien direct avec des entreprises, fédérations ou autres représentants des branches.**

Dans le **montage financier**, Pôle emploi assure la rémunération des stagiaires, et les coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO couvrent les cours de langue en plus de la formation « métier », comprennent parfois le financement des activités de recrutement et d'accompagnement des bénéficiaires (All-in-One, Sésame), voire le coût de la formation en remplacement de l'OPCO (All-in-One).

**Le sourcing : un enjeu essentiel, des pratiques variées, souvent relativement sélectives et aux résultats contrastés**

**Le sourcing des candidats est une activité décisive des programmes que nous avons étudiés, tant et si bien qu'elle est toujours opérée directement par leurs pilotes,** malgré les alliances possibles avec d'autres acteurs et en particulier les prescripteurs. C'est en effet un argument fort vis-à-vis des partenaires économiques de ces projets que de démontrer une capacité à identifier et sélectionner les profils dont ils ont besoin, et en nombre suffisant.

Les formations proposées se déroulent majoritairement à Paris même ou en banlieue proche, mais **le périmètre de recrutement des candidats est bien plus large et s'étend couramment sur une grande partie de l'Île-de-France grâce à la densité du réseau de transports francilien.**

**L'enjeu de « trouver » des candidats est très variable.** Alors que Sésame peine parfois à remplir certaines promotions (mais moins en Île-de-France qu'ailleurs), l'École des Cuistots Migrateurs, qui propose un programme très similaire, reçoit tellement de demandes qu'ils ont limité la fenêtre pour candidater à seulement 4 jours pour chaque promotion. À l'origine, les Cuistots Migrateurs sont un traiteur solidaire employant des BPI en CDI. Les candidatures pour ces postes de cuisiniers alimentent un vivier naturel pour l'École, bien que ce ne soit pas la voie d'accès principale,

Each One et Action Emploi Réfugiés disposent tous deux d'une **plateforme en ligne sur laquelle des réfugiés en recherche d'emploi complètent un profil** et qui leur permet de repérer des talents et de diffuser des informations sur le lancement de sessions. Chacun organise également par ailleurs un **programme d'accompagnement global à destination de BPI et pouvant constituer une passerelle** vers une POE : le programme SOCLE, pour AERé et le programme Tremplin pour Each One.

Les quatre actions étudiées s'appuient sur un **réseau de partenaires prescripteurs** qui orientent des profils (y compris entre eux : d'Action Emploi Réfugiés et Each One vers l'École des Cuistots Migrateurs notamment). On note cependant **peu de partenariats véritablement structurés** et en particulier **peu basés sur la proximité géographique.** Le programme Sésame, en particulier, s'appuie sur un réseau de partenaires très large : structures d'hébergement, accueils de jour, associations délivrant des cours de français, acteurs de l'accompagnement social, professionnel, du SPE, auditeurs de l'OFII... avec une partie

des personnes orientées qui ne correspondent pas toujours à la cible visée (n'ont pas bien compris le dispositif, ne sont pas réellement motivées, habitent trop loin...).

Au final, **les orientations de qualité se développent avec le temps :**

- **Le premier canal mobilisé par les BPI pour rechercher des opportunités d'emploi et de formation est le bouche-à-oreille.** Les pairs sont les meilleurs ambassadeurs auprès de nouveaux candidats. C'est pourquoi l'Ecole des Cuistots Migrateurs, en particulier, cherche à entretenir le lien avec les anciens bénéficiaires et invite un stagiaire ou un alumnus à partager son expérience au sein des sessions collectives de recrutement.
- Le second canal d'information passe par les **référénts de parcours de proximité** et en particulier les accompagnants sociaux. A ce titre, les porteurs observent que **les associations connaissent généralement mieux les publics qu'ils orientent et leurs besoins que les prescripteurs institutionnels** : « Parfois le prescripteur a un peu poussé pour que la personne suive la formation, sans toujours tenir compte de ses attentes en termes de projet ou des contraintes horaires pour travailler dans la restauration ».

Ces deux constats conduisent Akto et le Refugee Food Festival à réorienter leur stratégie de sourcing, très large au démarrage, pour la resserrer en direction d'un réseau de relais de qualité avec lesquels ils pourront structurer un partenariat dans la durée.

« Aujourd'hui, le travail de ces relais... informels nous permettent de recruter environ un tiers des bénéficiaires sur les sessions Sésame les plus récentes. Ça reste à confirmer sur la durée, mais c'est... quelque chose qu'on n'attendait pas mais qui est le bienvenu évidemment.

[...]

Les publics qu'on a accueillis récemment sont entre guillemets plus en phase avec le projet, au sens où ils connaissent le but du projet, celui de l'orientation vers le métier de commis de cuisine, sur les possibilités offertes sur la levée des freins périphériques et le travail du français ». (AKTO – programme Sésame)

L'ensemble de ces programmes sélectionne sur la base de critères contraignants, repris dans le tableau ci-dessous :

	All-in-One*	Programme AVEC*	L'Ecole des Cuistots Migrateurs	Sésame
<b>Statut BPI</b>	x	x	x	x
<b>Inscrit à Pôle Emploi**</b>	x	x	x	x
<b>Disponible et mobile ***</b>	x	x	x	x
<b>Niveau de langue</b>	x	x	x	x
<b>A1</b>				x
<b>A1.2</b>	x		x	
<b>A.2</b>		x		
<b>Niveau de mathématiques</b>		x	x	
<b>CIR signé****</b>				x
<b>Autres critères définis avec les entreprises pour chaque promotion*</b>	x	x		

\* Pour Each One et Action Emploi Réfugiés, les critères peuvent varier selon les sessions en fonction des prérequis de la formation et des besoins des entreprises.

\*\* Parfois souplesse si inscription en cours ou sur le point de s'inscrire.

\*\*\* Le lieu de domiciliation est regardé particulièrement attentivement.

\*\*\*\*Sésame est le seul à citer le fait que le CIR soit déjà signé comme un critère de sélection, mais c'est certainement un élément questionné par les autres en lien avec la notion de disponibilité.

Le processus de sélection des bénéficiaires est similaire dans tous les cas (à quelques variations près) :

- 1) **Candidatures reçues via un formulaire** (souvent rempli avec l'aide d'un tiers, parfois envoyé directement par ce référent de parcours) permettant de vérifier les critères les plus simples et d'opérer une présélection.
- 2) **Informations collectives** pour donner un aperçu des réalités de la formation et du métier visé, préciser l'engagement requis ou encore répondre aux questions les plus courantes.
- 3) **Tests** : niveau de langue et éventuellement une autre compétence en lien avec le métier visé (calcul, mise en situation...)
- 4) **Entretiens individuels** permettant d'évaluer la motivation, la disponibilité et la mobilité

Le **timing** est un élément capital dans ces étapes : trop large, le risque de perdre des candidats en route augmente. Trop serré, il contraint la circulation de l'information, l'organisation logistique et ne correspond plus aux délais administratifs, notamment de validation des listes par Pôle Emploi.

Au final, on note une forte sélectivité de ces programmes entre le nombre initial de candidatures reçues et les places finalement disponibles.

Ces programmes n'ont généralement pas de grande difficulté à sourcer. Seul Sésame indique avoir parfois baissé son niveau d'exigence, et plutôt en province qu'à Paris où le vivier est plus important mais où une concurrence avec d'autres programmes peut exister. Sésame est toutefois le projet exigeant le niveau de langue le plus faible, ce qui n'est pas sans conséquence comme on le verra plus loin.

### Des parcours aux ingrédients très semblables (avec des nuances dans la mise en œuvre)

#### Des programmes intensifs de 3 à 5 mois, en petits groupes

**Les POE peuvent durer jusqu'à 400h**, soit environ 3 mois sur une base de 35h par semaine. Des modules complémentaires sont parfois ajoutés, augmentant cette durée à 4,5 mois pour l'ECM et 5 mois pour Sésame. Dans tous les cas, **le rythme est soutenu et la formation exigeante**, d'où l'attention portée à la motivation, à l'engagement sur la durée, à la disponibilité et à la mobilité en phase de sélection. Les promotions constituées concernent généralement des **effectifs réduits** (10 stagiaires pour l'ECM, 12 pour Sésame).

En termes de progression, Action Emploi Réfugiés, Envergure (pour Sésame) et les Cuistots Migrateurs ne démarrent pas immédiatement la formation métier. Ils commencent par une **période de préparation dédiée aux cours de langues intensifs ainsi qu'à des modules socio-professionnels destinés à faciliter l'apprentissage technique qui arrive dans un second temps**. Le stage intervient plutôt en fin de formation, mais les stagiaires reviennent parfois avant la fin du programme pour préparer l'examen et la mise en emploi pérenne.

#### La formation métier au cœur du programme, délivrée par des spécialistes

Les programmes Sésame et Ecole des Cuistots Migrateurs préparent au **titre à visée professionnelle** de niveau 3 « commis de cuisine » (ex-certificat de qualification professionnelle – CQP), validé par un examen organisé en blocs de compétences. Les taux de réussite à l'examen sont élevés et similaires à ceux observés pour les publics non-réfugiés. Pour le projet Sésame, c'est l'association Envergure qui assure la formation et l'accompagnement des bénéficiaires, y compris en ce qui concerne la formation en cuisine sur le plan théorique. Cependant, n'ayant pas de plateau technique, le volet pratique est délégué à Stelo, organisme de formation spécialisé dans les métiers de l'hôtellerie-restauration. Quant

à l'Ecole des Cuistots Migrateurs, ils **ont délégué la formation métier** à l'Institut de Formation en Restauration (INFRES). Dans les deux cas, il a été choisi de **développer les compétences des stagiaires via une approche pédagogique s'appuyant autant que faire se peut sur des situations concrètes.**

Action Emploi Réfugiés et Each One ne travaillent pas toujours avec les mêmes organismes de formation. **Each One laisse même l'entreprise choisir le partenaire qui délivrera la formation technique.** AERé indique se positionner en « *sous-traitant et partenaire des OF techniques* », sur le sourcing et l'accompagnement des publics.

**La formation technique en elle-même doit souvent être adaptée aux particularités du public réfugié**, ce qui nécessite parfois de former les formateurs pour adapter leur pédagogie à cette cible nouvelle pour eux. Des modules ont par exemple été proposés aux formateurs Sésame par le partenaire Langues Plurielles. **La validation des compétences peut également faire l'objet d'adaptations.**

*« Les méthodes habituelles ne fonctionnent pas avec ce type de public. En salle, les formateurs utilisent beaucoup de supports image et vidéo, on illustre, on les interroge en permanence. Dans le labo en cuisine, on explique à l'oral, on dessine. On est en démonstration permanente. En cuisine c'est plus intéressant pour eux, ça leur parle davantage et on voit que, pédagogiquement, c'est ce qui marche.*

[...]

*Certains tuteurs disent parfois n'avoir pas eu le temps de voir certaines compétences pendant le stage. Les restaurateurs embauchent des personnes parce qu'ils voient le potentiel et acceptent de prendre le temps. Le tuteur est un futur employeur, il comprend très bien qu'au regard de la durée de la formation et du public on ne peut pas mettre en application toutes les compétences demandées. On part du principe que la personne est capable de le faire, qu'elle en a les capacités, mais il faut lui donner du temps. La formation c'est le point de départ pour acquérir ensuite de l'expérience. ».* (Stelo formation – programme Sésame)

### **Adaptation des modalités d'évaluation par les Cuistots Migrateurs**

A l'Ecole des Cuistots Migrateurs, en cours de formation, la reconnaissance des compétences a été adaptée et se fait selon trois modalités croisées : **l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs et l'évaluation par les formateurs.**

L'évaluation repose sur un scénario de **questionnement sur la base de situations** que les stagiaires peuvent reconnaître, formulé en langage simple : « je sais dire à quelqu'un ce qu'il doit faire », « j'aime faire X » etc. Le principe consiste à partir de l'expérience pour arriver à une formulation en termes de compétences professionnelles, car l'expression directe en termes de compétences est trop complexe. Il s'agit donc d'un processus de conscientisation à partir de l'empirique.

Tout au long de la formation, les stagiaires ont également un **carnet d'auto-évaluation dans lequel ils notent des défis** à relever : « dans la semaine, je dois m'améliorer sur X ». Ce travail est fait avec la formatrice de français et est individuel.

Enfin, un point individuel est fait en milieu et en fin de formation avec les professeurs de cuisine sur les compétences métier et transversales.

### **L'apprentissage du français : un enseignement à visée professionnelle**

Les cours de langue sont externalisés auprès de l'Alliance Française pour AERé et de Thot pour les Cuistots Migrateurs. Ils sont en revanche promulgués directement par Envergure pour Sésame. Les formateurs en FLE d'Each One ne sont pas directement salariés mais appliquent une méthodologie qui a été développée par Each One.

Quel que soit le programme, l'enseignement du français est délivré dans le but **d'être le plus rapidement possible autonome dans l'exercice du métier** ou pour comprendre la formation technique. Les sessions s'articulent aux situations rencontrées et priorisent le vocabulaire professionnel et sectoriel.

#### L'accompagnement vers l'emploi : un soutien complémentaire pour un public fragilisé

Si on retrouve quelques **ateliers socio-professionnels collectifs**, destinés à l'acquisition des codes du marché du travail, dispensés dans chacune des associations, ils constituent une **composante mineure de ces formations** dont les priorités restent l'acquisition des savoir-faire techniques, contrairement aux programmes de remobilisation ou d'accompagnement global vers l'emploi. Avec le perfectionnement linguistique, ils justifient toutefois la constitution de promotions « 100% réfugiés » et sont délivrés en interne par la structure porteuse du dispositif. Des intervenants externes sont également mobilisés sur des modules précis : Action Emploi Réfugiés invite un psychologue sur la gestion du stress et le savoir-être en entreprise, les Cuistots Migrateurs convie l'association la Cravate Solidaire pour organiser des simulations d'entretiens et réaliser des photos en tenue professionnelle et, dans le cadre du programme Sésame à Paris, des ateliers théâtre et secourisme sont animés par des partenaires.

**L'accompagnement à l'insertion professionnelle est aussi délivré en suivi individuel** tout au long de la formation intensive et parfois poursuivi au-delà. Il a pour but de préciser l'orientation et de soutenir la recherche d'emploi. Cet accompagnement représente un volume et une structure différente selon les programmes, mais il se décline généralement en une phase de diagnostic, de consolidation du projet professionnel, de définition d'une stratégie pour le réaliser et d'un appui à la recherche de stage puis d'emploi durable.

**Les modalités de suivi à la sortie de l'action varient** : l'accompagnement individuel se poursuit pendant 2 mois pour Sésame et se concrétise par des formats individuels et collectifs permettant de travailler sur les techniques de recherche d'emploi, la réécriture et la mise à jour de CV et de lettres de motivation, la simulation d'entretiens de recrutement, etc. Il se poursuit également pendant 3 mois pour AVEC, alors que l'Ecole des Cuistots Migrateurs prend simplement des nouvelles 3 mois après la sortie.

#### La levée des freins périphériques et le poids des démarches administratives : un défi persistant

Les formations POE constituent des programmes intensifs exigeants. **Les difficultés personnelles des stagiaires peuvent donc rapidement mettre en péril leur assiduité en formation, voire conduire à des abandons.** C'est pourquoi les processus de sélection vérifient le plus souvent que les personnes sont dans des situations suffisamment stables et pourront se déplacer sur les lieux d'apprentissage et de travail. Toutefois, les bénéficiaires sont souvent dans des situations précaires qui peuvent évoluer rapidement.

Parmi les solutions que les opérateurs tentent d'apporter aux problématiques récurrentes des personnes, on trouve notamment **l'activation de relais spécialisés**, par exemple :

- **Hébergement** : Each One a noué un partenariat avec Nexity pour repérer des logements étudiants vacants. Les Cuistots Migrateurs se sont alliés avec les associations Réfugiés Bienvenus (logement chez l'habitant) et Caracol (colocations français/réfugiés). Toutefois, le marché du logement est si tendu dans le Bassin parisien que ces efforts aboutissent rarement.
- **Santé** : Envergure oriente vers les centres médico-sociaux, tout en précisant qu'il est très compliqué d'identifier un relais pertinent et disponible (un seul centre médico-social à Paris est en capacité d'intégrer les difficultés de communication liées à la langue et aux différences interculturelles et tous sont débordés). Les Cuistots Migrateurs travaillent avec l'association Le Chêne et l'Hibiscus qui prodigue un accompagnement psychothérapeutique.

- **Garde d'enfant (problématique essentiellement féminine)** : les porteurs du programme Sésame cherchent des solutions de garde en lien avec Pôle Emploi, qui ne peuvent néanmoins être activées que pendant la durée de la formation, ou réorientent parfois vers la restauration collective (qui présente des horaires moins atypiques) et notamment le programme Tournesol (programme également dédié aux personnes réfugiées, et co-porté par un consortium proche - Akto, Refugee Food Festival, Langues Plurielles, Stelo - sur un modèle POEC et bénéficiant d'un financement PIC).

Si l'accompagnement social pur relève en principe de travailleurs sociaux, absents des équipes qui mettent en œuvre des POE, **la force et l'urgence des freins périphériques rencontrés par les bénéficiaires contraignent les opérateurs à rechercher des solutions au cas par cas, si possible en lien avec un référent de parcours externe, souvent par eux-mêmes** faute d'interlocuteur pertinent.

### **Sésame : vers l'internalisation de l'accompagnement social**

Dans le cadre du programme Sésame, les bénéficiaires peuvent aborder les freins périphériques dans le cadre d'un accompagnement individuel. Celui-ci est opéré par Envergure, par un **intervenant qui peut se déplacer en cas de besoin** : « *Il est important que l'acteur qui fait l'accompagnement socio-pro soit au plus proche, ce qui est le cas à Paris* ». Si ce volet était prévu dès le départ, les équipes reconnaissent qu'elles n'avaient pas anticipé qu'il leur demanderait autant de temps et d'énergie. En effet, **les stagiaires ont besoin d'être guidés de manière très étroite**, par exemple concernant le suivi du dossier pour percevoir la rémunération de Pôle Emploi, y compris pour prendre rendez-vous avec leur conseiller, ou bien sur les implications administratives de l'obtention du statut.

Les porteurs expriment des **difficultés à nouer des partenariats efficaces avec les acteurs institutionnels, et plus particulièrement à disposer de contacts à jour et réactifs**. Ils relèvent qu'il est **plus compliqué en Ile-de-France** que dans les autres régions d'implantation du programme d'identifier des interlocuteurs précis et stables au sein des organisations et particulièrement de Pôle Emploi.

Constatant l'absence de solutions rapides et pertinentes en externe, Envergure cherche à présent à **apporter le plus de réponses possibles en interne**, à « être notre propre solution », car il n'y a souvent pas de place pour une prise en charge par d'autres, ou alors cela interviendrait trop tard pour la personne. Cette **montée en compétence sur le social est une évolution importante pour les porteurs qui sont, à l'origine, des acteurs de la formation et de l'emploi**.

*« On parle bien d'accompagnements socio-professionnels ; et le plus important dans socio-professionnel, c'est le trait-d'union ». (Akto – programme Sésame)*

Le dilemme : des promotions « 100% BPI » ou des promotions « mixtes » ?

Les programmes que nous avons étudiés sont conçus pour des personnes réfugiées et leur sont dédiés. **La constitution de promotions constituées entièrement de BPI permet de répondre à des enjeux communs** : adaptations pédagogiques au sein de la formation métier, ajout de cours de langue, ateliers dédiés à l'intégration des codes socio-culturels de la société d'accueil, etc. Toutefois, **cet arbitrage implique de renoncer à d'autres avantages qu'auraient pu apporter des promotions plus hétérogènes**. Ainsi, un tronc commun pourrait être suivi par des stagiaires français se formant au même métier. Cette approche inclusive aurait probablement des vertus, favorables à une meilleure intégration sociale. Toutefois, il faudrait veiller à ne pas mettre les bénéficiaires étrangers en situation d'échec sur l'enseignement professionnel. En outre, des modules spécifiques resteraient nécessaires pour eux, fragilisant l'organisation opérationnelle et le modèle financier, dans la mesure où les effectifs sont en l'état très réduits.

**Au-delà de la question de la composition de groupes pertinents du point de vue pédagogique, le dilemme de la composition de groupes dédiés ou mixés paraît indissociable de celle du sourcing :** si déployer des actions dédiées paraît viable sur des territoires où le nombre de réfugiés est important, il n'en va pas de même a priori sur des territoires où le vivier de bénéficiaires est moindre, et où les contraintes opérationnelles de composition de groupes incitent d'autant plus à composer des cohortes mixant les statuts de publics.

#### Via des stages, des formations au contact des entreprises

Les stages d'application sont une composante indispensable des POE. Ils sont donc  **systématiquement organisés en fin de formation pour une durée de 1 à 3 semaines**, sauf pour Sésame qui répartit les 70h de stage en plusieurs fois. S'ils offrent une perspective d'embauche durable pour les expériences concluantes, ils sont aussi l'occasion d'expérimenter l'exercice du métier en conditions réelles.

**Trouver un lieu de stage est un défi pour les bénéficiaires.** Non seulement, comme tous les stagiaires, ils sont encore en formation et donc pas totalement « opérationnels » dans un premier temps, mais, en plus, la barrière de la langue, l'absence de réseau personnel et la méconnaissance des codes de la recherche d'emploi compliquent leur démarche.

**La recherche d'entreprise est plus ou moins accompagnée selon les programmes.** Action Emploi Réfugiés et Each One s'appuient en grande partie sur les entreprises ou fédérations professionnelles à l'origine de la POE. Le programme Sésame mobilise le réseau de deux de ses porteurs, l'OPCO Akto et l'association Refugee Food Festival. L'École des Cuiستots Migrateurs cherche à autonomiser les stagiaires tout en les accompagnant dans leur démarche, à travers plusieurs étapes : le bénéficiaire définit d'abord le cadre de travail dans lequel il aimerait travailler et recherche des restaurants qui entrent dans ses critères. Il prend lui-même rendez-vous avec les restaurateurs pour visiter et finalement trouver le restaurant qui pourra l'accueillir. Cette démarche est suivie en rendez-vous individuel.

**Les employeurs partenaires consentent un véritable effort pour accueillir et former les stagiaires.** Ils espèrent pouvoir les recruter définitivement à l'issue du programme, mais c'est bien sur un potentiel, incertain, qu'ils les intègrent dans un premier temps. Concernant le programme Sésame, les restaurateurs interrogés ont rencontré de nombreuses problématiques : **difficultés à communiquer en français**, bien que ce soit plus un obstacle en salle qu'en cuisine, **cadences intenses** pour les stagiaires comme pour les tuteurs, qui empêchent de prendre le temps pour expliquer, **horaires décalés** particulièrement contraignants si le logement est éloigné... Il arrive que le stage se passe bien de part et d'autre, mais que les contraintes externes soient trop importantes pour envisager une embauche. Un restaurateur nous a par exemple indiqué que les BPI qu'il a accueilli via Sésame devaient partir en plein service sans quoi ils n'avaient plus de transport pour rejoindre leur centre d'hébergement. Toutefois, alors qu'ils subissent un fort turn over sur ce type de poste, les employeurs se disent intéressés par ces profils « volontaires et courageux ».

*« Visiblement ils ont eu des cours sur le jargon du métier et sur certaines techniques ; sa capacité de compréhension et d'adaptation est assez exceptionnelle – au-delà des attentes. » (restaurateur parisien, programme Sésame)*

### **Des liens avec le monde professionnel à développer tout au long du programme : les innovations itératives de l'Ecole des Cuistots Migrateurs**

Les Cuistots Migrateurs ont une culture poussée du feedback et exploitent les retours d'expérience de chaque promotion pour apporter des améliorations aux prochaines éditions du programme.

La première promotion a indiqué ne pas connaître assez concrètement le secteur de la restauration à l'issue de sa formation et a suggéré d'organiser plus de rencontres avec des personnes du métier. Pour la 2e promotion, a donc été ajouté un **mentorat professionnel** : des chefs bénévoles accompagnaient les stagiaires dans la construction de leur projet professionnel. On était alors au cœur de la première vague Covid, les restaurants étaient fermés et l'association était en période de levée de fonds.

Pour la 3e promo, avec la reprise d'activité, les chefs n'étaient plus disponibles. L'ECM organise alors une **table ronde avec une restauratrice d'un petit restaurant, un chef étoilé et un chef de restauration collective**, permettant de donner des éléments de comparaison. Les stagiaires trouvent néanmoins que ce n'est pas assez. Ils ajoutent que le passage en stage est une désillusion car ils bénéficient d'excellentes conditions en formation, alors que la réalité des restaurants est moins confortable (lumière du jour vs. cuisines aveugles notamment).

Pour la quatrième promotion, la table ronde est maintenue, et sont ajoutées des **visites de cuisines de différentes tailles** permettant d'observer les conditions réelles d'exercice d'un métier qui reste difficile.

### **Festival et Job dating : mobiliser les restaurateurs via le programme Sésame**

L'innovation dans le projet « Sésame » repose sur l'organisation de festival et de job dating permettant la mise en relation des bénéficiaires du projet avec des restaurateurs qui les accueillent pour concevoir et créer un menu autour des traditions culinaires de leur pays d'origine.

Le festival s'est avéré être un véritable levier pour le projet « Sésame » puisqu'il a permis de fidéliser certaines entreprises, d'en intégrer de nouvelles au réseau, d'en sensibiliser sur les questions d'insertion socio-professionnelle des réfugiés. De plus, la participation des entreprises à ces festivals favorise l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires que ce soit directement chez les restaurateurs participants ou indirectement (certains jouant un rôle d'orientation vers des restaurateurs qui recrutent). Par-delà le caractère utile à l'insertion des BPI, la mobilisation de entreprises permet également aux formateurs d'identifier les transitions à l'œuvre dans les métiers de la restauration et de les anticiper dans les formations qu'ils dispensent (par exemple, les modalités spécifiques au click&collect).

*« Les festivals permettent la mise en pratique des compétences acquises et de valoriser leurs coutumes. Pour Sésame, c'est aussi un moyen de communication et de sensibilisation à la question des réfugiés ».*  
(Refugee Food Festival, programme Sésame)

Les bénéficiaires des POE que nous avons étudiées n'ont **généralement pas grande difficulté à s'insérer dans l'emploi** dans la mesure où les métiers visés concernent des secteurs en tension et que l'organisation repose sur un besoin de recrutement exprimé par une entreprise ou une branche professionnelle. Ainsi, les **taux de sortie positive sont de plus de 90%** pour All-in-One et l'Ecole des Cuistots Migrateurs et de près de **80% pour Sésame** (non communiqué concernant le programme AVEC d'Action Emploi Réfugiés).

A noter la **place importante de l'intérim** dans les embauches à la sortie du programme, **et celle de l'alternance. Les contrats de professionnalisation en particulier** représentent une suite de parcours fréquente permettant de consolider et poursuivre la formation tout en travaillant. Il arrive même que les périodes en entreprise du contrat de professionnalisation soient portées par une agence d'intérim.

## 6.5 La place des entreprises dans les parcours

Les motivations des entreprises pour recruter des salariés réfugiés ou pour s'investir en faveur de l'insertion professionnelle de ces publics sont de deux ordres, qui peuvent se rejoindre éventuellement : la réponse à un **besoin de main d'œuvre**, et **l'engagement sociétal**, en termes de RSE

*La sensibilité à la question de l'accueil et de l'intégration des migrants dans certaines entreprises n'a qu'un impact limité sur les recrutements*

Selon un opérateur associatif, la crise des migrants en 2015 et le choc représenté par la mort d'Aylan ont suscité un fort mouvement de l'opinion publique en faveur des réfugiés. Cet élan a également entraîné les entreprises et dès septembre 2015 le Medef s'est engagé sur le sujet. Le mouvement s'est essoufflé quelques mois plus tard, mais a permis à certaines associations de nouer des partenariats privilégiés avec des entreprises.

Si les entreprises engagées dans les actions étudiées ont toutes des difficultés de recrutement, il ressort des entretiens que leur engagement dépasse leur besoin de main d'œuvre. Il reflète aussi un **engagement sociétal**.

*« C'est un bon message à la société puisque ça montre le côté citoyen de nos entreprises ; intégrer un réfugié, c'est créer de la richesse, le sortir du système d'assistanat et l'intégrer dans la société. » (restaurateur, programme Sésame<sup>17</sup>)*

*« Notre politique est de donner sa chance à tout le monde : sortants d'étude, éloignés de l'emploi, BPI ... Si les personnes sont motivées, on les accompagne et on les forme » (entreprise d'hôtellerie-restauration, programme Sésame)*

**Mais la motivation en termes de RSE ne suffit pas** à recruter des BPI, et la motivation économique constitue un levier essentiel pour agir de manière significative et dans la durée

L'association **Kodiko**, qui cible la volonté des entreprises partenaires de manifester leur engagement social et d'y impliquer leurs collaborateurs en proposant un dispositif de mentorat salarié-réfugié en témoigne : les entreprises sont prêtes à payer pour la journée de formation préalable de leurs collaborateurs aux outils et enjeux de l'accompagnement et à autoriser leur mobilisation pour des temps non directement productifs, elles le sont moins pour recruter directement des bénéficiaires. Moins de 10% recrutent un réfugié à la sortie.

Même constat du côté du **programme LEVIER des Entreprises pour la Cité**, qui propose des activités en direction de personnes réfugiées, mais aussi d'entreprises, principalement situées en région parisienne : formation des RH et managers, à travers des webinaires et fiches pratiques, et mobilisation et sensibilisation des collaborateurs, à travers du mentorat, coaching ou présentation de métiers auprès

<sup>17</sup> Témoignage figurant sur la page de présentation du programme Sésame sur le site Internet d'Akto : <https://www.akto.fr/sesame/>

de BPI. Les porteurs du projet remarquent que les grands groupes disposant d'un service RSE sont principalement attirés par les actions de volontariat pour attirer ou retenir leurs collaborateurs, collaborateurs qui s'investissent eux-mêmes dans une logique de charité. Les entreprises qui recrutent des réfugiés sont plutôt de petites entreprises. Il n'y a jamais eu d'embauche suite à un coaching, alors même que les volontaires sont souvent des cadres, donc potentiellement décisionnaires. Les grands groupes recherchent plutôt des profils diplômés et qualifiés, tandis que les entreprises ayant de gros besoins de main d'œuvre sont prêtes à accompagner les personnes sur l'acquisition de qualifications.

### La confrontation des entreprises à des besoins et difficultés de recrutement constitue un puissant facteur de mobilisation

Les besoins de main d'œuvre, surtout lorsqu'ils sont combinés à des difficultés de recrutement, sont le plus souvent à la source d'une mobilisation des entreprises en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés, par le recrutement ou l'accueil en stage par exemple.

Les candidatures de demandeurs d'emploi réfugiés constituent autant d'opportunités d'élargir le vivier de candidats contraint pour élargir le sourcing et résoudre des difficultés de recrutement.

Cette préoccupation rencontre les politiques publiques de l'emploi et de la formation portées en réponse aux tensions sur le marché du travail. Elle est portée selon les cas par des entreprises individuellement ou bien par des réseaux, des fédérations professionnelles (cf. les deux exemples infra), ou des OPCO qui se saisissent par exemple de la possibilité de financer des parcours de formation en recourant au dispositif de la POEC (cf. dans la section suivante, le focus sur les POEC).

### **Passant de l'information collective au déploiement d'un contrat de pro expérimental, la mobilisation progressive d'une fédération d'entreprises**

**La délégation Ile de France de l'UNEP** (Union Nationale des Entreprises du paysage) rassemble des entreprises qui sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement alors que les **besoins de main d'œuvre ne cessent d'augmenter** du fait du verdissement de la ville, des aménagements liés aux JO, des besoins des particuliers etc. Certaines entreprises doublent ou triplent leurs effectifs.

Pour répondre à leurs difficultés de recrutement l'UNEP organise des **réunions d'information** auprès de différents publics dont les BPI. En septembre 2020, à l'initiative de l'OFII, des réunions d'information ont été organisées avec deux associations et des entreprises volontaires membres de l'UNEP. A la fin de ces réunions les entreprises de l'UNEP (deux au début) présentaient leurs besoins et recueillaient les CV de personnes qui souhaitaient /pouvaient entrer en emploi ou pour d'autres faire des PMSMP. Mais des questions se posaient : des personnes n'avaient pas de logement, de permis de conduire .... Les entreprises qui souhaitaient recruter des BPI devaient-elles demander des prérequis ? Quel niveau de français par exemple ?

La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) s'est associée au projet et s'est investie pour faire le lien entre les associations et les entreprises volontaires.

La formule des **PMSMP** a été exploitée pour affiner le rapprochement entre les entreprises et les BPI. A partir des candidatures recueillies lors des réunions de septembre 2020, plusieurs BPI ont été accueillis en PMSMP, à l'issue desquelles ont été effectués **deux recrutements** : un CDD et un CDI. Ce premier recrutement en CDI a été tremplin pour développer une action plus structurée incluant de la formation.

Une réflexion a été engagée avec **OCAPIAT** autour du montage d'une POEC. Mais finalement OCAPIAT a jugé plus pertinent proposer le « **contrat de professionnalisation expérimental** » qui offre de la souplesse en termes d'ingénierie et de contenu de formation. Une formation spécifique a donc été montée, en lien avec le FLES pour la partie linguistique et avec la FAS pour drainer des candidatures auprès de leurs adhérents.

Les entreprises ne connaissaient pas du tout ce type de contrat (environ 300 h de formation moitié technique, moitié linguistique) et étaient un peu frileuses. Mais la motivation et les besoins de mains d'œuvre sur le terrain l'ont emporté, et quatre entreprises ont intégré le projet.

La sélection des candidats a eu lieu en janvier 2022 en lien avec la FAS qui a travaillé sur les prérequis : niveau de langue (A1/A2), motivation, savoir être que savoir-faire.... Ensuite les entreprises font leur propre sélection. La promotion, en février 2022, devrait être de **10 personnes** (voire un peu plus pour être sûr d'arriver à 10 en fin de formation). Les personnes feront d'abord une période d'immersion puis seront engagées sur des **contrats de professionnalisation de 8 mois**.

La formation n'est pas diplômante, l'objectif étant de déboucher sur un CDI. Cependant les modules de formation sont rattachés à des formations certifiantes, choisies dans le catalogue de formation OCAPIAT – formations certifiantes y compris en langue avec 140h de formation linguistique sur les 8 mois du contrat.

Au niveau de l'UNEP l'accueil a été bon. Certaines entreprises font à la fois de travaux publics et du paysage et constatent les évolutions dans le BTP qui recrute de plus en plus de réfugiés. Si cette première promotion est convaincante une information sera faite auprès des entreprises pour reproduire l'opération.

### **Un groupe qui noue des relations avec des opérateurs spécialisés pour améliorer le sourcing de candidats**

Groupe comptant plusieurs centaines d'établissements, principalement en Ile-de-France. Confronté à un taux important de turn-over, il a d'importants besoins en recrutement. « *On manque des gens sur tous les métiers* », ce qui représente 300 postes à pourvoir.

On est très intéressé par les BPI qui ont des « *profils hyper intéressants – volontaires – courageux- mais ce qui est frustrant : il y a beaucoup d'associations- beaucoup de réfugiés- beaucoup d'offres mais la rencontre ne se fait pas. On est motivé mais on a du mal* ».

Le groupe n'a pas encore pris l'initiative d'actions pour monter des formations spécifiques en vue du recrutement de BPI. Mais il a commencé à nouer des partenariats avec certaines associations pour sourcer des candidats sélectionnés et préparés.

« *On travaille avec Refugee Food, une super association qui forme des réfugiés à la cuisine via une formation de 4 mois avec cours de français, stage de 4 semaines et un CQP commis de cuisine [projet SESAME]. On en a accueilli plusieurs fois en stage et en a embauché 3. On aimerait avoir plus de candidats – mais c'est une association très qualitative qui fait un gros travail de pré-sélection sur la maîtrise du français – la mobilité – les contraintes horaires – donc on a moins de candidats. Plus récemment on a pris contact avec les Cuistots migrants. On commence à avoir leurs dates de stages* ».

Le groupe a également noué des contacts avec la FAS avec laquelle ont été organisés en 2019 des visites de chargés d'insertion dans des restaurants du groupe et une réunion d'information collective suivie

d'un job dating au terme duquel 7 profils ont été retenus. L'opération n'a pu être renouvelée du fait du contexte sanitaire

Le groupe souhaite développer ces partenariats.

### Le rôle d'intermédiation active joué par les acteurs associatifs

Les acteurs associatifs qui accompagnent les réfugiés vers l'emploi mobilisent une **très large palette de leviers vers l'insertion** : stages et notamment PMSMP, emplois de droit commun de toute durée, intérim, contrats aidés, orientation vers les structures de l'insertion par l'activité économique... Même lorsqu'il est possible de distinguer des caractéristiques fortes concernant le public accompagné (par exemple public peu scolarisé et fragilisé par la rue, accompagné par le CAIR d'Aurore versus public relativement autonome et plus qualifié accompagné par d'autres structures), la typologie des contrats et situations d'emploi à la sortie reste toujours très variée.

**Action Emploi Réfugiés** propose aux réfugiés demandeurs d'emploi et aux entreprises des espaces de rencontres directs grâce à sa plateforme en ligne ou à des événements type job fair.

**Kodiko** cible plutôt la volonté des entreprises partenaires de manifester leur engagement social et d'y impliquer leurs collaborateurs, en proposant un dispositif de mentorat salarié-réfugié.

D'autres acteurs associatifs ont développé des **partenariats avec des employeurs pour maximiser les sorties positives** de leurs dispositifs, en proposant des candidats en réponse à leurs besoins de main d'œuvre. C'est le cas de la plupart des autres associations que nous avons rencontrées, qu'elles portent des programmes d'accompagnement socio-professionnel (par exemple **Metishima**) ou d'hébergement (comme **France Terre d'Asile**).

Les associations portant des programmes principalement linguistiques ont plus de difficulté à établir de véritables liens avec le monde économique, bien qu'elles en manifestent le souhait.

Dans l'ensemble, **les porteurs de projet disent peiner à établir des relations suffisamment nombreuses et satisfaisantes avec les entreprises**, par manque de temps et de moyens pour les développer, et du fait du contexte de crise sanitaire qui a gelé les embauches mais aussi suspendu les actions d'interconnaissance : « *On avait la volonté de faire venir les employeurs sur place, en organisant des forums d'emploi, des présentations métiers, des simulations d'entretiens... Au final, le Covid est arrivé quelques mois après l'ouverture et cela a été stoppé. Certaines entreprises ont proposé des actions en Visio mais ce n'est pas possible avec notre public* » (CAIR Aurore).

### Les pratiques de recrutement des entreprises constituent parfois des freins sur lesquels il est difficile de peser

Différents professionnels de l'accompagnement relèvent également **des difficultés à parler le même langage que leurs interlocuteurs en entreprise**, relevant certaines pratiques de recrutement qu'ils jugent inadéquates : « *les employeurs parlent de diversité mais ils ne voient pas les potentiels dans la mesure où ils veulent des salariés immédiatement performants* » (opérateur associatif). A l'inverse, certains recruteurs ne s'intéressent qu'au parcours migratoire ou de persécution : « *parfois, l'entretien, c'est « racontez-moi comment vous avez souffert dans votre pays !* » (opérateur associatif).

Derrière ces cas extrêmes, se profile **la difficulté pour les intermédiaires à peser sur les pratiques et les critères de recrutement**. « *Ils veulent recruter des publics plus éloignés de l'emploi mais ne sont pas*

*prêts à adapter leurs process de recrutement, surtout dans les grandes entreprises. Dans les plus petites, on arrive plus facilement à entrer en lien avec les chargés de recrutement »* (opérateur associatif).

Les processus de recrutements peuvent parfois mettre en difficulté certains candidats réfugiés, or certaines pratiques sont de plus en plus courantes. Les Entreprises pour la Cité relèvent en particulier l'exigence de vidéos de présentation ou encore les tests de culture générale.

Si ces difficultés ne résultent pas nécessairement d'une mauvaise volonté des employeurs, il faut néanmoins noter que **les réfugiés sont particulièrement exposés aux risques d'abus** : travail dissimulé, employeurs qui ne délivrent pas de fiche de paye, ne paient pas les heures supplémentaires etc. Face à l'ampleur du phénomène, l'association Aurore a conclu un partenariat avec le Barreau de Paris Solidarité pour informer les personnes sur leurs droits et intervenir directement dans certains cas. Des associations réalisent ainsi **un travail de sensibilisation sur le droit du travail auprès des personnes réfugiées**, en vue de sécuriser la suite du parcours en entreprise après du recrutement : « *on voit des entreprises, et des bailleurs sociaux d'ailleurs, qui rompent le contrat de travail quand la personne présente un récépissé plutôt que le titre de séjour définitif alors qu'il faut près d'un an pour l'obtenir. C'est difficile pour nous d'agir sur ces pratiques dans la mesure où ce sont des acteurs privés* » (France Terre d'Asile).

**Une réussite des parcours qui repose en grande partie sur le degré d'implication des entreprises concernées**

La réussite de l'intégration et du maintien dans l'emploi des réfugiés repose en partie sur les moyens investis par les entreprises - en lien souvent avec leur taille mais aussi leur niveau d'engagement.

**La force de frappe mobilisable par de grandes entreprises**, qui développent des politiques « diversité » volontariste, ont l'engagement pour adapter des pratiques de recrutement et la capacité de mener des actions de formation internes, constitue un élément favorable relevé dans plusieurs cas.

A titre d'exemple, un **groupe de secteur de l'habillement** qui depuis 2006 (à la suite des émeutes de 2005 en banlieues) a développé un projet qui consiste à intégrer deux fois par an 15 jeunes en situation de précarité. Ces jeunes sont recrutés en CDI dès le 1<sup>er</sup> jour puis suivent une formation de 15 jours après laquelle ils alternent travail en magasin et cours à raison d'1 ou 2 jours par semaine pendant 8 semaines. Aujourd'hui 50% des jeunes intégrés grâce à ce projet sont des réfugiés auxquels aucun prérequis n'est demandé y compris en termes de niveau de français. Les jeunes BPI sont orientés soit par France terre d'asile, soit par la Mission locale.

Autre exemple, celui d'un **groupe de la restauration**. Dans ce groupe, le référent RSE travaille en lien avec les RH sur les thématiques diversité et inclusion et des partenariats ont été noués avec des associations en Ile-de-France, la Fédération des acteurs de la solidarité notamment pour diversifier les sources de recrutement. Le groupe a recours à des critères et process de recrutement moins défavorables aux réfugiés que des pratiques plus classiques : « *Nous on recrute sans CV. Si la personne parle un peu Français et est motivée elle démarre comme runner ou commis de cuisine et ensuite elle progresse en interne par le travail et la formation* ». Depuis cette année le groupe a mis en place pour des cours de français pour développer l'employabilité de ses collaborateurs. 30 d'entre eux sont été formés avec Langue plurielle. L'idée est que 15 places soient ouvertes chaque année.

Mais la réussite du recrutement de réfugiés n'est pas l'apanage de grands groupes. **Dans de plus petites entreprises, l'engagement du chef d'entreprise ou de la « marque entreprise »** constitue également un facteur clé.

Deux chefs<sup>18</sup>, partenaires du projet « Sésame » (cf. infra) illustrent **l'intérêt d'un engagement personnel des responsables des entreprises**. Tous deux mettent en avant la richesse de la rencontre humaine comme l'apport « métier » de cette rencontre en termes de culture et de pratiques culinaires. Ils insistent aussi sur la réalité des freins (la langue, le logement) et sur l'engagement personnel du chef d'entreprise que requiert l'intégration d'un BPI dans une petite équipe.

Dans les PME-TPE en croissance positionnée sur des marchés éthiques ou responsables cet engagement peut-être **à la fois constitutif d'un positionnement de marque et d'un modèle économique**. Une structure de l'IAE citait l'exemple d'une entreprise de commerce en ligne de produits biologiques en circuit court dont l'objectif est de recruter 1/3 de ces effectifs via l'IAE. Cinq salariés venus de l'IAE dont quatre BPI y ont fait des « *parcours fulgurants* ».

\* \* \*

L'IAE est une voie privilégiée par les acteurs de l'accompagnement, associatifs notamment, qui l'utilisent de plus en plus dans une logique de sas vers l'emploi ordinaire pour des réfugiés très éloignés de l'emploi du fait de leur trop faible niveau de langue et/ou de qualification.

Plus globalement les orientations sur le marché du travail sont aimantées par les métiers en tension, ce qui d'un point de vue statistique peut correspondre aux profils actuels des réfugiés mais qui au niveau individuel traduit un décalage entre les emplois proposés et les aspirations des personnes qui sont souvent liées à leur expérience prémigratoire. Ce décalage vaut notamment pour les 14,5% diplômés de l'enseignement supérieur avec des problématiques de déclassement bien identifiées. Mais il concerne aussi les réfugiés avec un bas niveau de qualification qui sont souvent orientés en fonction des opportunités qui se présentent sans que soient pris en compte leurs compétences et leurs aspirations. A l'inverse ces orientations peuvent aussi répondre au souhait/besoin de la personne de privilégier un accès à l'emploi rapide pour des raisons financières ou de logement. Quoiqu'il en soit il s'agit souvent de choix par défaut qui peuvent conduire à des changements d'orientation et fragiliser dans la durée certains parcours professionnels.

L'accès à des actions de formation professionnelle constitue un axe d'investissement pour certains acteurs qui proposent des parcours de formation dédiés aux réfugiés, notamment via la POE, mais l'accès à des formations reste envisagé par la Région principalement par le biais de l'offre de droit commun (PRF) et le sourcing des actions de formation pose parfois des difficultés, en raison notamment de l'existence de freins dans l'accès à la formation (niveau des prérequis) ou des arbitrages que rendent les réfugiés s'agissant des priorités de court terme de leur parcours.

Du côté des entreprises, les besoins de main d'œuvre, surtout lorsqu'ils sont combinés à des difficultés de recrutement, sont le plus souvent à la source d'une mobilisation en faveur de l'emploi de réfugiés. La dimension RSE peut parfois jouer un rôle mais plutôt en mineur. Les entreprises rencontrées insistent quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité sur l'importance des besoins d'accompagnement qui subsistent après l'embauche. C'est pourquoi la plupart de celles qui s'engagent dans le recrutement de personnes réfugiées s'appuient sur des partenariats avec des opérateurs associatifs ou sur leurs fédérations professionnelles ou encore le font dans le cadre de programmes dédiés (type Sésame par exemple). Les grands groupes peuvent pour leur part organiser en interne la réponse à ces besoins d'accompagnement que ce soit dans le cadre de leur politique RH ou RSE.

Ce constat renvoie à l'importance de la qualité de l'accompagnement amont, linguistique et social notamment, tel qu'évoqué dans les parties précédentes.

<sup>18</sup> L'un des deux n'a pas été interrogé mais entendu lors d'un petit déjeuner organisé sur le sujet à la CCI de Paris le 24 janvier 2022.

## 7. Conclusion

Paris se caractérise par une très forte intensité des sujets liés à l'intégration des BPI : c'est le département qui accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés alors même que ses capacités d'hébergements sont sous-dimensionnées ; mais c'est aussi un territoire où les réfugiés peuvent bénéficier d'une offre associative et citoyenne très dense. Ces trois éléments conjugués impriment leur marque tant au niveau du pilotage de l'action publique qu'à celui de la coordination des actions et projets mis en œuvre comme sur les parcours d'intégration des réfugiés, qui connaissent dans ce contexte des trajectoires très contrastées.

Dominée par l'urgence de la gestion des flux, l'action publique s'est concentrée sur les problématiques d'accueil et d'hébergement. Les sujets liés à l'intégration et plus précisément à l'insertion professionnelle n'ont pas encore été investis en termes de pilotage et de gouvernance, et il n'existe pas à ce jour d'instances territoriales dédiées à ces sujets. La mise en œuvre des projets PIC IPR a ouvert de ce point de vue des espaces-temps propices aux échanges et à la coordination entre acteurs, institutionnels et associatifs. De même la mise en œuvre des crédits du 104 favorise la coopération, au niveau opérationnel, entre les services de l'Etat et ceux de la ville de Paris comme la déclinaison en cours de l'accord cadre Etat/OFIL/SPE est une opportunité supplémentaire d'échange et de concertation entre les acteurs. Des instances de coordination multiples sont ainsi instituées qui se forment ponctuellement, parfois de façon plus durable, à la faveur de la mise en œuvre de tel ou tel dispositif, ligne de financement nouvelle etc. S'il favorise l'interconnaissance des acteurs et une meilleure articulation de leurs actions respectives, ce fonctionnement ne permet pas de dégager une vision d'ensemble qui leur permettrait de se mobiliser de façon plus stratégique sur les questions d'intégration socio-professionnelle des BPI.

L'accompagnement vers l'emploi des personnes réfugiées emprunte des voies multiples : il est assuré par les acteurs de droit commun qui s'appuient, en amont, en complément et en aval de leur offre de service, sur une offre spécifique proposée à la fois par les associations porteuses de structures d'hébergement et des associations, de plus en plus nombreuses, spécialisées dans l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants et/ou des réfugiés. A l'exception de certains dispositifs structurants tels le réseau EIF FEL qui permet l'élaboration de parcours d'apprentissage linguistique, les partenariats et coordinations entre opérateurs se nouent de façon le plus souvent aléatoire, à la faveur d'une proximité géographique ou de l'initiative d'un acteur. Ce foisonnement d'offres produit un effet de brouillage : toutes ont des effets positifs au niveau individuel mais on ne peut évaluer comment leur addition produit un effet significatif sur l'intégration et l'insertion professionnelle effective des réfugiés sur le territoire parisien. Tous les opérateurs, institutionnels et associatif, travaillent dans une recherche de partenariat et de complémentarité pour couvrir les besoins d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des publics réfugiés. Mais en l'état actuel cette complémentarité ne joue pas à plein et semble ne concerner qu'un public relativement limité au regard de l'ampleur des besoins. En effet, l'accompagnement vers l'emploi ne peut être dissocié d'un accompagnement social plus large. Or seule la minorité des réfugiés accueillis dans le dispositif national d'asile ont accès à un accompagnement social structuré et continu. Les autres s'inscrivent dans une relation plus aléatoire et fluctuante aux dispositifs d'accompagnement, ou restent à l'écart de ces dispositifs.

Pour que tous les réfugiés qui obtiennent l'asile à Paris bénéficie d'un accompagnement vers l'emploi il semble nécessaire que tous puissent bénéficier, en amont et parallèlement, quelle que soit leur situation d'hébergement, d'un accompagnement social. Il y a donc un véritable enjeu à organiser sur le territoire

parisien une « référence » accompagnement social pour chaque réfugié non hébergé, celle-ci pouvant être assurée par différents acteurs qu'ils soient institutionnels, associatifs ou communautaires.

Au terme de cette étude il nous semble que les sujets à traiter prioritairement pour améliorer l'insertion socio-professionnelle des PBI sur le territoire parisien sont les suivants :

- Le renforcement de la coordination linguistique assurée par le réseau EIF FEIL de façon à augmenter la capacité d'accueil
- L'organisation d'une référence « accompagnement social » pour chaque réfugié non hébergé dans le DNA, nécessaire pour l'accès à un accompagnement de droit commun sur la question de l'emploi
- La mise en œuvre d'une coordination de précision à certaines transitions clé des parcours : entre OFII et SPE ; entre l'OFII et l'offre linguistique relais ; entre acteurs de l'hébergement et opérateurs du SPE ; entre opérateurs du SPE et porteurs de projets spécifiques...
- Le renforcement d'une gouvernance territoriale « intégration des réfugiés » dotée d'un volet emploi-formation plus abouti pour traiter les sujets prioritaires ci-dessus en lien avec la préparation du déploiement à terme d'une plateforme AGIR.

## 8. ANNEXES

### 8.1 Bibliographie

#### Textes de référence

- Accord cadre national entre l'Etat, l'OFII et les acteurs du SPE en faveur de l'insertion professionnelle des primo-arrivants 2020-2024
- Accord cadre national entre l'Etat, l'OGFII et Pôle emploi en faveur de l'insertion professionnelle des primo-arrivants 2016-2019
- Charte OFII -SPE relative à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants dans le cadre du contrat d'intégration républicaines - 2019
- Foire aux Questions (FAQ) Mise en œuvre du parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) - DGEF/DAAEN - DGEFP - mai 2020 -
- Instruction ministérielle du 25 septembre 2018 relative à la mise en œuvre du parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) par les missions locales en faveur des jeunes étrangers – Ministère du travail –
- Instruction du 17 janvier 2019 relative aux orientations pour l'année 2019 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France – Ministère de l'intérieur
- Instruction du 4 mars 2019 Accélération du relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale – Ministère de l'intérieur- Ministère de la Cohésion sociale
- Instruction du 27 décembre 2019 relative aux orientations pour l'année 2020 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France – Ministère de l'intérieur
- Instruction du 17 février 2021 relative aux priorités 2021 de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale – ministère de l'intérieur
- Instruction du 25 janvier 2022 relative aux priorités 2022 de la politique d'intégration des primo-arrivants dont les réfugiés – Ministère de l'intérieur
- SNADAR- Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés -2021-2023

#### National

- Ministère de l'intérieur - Le parcours d'intégration républicaine rénové – Mars 2019
- Ministère de l'intérieur - Politique d'intégration des étrangers primo-arrivants BOP 104 – action 12 Appel à projets 2020 Actions nationales
- Ministère du travail : Fiches de présentation des projets PIC IPR
- Ministère du travail : PIC IPR vagues 1 et 2 : présentation des projets lauréats de l'AAP
- OFII- Rapports d'activité 2019 et 2020
- OFPRA – Rapports d'activité 2019 et 2020
- Pôle emploi : AAP à destination des opérateurs de compétences dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences actions d'accompagnement, de qualification et de requalification des demandeurs d'emploi bénéficiaires de la protection internationale - 2019

### **Ile de France**

- Cartographie des dispositifs du DNA (CAES, CADA, HUDA, PRAHDA, CPH, DPAR) en Ile-de-France –Données transmises par ESPERER 95 – 2021
- CDRIML Île-de-France et Réseau Alpha – Bilan des coordinations territoriales linguistiques – 2020
- DIRECCTE Île de France – Chiffres clés édition 2020
- DRIEETS Ile de France – Compte rendu du comité « les sessions du lab » du PIC IPR – mars 2021
- DRIEETS – DRIHL : Programme 104 -Appel à projets régional DRIEETS-DRIHL 2020 et 2021
- GIP HIS – Rapport d'activité 2020
- PIC IPR : projets développés en Île-de-France mobilisables et modalités d'accompagnement proposées - Fiches pratiques à destination des SIAE - GRAFIE -FAS – décembre 2020
- SRADAR – Schéma régional schéma régional 'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés de la région d'Ile-de-France pour 2019 et 2020

### **Paris**

- Aurore – Rapport d'activité CAIR -CAMA 2020
- Collectif associatif – Les oubliés du droit d'asile : enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant 5 structures à Paris– Novembre 2021
- DDCS - BOP 104 – Action 12 Actions d'accompagnement des primo-arrivants et des réfugiés à Paris – Année 2020
- DDCS - Programme 104 - Action 12 – Cahier des charges AAP 2020
- DDCS - Programme 104 - Action 12 – Cahier des charges AAP 2021
- EPEC – Rapport d'activité 2020
- Ville de Paris – Charte d'engagement des structures d'hébergement sur l'AAP REFUG 2021
- Ville de Paris – Charte du réseau EIF FEL
- Ville de Paris – Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil et l'intégration des réfugié-e-s – bilan et perspectives 2015-2019
- Ville de Paris - Règlement de l'appel à projets REFUG 2021 « Apprentissage du français à destination des réfugié-es et demandeur-ses d'asile parisen-nes résidant en centres d'hébergement »
- Ville de Paris - Règlement de l'appel à projets 2022 « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle – janvier 2022

*En complément, nous avons étudié la documentation transmise par les associations et entreprises sociales que nous avons interrogées (cf. liste des entretiens réalisés), sur les deux départements de Paris et du Val d'Oise, lorsque ces éléments étaient disponibles : derniers rapports d'activité des programmes, bilans intermédiaires, études d'impact, supports de présentation aux bénéficiaires, aux entreprises ou aux partenaires... etc.*

### **Rapports de recherche et études**

- Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Maud Lesné, Patrick Simon – Les discriminations : une question de minorités visibles. *Population & Sociétés*, (4), 1-4. (2010)
- Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Maud Lesné, Patrick Simon– Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France. Ined éditions. (2016)

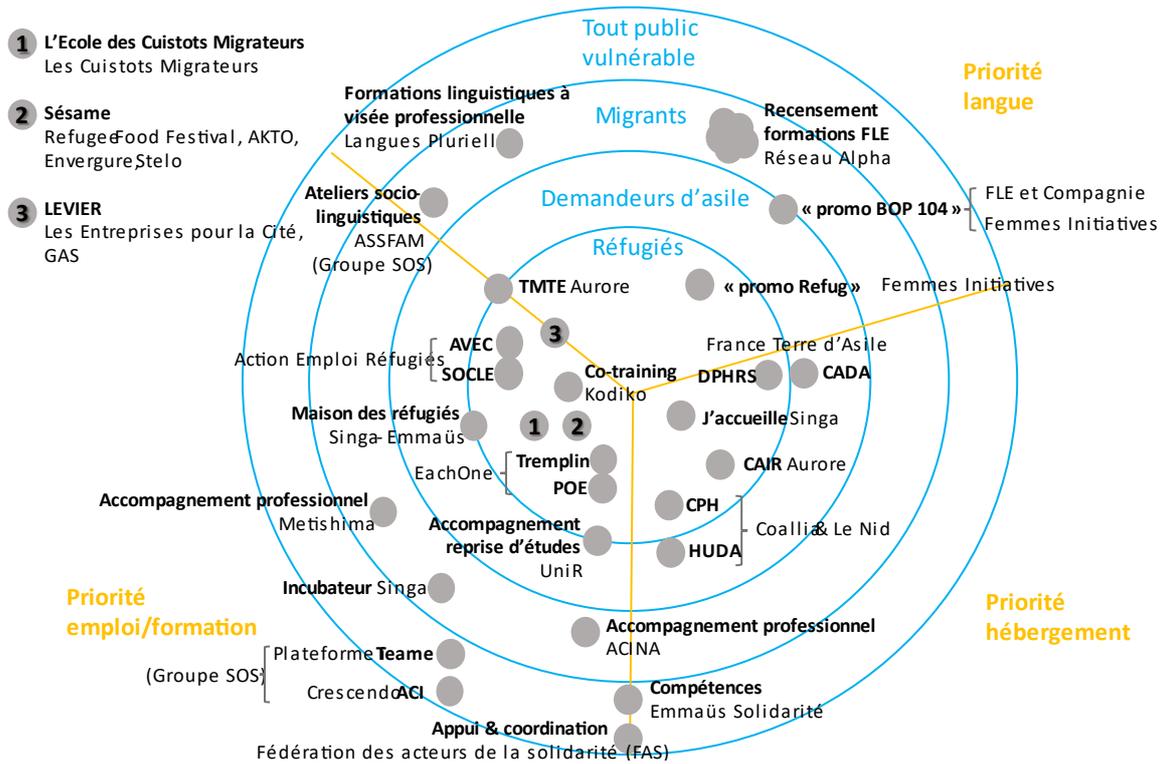
- C. Brutel, « La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris » - INSEE première N°1591 - Rapport d'activité de l'OFPRA, 2018
- Comede (Comité médical pour la santé des exilés) - « La santé des exilés » - juillet 2014
- Comité interministériel à l'intégration -- « S'investir ensemble », Dossier de presse du Comité interministériel à l'intégration 5 juin 2018
- DIAIR -Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés - 2018
- Stéphanie Do, Pierre-Henri Dumont – Rapport d'information par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des coûts et bénéfices de l'immigration en matière économique et sociale – janvier 2020
- France Stratégie – L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance : Rapport pour l'Assemblée nationale – juillet 2019
- France terre d'asile - « L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale en France », Rapport national NIEM 2018,
- Camille Gourdeau, « LE CAI, c'est bien pour les autres », L'injonction à l'intégration du point de vue des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) - Presses universitaires de Grenoble « Politiques de communication » - 2018/2 N° 11
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés - « Vers un nouveau départ : l'intégration des réfugiés en France », septembre 2013
- Virginie Jourdan, « Les premières années en France des réfugiés » – Info migrations N° 80-81 - décembre 2015
- Anne-Céline Leh, « Accueillir les réfugiés...autrement ? L'insertion professionnelle au cœur de l'intégration » - Rapport du LAB'HO - juin 2018
- Gerane Le Quentrec - Creven, « Les compétences linguistiques des réfugiés les premières années en France » - Info migrations N° 91 - - octobre 2017
- Ministère de l'intérieur - Le Parcours d'intégration républicaine, Dossier de presse du 19 mars 2019
- OCDE - « Agir ensemble pour l'intégration locale des migrants et réfugiés », 2018
- OCDE - "Is this humanitarian migration crisis different?" Migration Policy Debates, No, 7, 2015
- OCDE - « Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 », août 2015
- Mahrez Okba, « Les réfugiés en France : des travailleurs étrangers (presque) comme les autres ? » Dares analyses, août 2018
- Martin Roussel, « Le logement des réfugiés les premières années en France » - Infos migrations - Numéro 87 - octobre 2016 - Ministère de l'intérieur.
- Frédéric Salin – Mission de recherche sur l'intégration professionnelle des réfugiés– Septembre 2020
- Aurélien Taché – Rapport « Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France » – février 2018
- Matthieu Tardis, « Une autre histoire de la « crise des réfugiés », la réinstallation dans les petites villes et zones rurales de France - Etudes de l'Ifri, Ifri, juillet 2019

## 8.2 Acronymes

AAP	Appel à projet
AFPA	Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes

ARS	Agence Régionale de Santé
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAES	Centre d'Accueil et d'Examen des Situations administratives
CAZPAIR	Conférence Administrative Zonale pour l'Asile l'Immigration et la Relocalisation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DIAIR	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DGEFP	Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DNA	Dispositif National d'Accueil
DRJSCS	Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRIHL	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
GIP-HIS	Groupement d'Intérêt Public – Habitat et Interventions Sociales
GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
IPR	Intégration professionnelle des réfugiés
OFII	Office Français de l'Immigration de l'Intégration
OPCO	Opérateurs de Compétences
PIAL	Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
SPE	Service Public de l'Emploi
SRADAR	Schéma Régional d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés

### 8.3 Cartographie des actions privées et associatives dont nous avons interrogé les porteurs, classées selon le public et le thème d'intervention prioritaires



## 8.4 Récits de parcours de réfugiés

### Récit n°1 – Une expérience professionnelle prémigratoire difficile à valoriser

#### A. 33 ans - originaire de Guinée

*Le récit de Monsieur est particulièrement intéressant en ce qu'il a un métier précis, couturier, qu'il n'arrive pas à valoriser convenablement en France. Il illustre également des situations dans lesquelles des opportunités d'emploi, de formation ou d'accompagnement se sont présentées, mais que Monsieur a dû refuser à cause de la distance ou par manque de ressources financières. Il s'appuie beaucoup sur son réseau communautaire pour obtenir des conseils professionnels. C'est enfin l'un des rares témoignages à évoquer un suivi psychologique.*

Monsieur a 33 ans et est originaire de Guinée. Il est arrivé en France en 2017 et a immédiatement demandé l'asile. Cette procédure a pris 2 ans au total. Pendant 1,5 ans, il a été soumis à la procédure Dublin : assigné à résidence, il devait signer 3 fois par semaine à la préfecture. Sa situation n'évoluant pas, il est même allé en Italie déposer une demande sans succès. C'est finalement grâce à l'aide du collectif BAMB et de l'association Secours Catholique qu'il a débloqué sa situation administrative. **Il a eu du mal à trouver de l'aide et n'en a obtenu, dans son parcours, que de bénévoles : "Avant de rencontrer le collectif BAAM, j'étais complètement perdu. A la préfecture, ils n'ont pas le temps d'expliquer."**

Monsieur est arrivé seul en France mais il est marié et père de famille en Guinée. Jusqu'à aujourd'hui, il a envoyé de l'argent à sa famille. Cette charge financière a pesé dans ses décisions car il devait maintenir un niveau de revenus suffisant.

Il a longtemps dormi dehors, puis a rejoint un centre de la Croix Rouge à Corbeil puis à Igny. Il a obtenu le statut alors qu'il n'était pas logé. Il a ensuite intégré le CAIR Poniatowski d'Aurore, porte de Charenton. Aurore l'a mis en relation avec Caracol et il a intégré une colocation français/réfugiés à Saclay. Il a finalement obtenu un logement social à Evry.

**Monsieur était couturier dans son pays d'origine, et travaillait à son compte : "J'aime mon métier et j'aimerais continuer à le faire. Chez moi, j'avais mon atelier, je sais accueillir les clients." A terme, il aimerait créer une retoucherie.** Cela coûte très cher d'ouvrir un local mais avec un coup de pouce, il pense que c'est réaliste. Dans un premier temps, il aimerait trouver un bon poste salarié chez un grand couturier.

En France, Monsieur a occupé un premier emploi pendant le confinement à la Fabrique Nomade (Paris 12e) pour fabriquer des masques et former des bénévoles souhaitant en réaliser. **La Fabrique Nomade lui a proposé d'intégrer un programme d'accompagnement de 12 mois, mais il a refusé car cela ne lui permettait pas de toucher un salaire. Il dit ne pas avoir été accompagné d'un point de vue social** par la Fabrique Nomade pendant qu'il y travaillait, alors même qu'il avait un problème de logement à ce moment-là.

Il a ensuite travaillé 4 mois à temps partiel dans un atelier d'insertion pour femmes atteintes du VIH à Saint-Denis et Aulnay. Lui était employé en contrat classique et n'a pas non plus bénéficié d'accompagnement socio-professionnel.

Puis il a obtenu un CDD d'un an à Saclay auprès d'une entreprise réalisant du matériel tissé de boulangerie (alors qu'il est spécialiste des vêtements).

Ensuite il a travaillé auprès d'un autre employeur à Val d'Europe qui faisait des tissus pour panneaux publicitaires. **Cet employeur lui a proposé un CDI, qu'il n'a pas pu accepter à cause de la distance.** Au moment de l'entretien, il travaille comme couturier en intérim. Son contrat de travail est sur le point de se terminer, il espère être renouvelé mais cherche en parallèle. Il travaille dans la ville où il habite, à Evry.

Avant de pouvoir travailler légalement, Monsieur a réalisé quelques commandes « au noir » pour des couturiers du 18<sup>e</sup> arrondissement qu'il a démarché de lui-même : « *Ils ont de la clientèle mais ne savent pas faire de vestes* ». Cela constituait seulement un petit complément de revenu occasionnel, à raison d'1 à 2 vestes par mois rémunérées 50€ pièce.

Monsieur considère que la couture est un milieu très fermé en France. Il a fait plusieurs tentatives pour entrer en maison de couture, sans succès. Ceux qui y arrivent entrent généralement en intérim. Ces maisons sont très attentives au CV et demandent de l'expérience en France. Monsieur pense qu'avoir un diplôme français changerait les choses.

Monsieur n'a suivi aucune formation en France, même courte. Parfaitement francophone, il n'a pas besoin de cours de langues. **Il a demandé une formation couture à Pôle Emploi, qui lui a été refusée car il n'avait pas assez cotisé. Il aimerait le faire plus tard, pour valider son niveau, plutôt que pour apprendre des choses nouvelles.**

Monsieur n'a pas cherché à faire reconnaître son diplôme sénégalais (où il a fait son apprentissage) en France.

**Pour chercher un emploi, Monsieur consulte principalement des plateformes en ligne,** particulièrement Indeed et Fashion Job.

**"Pôle Emploi n'aide pas trop à trouver un travail.** Lorsque j'ai obtenu le statut, je pensais que Pôle Emploi pourrait m'aider mais j'ai vu que ça ne bougeait pas. Il n'y a pas beaucoup d'offre en couture chez Pôle Emploi. J'ai rencontré des couturiers qui m'ont expliqué comment ils ont fait, eux, c'était plus efficace."

**Il s'appuie donc beaucoup sur son réseau communautaire** de personnes originaires d'Afrique Centrale et de l'Ouest, constitué de connaissances travaillant dans des maisons de couture en intérim et de couturiers rencontrés dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Monsieur a un regard positif sur les 4 journées de formation du CIR : « *cela permet de faciliter l'intégration, de connaître l'histoire et la culture.* »

Du point de vue de sa santé, **Monsieur a eu des problèmes psychiques à la suite des traumatismes qu'il a vécus. Il a été aidé par les psychologues/psychiatres de l'association Parcours d'Exil.** Il a eu un nombre de rendez-vous mais ce suivi est terminé.

Il n'a pas eu de difficulté à trouver un médecin traitant, recommandé par un ami, en qui il a toute confiance.

## Récit n°2 – Un emploi incompatible avec l'état de santé de la personne et qui ne correspond pas à ses aspirations

### Y. 37 ans- Originaire de RDC

*Madame occupe un emploi dans la logistique qui ne correspond ni à ses qualifications, ni à ses aspirations, ni à sa situation de santé. Elle cherche à gagner en expérience en France et à stabiliser sa situation d'hébergement. Elle espère une évolution en interne mais préférerait pouvoir exercer son métier d'origine de conseillère bancaire. Madame a connu une grande précarité à son arrivée en France, situation qui a affecté gravement son état de santé. C'est seulement quand elle a dû être hospitalisée en urgence qu'elle a été prise en charge.*

Y. est originaire de RDC, elle a 37 ans.

Elle est arrivée en France en 2018. Elle a attendu 9 mois avant de déposer sa demande d'asile. Elle a obtenu son titre de séjour en juin 2020.

**Madame est venue à Paris car elle y connaissait des compatriotes congolais qui l'ont hébergée. Leurs relations se sont rapidement dégradées et elle s'est retrouvée à la rue.** Pendant cette période, elle venait plusieurs fois par semaine aux permanences de l'OFII pour demander un logement (en faisant la queue dès 5h du matin aux 3 permanences de la semaine) et appelait le 115 mais avait rarement de place même pour une femme seule car sans enfants et pas enceinte. Quand elle trouvait une place, les hébergements d'urgence, étaient disponibles seulement de 18h à 6h30. Elle dit avoir été parfois mal reçue par les personnes de l'OFII.

Madame avait déjà des soucis de santé. **Lors d'un déplacement à l'OFII, elle a fait un malaise grave, probablement lié à son état de détresse et d'épuisement.** Elle a été opérée immédiatement, et a été hospitalisée 2 mois. Cet épisode a été bien pris en charge par la sécurité sociale.

En sortie d'hospitalisation, Madame a intégré le CADA Adoma de Gargenville (78), en chambre collective « *mais je n'avais pas le droit de dire non* ». Elle y est restée 1 an et demi. Elle se souvient que les démarches administratives étaient bien plus fluides en banlieue qu'à Paris.

**Madame a ensuite été hébergée en famille d'accueil grâce à Singa : "c'est ma famille ici en France"**

Elle vient d'obtenir un studio dans un foyer Adoma.

**Madame occupe un emploi en CDI dans une grande entreprise de logistique depuis 6 mois.** Elle a trouvé ce travail via un compatriote. Avant, elle avait fait de nombreuses candidatures via LinkedIn et Indeed, qui ont conduit à de nombreux entretiens et tests mais pas d'embauche. **Elle a accepté ce travail pour avoir une première expérience en France et pour avoir des fiches de paye lui permettant d'accéder à un logement individuel. C'est un travail physique, normalement incompatible avec son état de santé.**

**Madame pense que son employeur peut lui offrir des perspectives intéressantes d'évolution :** « si ce n'est pas possible, je démissionnerai ». Elle en a déjà fait une formation « instructor » en attente et espère une VAE en communication. Elle aurait aimé « conseiller clientèle » mais il faut un an d'ancienneté. Néanmoins, elle pense qu'elle n'aura pas accès à certains postes car elle n'est pas française.

Elle perçoit un salaire au SMIC + une prime d'activité. Elle considère que ce n'est pas assez mais cela suffit à couvrir ses besoins pour le moment.

Madame est journaliste de formation, équivalent bac+2 ou bac+3 en France. Elle a travaillé 4 ans au Congo comme conseillère cliente dans une banque. **Elle aimerait travailler à nouveau dans le secteur bancaire. Sa conseillère Pôle Emploi lui a dit qu'il lui fallait un diplôme français ou une**

**reconnaissance de son diplôme congolais pour cela. Elle a lancé la procédure** mais il lui manque un document de son pays d'origine. Elle doute de pouvoir l'obtenir dans la mesure où elle est aujourd'hui à l'étranger.

**Madame a suivi une formation courte à l'ESCP destinée à des personnes réfugiées, pour apprendre le français et l'anglais. Elle a dû arrêter faute de logement.**

Elle ne souhaite pas reprendre une formation car elle est mère de famille. Quand elle a évoqué le sujet des formations avec PE, on lui a répondu qu'elle n'y avait pas accès si elle n'avait pas cotisé.

Madame pense avoir été mal orientée par Pôle Emploi : « **Ma conseillère Pôle Emploi ne me permet pas d'accéder à quelque-chose de bien. [...] Quand tu vas à Pôle Emploi, tu es limité si tu n'es pas français. [...] Elle te bloque sur des métiers de réfugiés comme la manutention.** » Sa conseillère ne l'a pas aidé à construire un véritable projet professionnel et n'était visiblement pas au courant des dispositifs accessibles aux réfugiés.

En dehors de Pôle Emploi, elle n'a bénéficié d'aucun accompagnement professionnel. L'assistante sociale du CADA l'a seulement aidée sur des aspects administratifs, pour monter son dossier RSA notamment, et lui a indiqué que « *pour le travail, il faut voir avec Pôle Emploi* ». La Cimade l'a aidé à déposer sa demande d'asile « *hyper gentils, compétents et disponibles* ». Elle a également eu un coach Singa qui l'a aidé sur différents plans.

Elle a signé le CIR et se souvient d'une formation intéressante sur l'histoire de France, mais dit n'avoir eu aucun rdv individuel avec quelqu'un de l'OFII.

Madame indique avoir été fréquemment confrontée à des comportements racistes (notamment à l'hôpital). Elle souhaiterait que cette étude permette de « *changer le discours sur les demandeurs d'asile qui mentent* ».

Madame aimerait faire venir ses enfants en France mais n'a pas encore engagé de démarches.

## Récit n°3 – Une orientation vers l'école de la deuxième chance et un parcours de formation par étapes qui conduit à l'emploi

### Y. 28 ans, originaire du Soudan

*Monsieur a suivi plusieurs formations qualifiantes successives en France : CAP, CQPM et contrat de professionnalisation, notamment via l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance. Pour suivre la dernière, il a dû partager son temps entre l'institut de formation à Saint-Etienne et l'entreprise d'accueil en région parisienne. Non francophone à son arrivée, il a beaucoup investi dans l'apprentissage de la langue qu'il parle aujourd'hui couramment.*

Monsieur est Soudanais, il a 28 ans.

Il est arrivé en France fin 2016. Il a déposé une demande d'asile peu après son arrivée et a obtenu le statut en 6 mois.

**Au début, il dormait dehors, au pied du métro Jaurès. Il ne connaissait personne à Paris.** Fin 2016, il est passé par le centre provisoire de porte de la Chapelle, où on l'a orienté vers un centre géré par Emmaüs dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et dans lequel chaque résidant payait 25% de son revenu. Il a rejoint une colocation Caracol de septembre 2020 à septembre 2021 près du Louvre (sur recommandation d'une travailleuse sociale du centre Emmaüs). A cette période, il était également en formation à Saint-Etienne en alternance, si bien qu'il devait en plus payer des AirBnB à Saint-Etienne et les aller-retours en train. Il n'a pas pu participer à beaucoup des activités organisées par manque de disponibilité.

Depuis 2 mois, il vit en habitat social. Sa demande DALO remonte à 2017.

Après avoir obtenu son statut de réfugié, Monsieur a été **inscrit à l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance. Il y a passé un CAP électricien** et a validé son stage en entreprise. **Il a ensuite passé un CQPM électricité** (=certification de qualification paritaire de la métallurgie).

L'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance lui a apporté un accompagnement collectif et individuel : « On nous pose des questions mais c'est à nous de chercher des stages. On est accompagné pour les trouver. Si ça nous plaît, on creuse le projet. » "A un moment, je voulais n'importe quel travail ou formation. Le référent E2C a proposé un travail aide-médecin et nettoyage des avions mais j'ai refusé car ça ne me plaisait pas."

**Entre mars 2020 et février 2021, il a suivi une formation en contrat de professionnalisation pour devenir technicien de maintenance en ascenseur. La formation était délivrée à Saint-Etienne mais son entreprise d'accueil était en région parisienne** (il intervenait dans divers sites). Son emploi du temps n'était pas régulier entre les temps en entreprise et en institut de formation. En plein Covid, beaucoup de cours ont été délivrés à distance, ce qui est particulièrement compliqué pour des cours sur l'électronique ou la mécanique. Il trouve que c'est un métier risqué avec beaucoup de responsabilités.

**Depuis 7 mois, il travaille comme technicien en réparation et outillage en intérim pour un fabricant de matériel de bricolage.** Il s'occupe de la gestion des garanties : il établit des devis de réparation pour de petites machines de chantier. L'atelier est à Drancy et l'agence d'intérim qui l'emploie à Paris.

C'est un collègue et ami guinéen qui l'a mis en relation avec l'agence. Le recrutement s'est fait à distance et l'entretien en Visio. Il a été embauché 2-3 semaines après pour 3 mois puis prolongé.

Il a bénéficié d'une formation de 2 semaines à son arrivée pendant laquelle il était rémunéré, à destination des nouveaux arrivants.

**Les formations qu'il a suivies, il les a trouvées seul, en parlant à des amis et en recueillant le témoignage de personnes qui fréquentaient l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance.** Au départ, il souhaitait faire

un bac pro mécanique. Il a fait 4 semaines de stage dans un garage mais n'a pas trouvé d'apprentissage.

**Monsieur considère que les contrats de professionnalisation sont un levier particulièrement intéressant : « c'est compliqué de franchir toutes les étapes de formation : CAP, bac pro, BTS etc. C'est mieux pour quelqu'un qui a un bon niveau de français et déjà un peu d'expérience d'accéder plus vite à des niveaux supérieurs en faisant directement un contrat pro ». Il trouve trop compliqué de s'engager dans des formations longues après 25 ans.**

Au Soudan, Monsieur était vendeur dans un garage de pièces détachées. Il a un diplôme en littérature (équivalent bac L ou L1) mais n'a pas essayé de le faire reconnaître en France.

Monsieur ne parlait pas français à son arrivée mais le parle très bien aujourd'hui (NB : l'entretien est conduit en Visio) : « **Il faut atteindre un bon niveau en français le plus vite possible** ». Il s'est fait des amis africains francophones qui l'ont aidé à progresser. Il a suivi beaucoup de cours du soir dès son arrivée, par exemple à Notre-Dame de Tanger à Stalingrad. Il a fait 100h avec l'OFII en A1 et considère qu'il a eu une bonne formatrice.

Il a eu plusieurs rendez-vous avec Pôle Emploi, surtout les deux premiers mois, pour travailler son CV et sa lettre de motivation notamment. Il considère cependant que Pôle Emploi ne l'a pas aidé à trouver un travail. Il a perçu quelques mois de chômage.

Il aurait aimé faire un peu de travail au noir pour compléter l'allocation qu'il recevait pendant sa demande d'asile puis le RSA, mais n'en a pas eu l'occasion.

Monsieur vit seul. Il essaiera peut-être de faire venir sa mère en France.

## Récit n°4 – Un accompagnement associatif sur toutes les dimensions du parcours

### H.27 ans, originaire d'Afghanistan

*Ce parcours témoigne d'un fort investissement dans les cours de langue puis à la formation vers l'emploi. Aujourd'hui, il travaille dans un supermarché. L'aide qu'il a reçue vient du milieu associatif, alors qu'il est déçu des services de Pôle Emploi et de l'OFII. Il est bénévole auprès d'autres réfugiés.*

Monsieur a 27 ans. Il est originaire d'Afghanistan.

Arrivé en France en septembre 2019, il a immédiatement déposé sa demande d'asile. Il a obtenu le statut de réfugié fin 2020.

A son arrivée, il a dormi 2 mois dans une tente, puis a été transféré dans un centre pour un mois puis dans un centre Aurore à Ivry-sur-Seine où il vit toujours.

**Monsieur a suivi une formation de 3-4 mois combinant cours de français et formation métier pour travailler dans un magasin**, auprès d'une association dont il ne se souvient plus le nom. Il n'était pas payé pendant cette formation. La plupart des autres participants avaient été envoyés par Pôle Emploi. Il a fait 2 stages en supermarché grâce à cette association. **C'est grâce à ce programme qu'il a trouvé son emploi actuel, dans un autre magasin.** Il avait été orienté par la CIP de Femmes Initiatives.

**Il est depuis un mois employé à plein temps dans un supermarché où il s'occupe de la mise en rayon et de la caisse. Son travail se passe bien et il l'apprécie. Il a encore des difficultés en raison de son niveau de langue mais c'est aussi une bonne occasion de s'améliorer en parlant avec les clients.**

Monsieur dit avoir un niveau A2 en français actuellement (entretien réalisé en anglais). Il a suivi 1 mois de cours avec Femmes Initiatives. Il a suivi des cours dans différentes associations, qui ont connu plusieurs interruptions à cause du Covid. Il était très difficile de trouver des cours de français en période de restrictions sanitaires.

**Il a attendu 8 mois avant d'être convoqué au rendez-vous CIR. Il avait de fortes attentes, car il pensait que les cours de français allaient lui être utiles. Finalement déçues car son niveau a été jugé suffisant et il n'en a pas bénéficié.** Il a apprécié les 4 jours de formation civique, notamment la partie sur l'histoire de France : "c'est important de savoir ces choses-là".

Monsieur a été accompagné par des travailleurs sociaux uniquement sur des aspects administratifs, auprès de la CAF notamment. **"Il est impossible pour un réfugié de s'en sortir seul avec les démarches administratives, de comprendre ce qui est important et ce qui ne l'est pas".** Il a aussi reçu de l'aide ponctuelle de Français, bénévoles.

Sur le plan professionnel, il a été accompagné par la CIP de Femmes Initiatives. **Il s'est inscrit à Pôle Emploi mais ça ne l'a pas du tout aidé à trouver un emploi ou une formation. Le conseiller a refusé de parler anglais. Il lui a fait passer un test français et lui a dit qu'il était assez bon pour trouver un emploi, à la suite de quoi ils ne se sont plus contactés.**

**Monsieur est bénévole auprès d'autres réfugiés à Paris, pour les aider, comme traducteur et pour les aider à trouver des services de première nécessité : douche, nourriture...**

Il n'a jamais travaillé au noir.

En Afghanistan, il n'était pas diplômé et vivait dans un village. Il a travaillé dans le maraîchage et l'électricité.

## Récit n°5 – L'apprentissage du français comme priorité et une formation par étapes en vue de l'obtention d'un diplôme

### E. 28 ans, originaire d'Afghanistan

*Monsieur témoigne d'un espoir très important placé dans la formation et les diplômes. Sa priorité a été d'apprendre le français et il y a consacré de très gros efforts. Il est ensuite entré dans un parcours de formation professionnelle en plusieurs étapes qu'il souhaite poursuivre. C'est l'une des rares personnes à avoir travaillé au noir à temps plein à un moment de son parcours.*

Monsieur a 28 ans. Originaire d'Afghanistan, il est **arrivé en France en octobre 2017**. Il est célibataire, sans charge de famille.

Il a immédiatement demandé l'asile mais **n'a obtenu la protection subsidiaire qu'en mars 2019**. En effet, il a d'abord été soumis à la procédure Dublin. Pour lever cette contrainte, il s'est rendu à la préfecture toutes les semaines pendant 3-4 mois. Ensuite, sa demande a été refusée par l'OFPRA, puis acceptée par la CNDA.

Il a toujours des problèmes liés à sa situation administrative : *"Aujourd'hui je suis allé à l'OFPRA, car il y a un problème avec ma protection subsidiaire qui m'empêche d'avoir un numéro de Sécurité Sociale. Je n'ai pas pu leur parler. On me renvoie vers Internet, mais j'ai déjà envoyé des courriers recommandés et des mails, je n'ai jamais eu de retour. Il y a même une association qui a écrit pour moi. Ça me met en difficulté vis-à-vis de mon employeur."*

NB : Orsay Ville (lieu de résidence) - Fontenay sous-bois (OFPRA) = 40km, 1h15 de transports en commun.

A son arrivé en France, Monsieur n'a dormi que 2-3 jours à la rue avant d'être hébergé par un ami qu'il connaissait avant d'arriver, à Noisy-le-Sec. Il contribuait aux frais de logement de son ami. Il habite aujourd'hui Orsay Ville.

**Il a fait une demande de logement social** il y a plus d'un an mais n'a jamais eu de réponse. Il a envoyé une lettre à la mairie aussi, disant qu'il était logé chez son ami, apprenti etc... La mairie a répondu qu'il doit attendre. Il a fait une demande DALO, sans succès.

Monsieur a fait des demandes via Internet de recherche d'appartement. Il a notamment approché une agence immobilière pour des locations mais son dossier a toujours été refusé.

Il s'est inscrit sur action logement, sans retour.

Il a essayé de demander à être hébergé en centre mais les conditions étaient trop mauvaises et il est retourné chez son ami : 3 par chambre, cuisine collective. Il considère que ce ne sont pas des conditions d'apprentissage.

**Il était intéressé par le fait qu'il y ait une AS dans le centre : « Ça fait longtemps que je cherche une AS, car elle connaît tout. »**

Monsieur ne parlait pas du tout français en arrivant (nous réalisons l'entretien par téléphone et nous comprenons très bien). Il a suivi des cours auprès de l'association Femmes Initiatives pendant 6 mois (Paris 13), mais aussi auprès d'autres associations (Place de Clichy, Stalingrad) et par lui-même : **"Dès mon arrivée en France, j'ai cherché des cours de français. C'est le plus important. J'ai beaucoup travaillé, beaucoup révisé. Pour 1h de cours, je travaillais 2-3h chez moi. Je regardais des vidéos You Tube en français etc. Par moments, je suivais 3-4 cours de français en parallèle : un le matin, un l'après-midi, un le soir.**

**Ensuite, ma priorité, c'était de trouver une formation pour avoir un diplôme. Je suis parti de 0 mais j'ai réussi ce que je voulais."**

**Monsieur a intégré l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance en septembre 2019.** Il devait y rester 10 mois, réduits à 3 finalement car il a trouvé une formation. A l'E2C, il a bénéficié de cours de français, d'anglais et de mathématiques. Il avait également un rendez-vous hebdomadaire individuel avec un conseiller. Il faisait partie d'un groupe composé de français et d'étrangers.

Il a suivi une formation de 3 mois en alternance de décembre 2019 à février 2020. Il a trouvé cette formation grâce au conseiller de l'E2C et à une professeure. Il alternait 3 semaines de cours / 3 semaines de stage.

Il a fait son stage dans une petite entreprise d'électricité. **Son patron a souhaité l'embaucher mais il a refusé car il souhaitait d'abord obtenir un diplôme. Il considère très important d'avoir un diplôme français, avis qu'il s'est fait en discutant avec des Afghans présents en France depuis longtemps.**

De septembre 2020 à août 2021, il était apprenti pour préparer un titre professionnel d'électricité en bâtiment. Il ne l'a pas obtenu, seulement 2 personnes sur 13 l'ont eu dans sa promotion, une contestation est en cours. Il a été très déçu de ne pas obtenir le titre professionnel alors que sa formation se passait bien.

**Monsieur est aujourd'hui en alternance pour 2 ans** (septembre 2021-septembre 2023) pour obtenir un CAP. Les cours sont dispensés par la faculté des métiers à Evry. Il travaille pour une grande entreprise d'électricité en bâtiment sur des chantiers publics (hôpitaux, écoles...) dans toute la région parisienne. Il a contacté 10-15 entreprises qui ne lui ont pas répondu avant de trouver son employeur actuel.

En termes de revenus, Monsieur percevait l'allocation de l'OFII pendant sa demande d'asile. Il a aussi touché 330€ par mois via la Mission Locale quand il était à l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance, passés à 440€ après ses 26 ans.

**Monsieur a travaillé 4-5 mois au noir après le refus de l'OFPRA comme peintre en bâtiment. Il avait été coopté par un ami. Il faisait le même travail qu'un salarié normal mais était payé 40€ par jour pour 8h de travail.**

Monsieur s'est inscrit à Pôle Emploi à l'obtention du statut, c'est le seul rendez-vous qu'il a eu. Il a essayé une fois de chercher un emploi via le site, sans succès. Il est ensuite cherché auprès d'agences d'intérim et sur internet. La formatrice de Femmes Initiatives lui a également envoyé des liens. Il a été inscrit à la Mission Locale via l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance mais n'a jamais rencontré de conseiller.

En Afghanistan, Monsieur était peintre en bâtiment. Il travaillait avec son père et avait un diplôme de niveau bac.

Aujourd'hui, il souhaite continuer à se former. Il ira peut-être jusqu'au bac professionnel. Son travail lui plaît. La chef d'entreprise et ses professeurs sont contents de lui.

## Récit n°6 – Un métier artistique qui malgré des aides ne permet pas s'assurer une stabilité professionnelle et résidentielle

### Y. 28 ans – originaire de Syrie

*Madame est danseuse. Déjà diplômée en Syrie, elle poursuit son parcours de formation en France grâce à des bourses. Elle travaille pour différents projets, rémunérés en cachets, qui ne lui permettent pas toutefois de stabiliser sa situation professionnelle ni de réaliser son projet d'enseigner la danse dans des camps de réfugiés. Elle a connu différentes configurations d'hébergements successives. Elle s'est beaucoup appuyée sur son réseau personnel pour résoudre ses problématiques administratives et d'hébergement.*

Mme a 28 ans, est originaire de Syrie.

Elle est arrivée avec sa mère, sa grande sœur (aujourd'hui mariée en Allemagne) et son petit frère (19 ans). La famille est arrivée en février 2015 à Paris, a passé quelques semaines dans un premier centre à Créteil puis ils ont été transférés à Rochefort (17). Ils passent 1 an dans un CADA puis obtiennent leur statut de réfugiés.

Danseuse bien avancée dans sa formation à son arrivée en France (Bac +3 en danse et études dramatiques en Syrie), **elle poursuit son apprentissage dès sa demande d'asile au conservatoire de Rochefort**. Elle y suit des cours tous les jours. La famille obtient un logement social à La Rochelle après l'obtention de son statut. Mme suit alors les enseignements du conservatoire de La Rochelle.

Après 4 mois, elle décide de partir s'installer à Paris chez son compagnon pour se lancer plus en avant dans le milieu de la danse.

**Grâce à une bourse du Crous, elle entame une licence d'art du spectacle à Paris 8, mais cela lui semble inadapté**, trop théorique, et le niveau de français est trop exigeant pour elle. Elle ne finit pas l'année. Cependant, elle explique que l'accès à l'université ne lui a posé aucun problème. Elle avait alors sa carte de séjour nécessaire à son inscription et ses amis syriens déjà bien installés à Paris l'ont aidée dans les démarches.

Avant ce début de licence, les seules opportunités rémunérées qu'elle trouve dans la danse sont en Allemagne, où elle réalise deux fois de bons cachets.

Elle intègre une formation de langue à l'école Pierre Claver destinée aux BPI statutaires dans le 7e arrondissement, pour 1 an et demi, où elle atteint le niveau A2 puis B1 et débute le B2. A ce moment-là, elle n'a plus de revenu. Après 2 ans chez son compagnon, elle est hébergée chez une enseignante bénévole de l'école et son mari, dans le 7e, où elle est logée et nourrie gratuitement.

**Elle vit sur son épargne des cachets et réalise des gardes d'enfants et donne des cours d'arabe à des enfants d'une famille d'origine syrienne**. Après 2 ans chez la dame, elle doit quitter le logement, le couple divorce.

L'accompagnement socioprofessionnel proposé par l'école Pierre Claver la conduit à candidater pour une **bourse du Centre National de la Danse à Pantin (93) afin de préparer le diplôme certifiant d'enseignement de la danse**. Elle peut grâce à cela prendre un studio (6e arr.). **Elle ne parvient toutefois pas à obtenir son certificat** : elle présente un projet professionnel d'enseignement de la danse dans les camps de réfugiés au Proche Orient qui n'entre pas dans les critères de validation du CND. Elle n'écrit toutefois pas d'enseigner en France, et souhaite se représenter à l'examen.

**Depuis elle travaille sur des projets pour lesquels elle est rémunérée sur la base de cachets, notamment par le biais de l'Atelier des Artistes en Exil**. Elle n'a toutefois pas de statut

d'intermittente du spectacle. Elle obtient également une bourse de la région IDF pour la création de son propre projet chorégraphique, sur laquelle elle vit depuis 1 an. Elle a d'autres projets annexes comme un projet bénévole avec l'UNICEF où elle viendrait réaliser des animations de danse dans un camp pour réfugiés en Jordanie.

A partir du mois d'août 2020, elle emménage dans un dispositif de logement intercalaire à loyer très modéré dans le centre de Paris pour 1 année. Depuis 2 mois, après un passage en foyer de jeunes travailleurs, elle circule entre différents hébergements chez des amis et à l'étranger. Elle ne sait pas bien où elle va aller, elle n'est pas encore déterminée à rester à Paris.

**Elle réalise aujourd'hui ses diverses démarches administratives sans accompagnement social, seulement avec l'aide de ses amis** (en partie réfugiés syriens installés de plus longue date). Il semblerait que l'expérience du CADA l'a laissée perplexe quant à leur mobilisation et disponibilité.

## Récit n°7 – Un parcours chaotique marqué par un défaut d'accompagnement

### M.30 ans – originaire d'Afghanistan

*Monsieur est installé à Paris et souhaite y rester car il y a son réseau social. Pourtant, son parcours de formation et d'emploi y a été chaotique et il n'a toujours pas de situation stable de ce point de vue. L'été, il est saisonnier agricole dans le Sud-Ouest. Il aimerait devenir infirmier mais ne sait pas comment obtenir de l'aide pour réaliser ce projet qui, en l'état, lui semble impossible à réaliser.*

Monsieur est Afghan, il a 30 ans.

Il **est arrivé en France, à Paris, en août 2015** avec son frère aîné. Tous deux ont obtenu la protection en juillet 2016.

Ils vivent d'abord dans un campement « à République » pendant 1 mois puis sont orientés à la suite d'une évacuation sur un CADA d'Aubervilliers pour 3 mois puis dans un centre (non identifié) d'Adoma à Neuilly-Plaisance (93). Il y passe 4 années. Il déménage pour un foyer Adoma de Montreuil, son domicile actuel, en octobre 2020.

En Afghanistan, il a suivi une scolarité jusqu'à la fin du lycée et obtient le certificat plus ou moins équivalent au bac dans son pays. Il a ensuite travaillé en tant que serveur en restauration et vendeur dans des magasins.

Son parcours professionnel en France est marqué par l'incertitude, des ruptures et échecs. **Il avait pour projet encore peu défini de s'inscrire à l'université en arrivant en France.** Il ne savait pas bien quelle branche l'intéressait. On lui a rapidement conseillé de se détourner de cette idée pour le moment et de se consacrer au français, il a donc eu pour objectif d'atteindre le niveau B1-B2 avant de reprendre des études supérieures. **Au fil de son parcours, il s'est construit le projet de devenir infirmier** mais cela lui semble encore loin et inaccessible a priori. Pour son niveau de français certes, mais aussi car il ne peut se permettre de ne pas travailler.

En plus des cours de l'OFII, il s'inscrit en 2018 à des cours de français dans le cadre d'un programme universitaire à Paris 3 mais son apprentissage est interrompu par la nécessité d'aller rendre visite à son père mourant en Afghanistan. Il y passe 3 mois et, à son retour, il ne lui est plus possible de reprendre le programme. Lors de sa tentative de réinscription l'année suivante, il n'est pas accepté, faute de places et d'une forte demande. Il abandonne.

Selon lui, l'accompagnement proposé par Adoma ne couvrirait pas l'insertion professionnelle. **Il n'a donc pas eu de vrai suivi professionnel, ni au sein de la structure d'hébergement, ni en dehors.**

**Il se débrouille également aujourd'hui pour toutes ses démarches administratives**, n'ayant pas d'intervenant social à ses côtés. Il se fait aider par ses amis si besoin.

**Monsieur a suivi une formation titre professionnel de 6 mois en électricité à l'AFPA mais qu'il n'a pas réussi à valider.**

**Début 2021, il suit pendant 3 mois environ une formation FLE avec l'ASSFAM qui lui permet de valider un DELF A2.**

**Il a ensuite été intégré au dispositif d'insertion Humando en mécanique pour 3 mois à partir de mai 2021 (comprenant de l'intérim). Mais cela n'a pas abouti à une entrée en emploi plus pérenne.**

Il n'a jamais travaillé hors contrat en France, il souhaite l'éviter malgré des sollicitations par « les arabes, les turcs, les marocains », pour ne pas prendre le risque de ne pas être couvert et de ne pas bénéficier du droit du travail.

**La première expérience professionnelle que Monsieur a connu en France intervient à l'été 2019 pour récolter des fruits dans le Sud-Ouest.** Il trouve cette opportunité par le biais de l'association « TERRE ». C'est par cet intermédiaire qu'il trouve aussi une solution similaire cette année à proximité de Montauban pour environ 2 mois.

Entre temps, à son retour de son contrat saisonnier, il a trouvé une solution d'emploi en **CDD (6 mois) chez un vendeur de fruits et légumes dans le 11<sup>e</sup> arr. à Paris** par l'intermédiaire de son frère, « chez un Algérien », où il fait la mise en rayon/étalage et parfois un peu de caisse. Il préfère ne pas continuer chez ce commerçant lorsque la situation du covid s'aggrave en France à l'automne-hiver 2020 et se confine.

Aujourd'hui en saison dans le 32, il a pour projet de rentrer à Montreuil d'ici quelques semaines en espérant trouver un emploi. Il ne peut pas quitter le foyer plus de 3 mois. **Il souhaite se maintenir en Ile de France car il a développé une vie sociale à laquelle il ne souhaite pas renoncer.**

Jusqu'ici, mis à part ses deux expériences de saisonnier (1-2 mois) et son CDD de 6 mois, monsieur n'a eu que le RSA pour revenu (depuis 2016).

**Son projet reste d'apprendre le métier d'infirmier mais il dit ne pas pouvoir se le permettre car il a besoin de gagner de l'argent, il veut travailler à tout prix.** Pour lui, mais aussi pour sa famille en Afghanistan. **Il ne semble pas du tout connaître les dispositifs et aides financières dont il pourrait bénéficier pour entrer en formation.**

## Récit n°8 – Des incertitudes sur le projet professionnel et un besoin d'accompagnement rapproché

### P. 45 ans, originaire du Pakistan

*Monsieur est pakistanais et a longtemps vécu à Madagascar, avant de demander l'asile à Mayotte et d'arriver en Métropole. Il témoigne d'un besoin d'accompagnement socio-professionnel rapproché qu'il ne parvient pas à obtenir, alors même qu'il est suivi par plusieurs associations.*

Homme pakistanais de 45 ans.

Il termine une formation de 2 mois en FLE auprès de Langues Plurielles. Il a un niveau A2 en français, validé par le DELF.

**Monsieur a vécu à partir de 2002 à Madagascar et ce jusqu'en 2018.** Il s'est marié (divorce en cours) et a eu un enfant aujourd'hui âgé de 15 ans là-bas. Il a notamment été importateur et revendeur de matériel automobile.

**Il a ensuite demandé l'asile à Mayotte, seul. Il l'a obtenu en 2019.** Il a travaillé 3 mois en tant que commis de cuisine puis est arrivé en métropole en juillet 2020, toujours seul.

Il loge d'abord chez son frère qui vit à Paris, lui-même BPI en France depuis 2014. Il partage un mois son studio puis doit se trouver un autre endroit faute de place. Il ne trouve pas de solutions d'hébergement institutionnel. Il a souvent sollicité le 115 mais il n'a jamais eu de place. Il est ensuite amené à se loger chez des connaissances, solutions précaires. Il évoque le 93 et aujourd'hui Paris (19e).

**Son projet professionnel serait de monter sa petite entreprise de livraison/transport de crevettes, poissons pour les restaurants.** Mais pour cela il lui faudrait une carte professionnelle qu'il doit demander à la chambre des métiers mais il ne sait pas comment faire, il explique qu'il ne trouve pas la chambre à Paris...

Alternativement, dans un premier temps, il aimerait faire de la livraison de repas avec Uber Eats ou Deliveroo. Mais pour cela il lui faut un statut d'auto-entrepreneur qu'il peine à créer. Il ne sait comment s'y prendre et vers qui se tourner pour de l'aide.

Il est suivi par le CASVP (Bastille) mais on lui dit qu'ils ne pouvaient pas faire ça pour lui par manque de temps. **Monsieur semble très peu suivi, isolé en matière d'accompagnement socio-professionnel.** Il est désorienté et ne sait pas par où commencer ses projets d'insertion.

En attendant, il a un contrat à temps partiel dans un restaurant indien du quartier de la Gare du Nord dans lequel il est commis de cuisine et fait aussi du service. Mais il estime que les restaurants indiens ne paient pas à la hauteur du travail réalisé. **C'est pourquoi il cherche à travailler dans un restaurant français. C'est en raison de son faible niveau de français qu'il s'est d'abord tourné vers les restaurants communautaires.**

Il dépose des CV pour être commis de cuisine mais pour le moment il n'a aucun retour. Il a réalisé le CV avec l'association dans laquelle il est domicilié, Maison du Partage dans le 19e. Il ne souhaite pas faire de formation, il a besoin de travailler.

## Récit n°9 – Un projet professionnel précis et une entrée prochaine dans la formation Sésame

### U. 37 ans-originaire d'Ukraine

*Madame a un projet d'entrepreneuriat précis mais peine à se faire accompagner pour le réaliser. En dehors des cours de langue, elle n'a pas reçu de soutien sur les diverses problématiques qu'elle rencontre, alors même qu'elle-même et sa compagne ont une forte problématique de logement.*

Femme ukrainienne de 37 ans.

Elle termine une formation de 2 mois en FLE auprès de Langues Plurielles. Il a un niveau A1 en français, validé par le DELF.

Madame est **arrivée** directement à Paris avec sa compagne en **avril 2019**. Elles ont tout de suite demandé **l'asile, obtenu en octobre 2020**.

Depuis leur arrivée, elles sont hébergées par des connaissances à Paris et en Ile de France. C'est une situation d'autant plus précaire qu'il est plus difficile de se faire héberger à deux. Elles n'ont pas non plus obtenu d'hébergement institutionnel, malgré des sollicitations du 115.

**En Ukraine, Madame était enseignante en primaire, puis a été vendeuse et entrepreneuse en tant que cuisinière à domicile. Elle n'a pas encore travaillé en France mais a un projet bien défini : elle souhaite devenir traiteur, cuisiner des plats ukrainiens et russes.** Elle cuisine déjà beaucoup et montre des photos de plats et pâtisseries qu'elle réalise sans les commercialiser.

Pour le moment, **elle attend de réaliser la formation Sésame qu'elle débutera pour 6 mois en janvier afin de se former à la cuisine en France et de bénéficier de cours de français.** Malgré les cours de français de l'OFII et les deux mois chez Langues plurielles, son niveau reste assez faible.

Elle a été orientée vers Langues Plurielles par Pôle emploi. **En dehors de Pôle Emploi, elle n'a pas un réel accompagnement social.** Elle est très critique vis-à-vis de l'accompagnement du CASVP, très insuffisant. Selon elle l'équipe n'est jamais disponible ou en mesure de l'aider pour l'orienter sur le plan professionnel ou de l'apprentissage de la langue.

## Récit n°10 – Un accompagnement en continu depuis l'arrivée et une perspective d'insertion professionnelle durable

### J. 30 ans - originaire du Bangladesh

*Un parcours sans rupture marqué par un hébergement en continu dans le CADA et une mobilisation adaptée des dispositifs d'accompagnement sociaux et vers l'emploi. Madame est actuellement en emploi (CDD) et attend une réponse à une demande de logement social.*

Cette jeune femme de trente ans, originaire du Bangladesh est arrivée en France en janvier 2020. Elle n'y connaissait personne et ne parlait pas le français mais maîtrisait très bien l'anglais.

Elle est diplômée d'un master de littérature anglaise (bac + 4) obtenu au Bangladesh. Après quoi elle a travaillé à des postes administratifs dans la banque et l'automobile.

Elle a fait sa demande d'asile à Paris le 22 janvier 2020 et a été orientée vers un **CADA de France Terre d'asile où elle est restée 16 mois** dans un appartement qu'elle partageait avec 8 autres personnes. Elle y est arrivée très peu de temps avant le premier confinement et il n'a pas été possible pendant cette période de suivre les cours de français ce qui était sa priorité. Mais elle a été très aidée par les travailleurs sociaux du CADA qui pour remédier à cette inactivité forcée organisaient des sorties en groupe dans Paris, visites, balades ou d'autres activités. Psychologiquement et pour un premier niveau d'initiation au français cet accompagnement a été très important.

**En septembre 2020 elle a pu s'inscrire à l'Université Paris 8 pour suivre des cours de français** (langue, culture...) qu'elle a suivis jusqu'en juillet 2021. L'université l'a très bien accueillie bien qu'elle n'ait pas encore son statut de BPI et lui a donné une équivalence de diplôme.

C'est l'assistante sociale de France terre d'asile qui l'a orientée vers l'université et l'a aidée à faire les démarches d'inscription au cours.

**Elle obtenu son statut en juin 2021**, soit 17 mois après le dépôt de sa demande d'asile. Dès l'obtention de son statut elle a été **orientée par l'assistante sociale qui la suivait au CADA vers le DPHRS de France terre d'Asile** où elle réside encore dans un appartement qu'elle partage avec 9 personnes.

Elle a été **convoquée à l'OFII en novembre 2021** mais a été dispensée de cours.

**Depuis 4 mois elle est en emploi** dans une entreprise à but social qui vend des vêtements de seconde main en ligne. Elle rédige les annonces en anglais, puis en français. Les bureaux sont porte de Clignancourt.

Elle a un contrat de 6 mois donc elle est en emploi pour deux mois encore mais elle espère pouvoir poursuivre au-delà « si ça marche bien ».

Elle souhaite aussi reprendre des cours de français pour se perfectionner et est prête à retourner à l'université en cours du soir. Elle considère que son job est indispensable et le français aussi donc elle veut faire les deux : son job qui l'occupe 5h/jour et les cours après.

Elle va donc reprendre des cours de français à Paris 8 si elle réussit son examen d'admission – elle a aussi fait une demande à une association pour suivre des cours de français en attendant.

Par ailleurs **l'assistante sociale du DPHRS a fait des actions auprès de DALO et Action logement pour l'obtention d'un logement** à Paris ou en petite ceinture. Elle espère avoir une réponse dans les 3 à 4 mois.

Jennifer dit avoir eu de la chance « *partout : au CADA, à l'Université, DPHRS tout le monde m'a aidé. Mes AS m'ont aidée pour tout : Pôle emploi, CAF, sécu etc. A Pole emploi aussi j'ai été très bien conseillée - agence PE 75018- c'est eux qui m'ont orientée vers « Hawa » et m'ont trouvé le job. Si on y croit il y a beaucoup d'opportunités, il faut tout essayer, jamais abandonner* ».

Elle est en train de se familiariser avec le monde de la mode – peut-être qu'elle continuera dans ce secteur. Elle aimerait aussi travailler dans un aéroport mais il faut d'abord faire une formation payante et pour l'instant elle ne peut pas.  
Elle est contente de sa situation – mais sa priorité maintenant est d'avoir un logement à elle, si possible à Paris.

## Récit n°11 : D'importantes difficultés en français et un projet d'accès direct à l'emploi sur la base d'une première expérience dans le pays d'origine

### **B. 20 ans, originaire d'Afghanistan**

*Près de trois ans après son arrivée, le français reste encore pour ce jeune homme une grande difficulté. Il a eu une première expérience professionnelle dans la mécanique en Afghanistan et souhaiterait continuer sur cette voie en travaillant dans un garage en France. Mais il ne semble pas avoir eu de proposition de formation en ce sens. Il est suivi à la mission locale dans le cadre du programme Allero*

Ce jeune homme est **arrivé en avril 2019** à Paris où il a déposé une demande d'asile. Il ne parlait pas du tout le français. Il a d'abord hébergé deux semaines chez des amis puis un mois chez un ami de son frère.

Puis il a eu un hébergement par l'OFII à Bry sur Marne où il est resté 17 mois.

Il **obtient son statut de BPI en octobre 2020** soit 18 mois après le dépôt de sa demande d'asile. Depuis avril 2021 il est hébergé au CPH les Cinq toits à Paris.

Au début il a été **aidé par des associations, avec lesquelles il a suivi des cours de français** : Alpha Choisy à partir de juin 2019 puis Esperem pendant quatre mois.

Après la 1ère session de cours de langue Esperem il fait un stage de trois semaines en 2019 chez Carrefour place d'Italie. Il était encore demandeur d'asile et ce stage a été organisé dans le cadre du programme Esperem.

Puis l'association l'a orienté vers la mission locale. **A partir de décembre 2019 il est inscrit à la Mission locale** du 19ème (car bien que résidant à Bry sur Marne il était domicilié à Paris).

A la Mission locale « *il n'y a pas de place en garantie jeune* » mais il perçoit une allocation « *de 300 euros par trimestre* ».

**En novembre 2021 il intègre le programme Allero.** Il est content car avec le programme Allero « *il y a des sorties culturelles, des rendez-vous de français et une allocation de 500 euros par mois* ».

### **Mais le français reste pour lui une grande difficulté.**

Au CPH « *je parle Pashtoun toute la journée, je n'ai pas de relation avec de jeunes français et en 2020 à cause du Covid, je n'ai pas pu suivre de cours de français, je suis resté confiné chez-moi* ».

Dans le cadre d'Allero il s'est présenté au test de positionnement proposé par Each one et un magasin bio de Montreuil mais il a eu une réponse négative car son niveau de français était trop bas. Il a donc demandé à la mission locale d'avoir plus de cours de français ce qui lui a été accordé mais il ne sait pas encore combien de cours il aura.

En Afghanistan il était berger puis a travaillé 6 mois dans un garage. **Il aimerait continuer à travailler dans la mécanique et a préparé un CV avec sa conseillère de la mission locale.**

Maintenant il va chercher un stage dans un garage à Paris. Il est optimiste. Il pense qu'il trouvera facilement. Il veut rester à Paris car « *maintenant je connais bien* »

## Récit n°12 : Une longue errance entre rue et recours, étayée par les réseaux communautaires et des soutiens associatifs

### M. 22 ans - originaire d'Afghanistan

*Arrivé en 2016 il a été dubliné puis a passé plus d'un an à la rue avant d'obtenir l'asile en août 2021. Pour survivre il a été aidé par des amis Afghans et la Croix Rouge. Ce sont des associations qui l'ont également aidé pour l'apprentissage du français, les démarches administratives, le recours CNDA... Il s'inscrit à la mission locale en 2020 et intègre le programme Allero en 2021. Il souhaite être électricien et attend une réponse pour une formation Afpa.*

En Afghanistan Monsieur est allé à l'école jusqu'à 15 ans : « école le matin et stage l'après-midi dans une entreprise de bâtiment ». Ensuite il a intégré une entreprise de bâtiment.

Il est arrivé en Europe via la Suède en décembre 2015, à 16 ans. Il a passé 2 ans et 8 mois en Suède où il a appris la langue et fait une formation généraliste en alternance avec une initiation en électricité. Tout cela pendant qu'il était demandeur d'asile. Mais il n'a pas obtenu le statut de réfugié qui lui a été refusé à trois reprises. Pour ne pas être expulsé vers l'Afghanistan il quitte la Suède pour la France.

Il **arrive à Paris en septembre 2018**, gare de l'Est. Il fait sa demande d'asile et dort dans un parc pendant 15 jours puis est hébergé un mois dans un hôtel de l'OFII.

Sa demande d'asile est rejetée et il passe « sous statut de Dublin » pendant 22 mois.

En **juin/ juillet 2020 il fait un recours à la CNDA**. Après un premier refus il **obtient le statut de BPI en août 2021**.

**Pendant un an, en 2019, il vit dans la rue** puis il est mis à l'abri dans un foyer à Versailles. Il est ensuite orienté vers un Hôtel de la Croix Rouge à Marly à côté de St germain en Laye où il réside depuis décembre 2020.

A son arrivée en France l'OFII lui a versé une allocation pendant 6 mois.

Ensuite il a été **aidé par des amis afghans puis a reçu des aides de la Croix rouge** (aide alimentaire). L'assistante sociale de la Croix Rouge l'a aussi aidé dans ses démarches, y compris pour son recours auprès de la CNDA « avec une amie avocate » : « j'ai eu mon statut grâce à ça ».

A son arrivée en septembre 2018, **des amis Afghans l'avaient orienté vers l'association Pierre Claver**. Grâce à l'association il a pu suivre des cours de langue alpha (2h de cours par jour et 4jours par semaines pendant 2mois et demi environ ; ensuite il a suivi des cours de niveau A1 pendant 6 mois puis à nouveau 6 mois en A1 ; ensuite a suivi des cours A2 pendant 12 mois : 2h/jour et 4 jours par semaine). Depuis 3 mois suit des cours B1 – toujours avec Pierre Claver – au total 6 mois de cours sont prévus.

**En juin/juillet 2020, au même moment qu'il dépose son recours CNDA, il s'inscrit à la mission locale**. Il a demandé la garantie jeune mais n'a pas été pris : « son conseiller était très sympa, mais il n'y avait pas de place et mon niveau de langue était insuffisant, ça m'a énervé ».

Après l'obtention statut de réfugié, il **entre dans le programme Allero en octobre 2021** et pourra y rester jusqu'en juillet 2022. Dans le cadre de ce programme il touche maintenant une allocation.

Pour l'instant il n'a pas signé de CIR ni suivi cours OFII. En ce moment il attend le rendez-vous de l'OFII mais il n'a pas encore reçu la convocation.

Maintenant **il cherche une formation électricité**. Il a passé un examen le 23 novembre auprès de l'AFPA pour entrer dans une formation d'électricien du bâtiment.

Il attend la réponse de l'AFPA : « ça me stresse ».

Il a également fait, avec sa conseillère mission locale, une demande « découverte des métiers » au GRETA. Mais on lui demande s'il est inscrit à Pôle emploi et quel est son numéro d'identifiant et il « ne comprend rien ». Son assistante sociale devait parler avec sa conseillère mission locale la veille pour régler le problème mais in ne sait pas très bien ce que ça a donné.

M. souhaite faire sa formation d'électricien, trouver un emploi dans le bâtiment et rester en Ile de France. Pour l'instant il ne pense pas encore à un logement à lui.

### Récit n°13 : Un accompagnement en continu et un projet professionnel tourné vers l'accès rapide à l'emploi

#### I.26 ans - originaire de Mauritanie

*Ce jeune homme a rejoint son frère à Paris en 2019. Il est hébergé dans CADA qui l'aide pour ses démarches y compris un recours auprès de la CNDA, l'oriente vers des cours de français et vers la mission locale où il est inscrit depuis 2019. Il obtient son statut en février 2021 mais réside toujours au CADA. Il était couturier en Mauritanie mais souhaitait devenir plombier mais n'a pas été reçu à la formation AFPA.*

I. arrive **en France le 1<sup>er</sup> janvier 2019** à 23 ans. Il vient retrouver son frère à Paris où il dépose sa demande d'asile. Il ne parle pas français. En Mauritanie, Monsieur était couturier. –

A son arrivée il loge 2 mois chez son frère puis il est admis dans un CADA dans le 94

Pendant les deux mois où il loge chez son frère il reçoit une somme de 400€ par mois. Ensuite, le CADA lui verse 210€ par mois.

Sa demande d'asile est rejetée une première fois.

Avec l'aide du CADA il fait une demande à la CNDA et **obtient le statut de BPI en février 2021**, deux ans après son arrivée.

Pendant les deux ans précédant l'obtention du statut il prend des cours de français. Certains cours avaient lieu au CADA mais il allait aussi trois fois par semaine dans un autre centre « français langue d'accueil », ce qui lui a permis d'atteindre un niveau A2.

**Le CADA l'a également orienté vers la mission locale** où I est inscrit depuis 2019 (ML du 18<sup>ème</sup> à Paris). **En mars 2020, il entre en garantie jeune.**

Monsieur dit que le CADA l'a beaucoup aidé pour l'ensemble de ces démarches : apprentissage du français, recours CNDA, orientation vers la Mission locale, dossier CMU...

Le même CADA avait aussi aidé son frère jusqu'à l'obtention du statut.

**Monsieur réside toujours au CADA** dans le Val de Marne mais il est domicilié à Paris, dans le 18<sup>ème</sup>. Après l'obtention du statut il a été convoqué par l'OFII et a suivi les 100h de cours de français obligatoires qui lui ont été prescrits après le test de positionnement. Mais il est resté au niveau A2. Il a également suivi les 4 jours intégration de l'OFII qui lui ont beaucoup plu.

**Actuellement il suit une Formation CACES** – certificat d'aptitude à la conduite en sécurité. Cette formation commencée le 11 août se termine le 10 février et sera prolongée par une période d'alternance en entreprise.

Monsieur souhaite être magasinier.

Auparavant il avait fait un stage de plomberie puis présenté une demande à l'AFPA pour faire une formation de plombier à laquelle il n'a pas été reçu. Mais il ne sait pas pourquoi. Après avoir cherché sans succès d'autres formations de plombier avec son conseiller mission locale celui-ci lui a parlé du CACES.

Il veut rester à Paris avec un travail et un logement.

## Récit n°14 : Une prise en charge en province en tant que mineur et la tentation de Paris une fois l'autonomie acquise

### Z. 21 ans, originaire d'Afghanistan

*Arrivé à Calais à 16 ans ce jeune homme est accueilli dans un foyer dans le Jura. Il va au collège puis au lycée, rate un CAP puis s'inscrit à la Mission locale et trouve un emploi tout en continuant à suivre des cours de français. Il rejoint Paris en 2021 s'inscrit à la Mission locale et entre dans le programme Allero. Son souhait était de faire de l'informatique mais il a choisi une formation courte en désamiantage car il a besoin de travailler rapidement.*

Ce jeune homme est **arrivé en France, à Calais, en 2016. Il avait seize ans et demi** et espérait aller en Angleterre. Mais « c'était trop compliqué ». A Calais des bénévoles lui ont dit de déposer une demande d'asile. Mais l'OFPPRA l'a **envoyé dans un foyer dans le Jura** et a déposé sa demande d'asile à Besançon une semaine après son arrivée avec l'aide des éducatrices et éducateurs du foyer « qui ont tout fait pour lui ».

**Sa demande d'asile a été acceptée en 10 jours.** Puis il a été pendant **cinq mois au collège** à Lons le Saunier pour apprendre le français. Ensuite il est allé **un an au lycée pour passer un CAP** d'électricité qu'il a raté. Mais il n'a pas recommencé parce qu'il n'aimait pas l'électricité. Son souhait était de faire de l'informatique.

A 19 ans, après avoir raté son CAP, le foyer lui trouve un studio en résidence étudiant et l'inscrit à la **Mission locale où il entre en garantie jeune.** La mission locale lui permet de faire une formation de trois mois en informatique.

Ensuite il a eu besoin d'argent et a travaillé pendant 6 mois, de novembre 2020 à mai 2021, dans une entreprise de paysage. Pendant qu'il était salarié il a pu suivre des cours de français une fois par semaine avec soutien de l'entreprise.

**Il est à Paris depuis mai 2021** où il loge chez un ami. Dès son arrivée à Paris il est allé à la Mission locale qui l'a inscrit au programme Allero. Cela fait maintenant trois mois qu'il est dans Allero et sa conseillère est « *trop gentille* »

Dans le cadre d'Allero il a suivi le programme Open badge. Au début il trouvait ça « compliqué et pas intéressant » mais finalement il a appris beaucoup de choses : comment se comporter dans un entretien d'embauche etc

Il ne voulait pas rester dans le Jura car il a des amis à Paris et un frère qui habite en Belgique. »  
« *Pourtant c'était bien là-bas. Ici c'est plus difficile, j'habite chez un ami* ».

Il ne travaille pas mais **a trouvé « tout seul » une formation en désamiantage** qui doit commencer le 20 décembre. Sa conseillère Allero lui a dit que lorsqu'il terminerait sa formation elle lui trouverait un emploi. Pour la formation va déboursé « tout seul » 1000 euros.

**Il a choisi le désamiantage car la formation est courte.** « *Si je trouve un travail i je pourrais trouver un logement et aussi passer mon permis* » (il a déjà le code). Il aimerait aussi devenir traducteur auprès de l'OFPPRA, de la CNDA...

Quand il est arrivé en France en 2016 il ne parlait pas un mot de français. « *Au début c'était très compliqué. Au moins pendant deux ans. Mais pour moi c'est OK, le foyer d'abord et ensuite la mission locale m'ont bien accompagné. Mais pour d'autres c'est très compliqué, s'ils ne parlent pas français, s'ils n'ont pas d'accompagnement* »

## Récit n°15 : Un hébergement et un accompagnement tardifs, un projet professionnel incertain

### **M. 23 ans- originaire d'Afghanistan**

*Ce jeune homme arrivé à Paris en 2019 a obtenu l'asile en juin 2021 après une première demande rejetée. Il a connu plusieurs lieux d'hébergement successifs avant d'être accueilli dans le centre où il réside encore aujourd'hui. Celui-ci lui apporte un accompagnement social et l'orienté vers la mission locale et l'association Aurore. Il souhaiterait être agent de sécurité mais c'est une profession réglementée. Il va tenter d'autres pistes.*

M. est arrivé en Europe en 2015, alors mineur, en Suède. Après 3 années et 3 réponses négatives à ses demandes d'asile, il **se rend en France, en mars 2019** et dépose une demande d'asile à Paris. Il est d'abord Dubliné, refusé par l'OFPRA puis fait un recours auprès de la CNDA et obtient **son récépissé en juin 2021.**

**Les deux premiers mois à Paris il vit dans un campement** puis est orienté par l'OFII à Tournan en Seine et Marne pour un mois et demi puis à Marne la Vallée (77) pour 6 mois puis à Bussy-St-Georges (77) (HUDA) ? où il est encore hébergé aujourd'hui.

**Il a commencé à prendre des cours de français à distance durant sa demande d'asile** via une association. Mais il n'a pu suivre des cours **intensifs qu'à partir de juillet 2021 avec Aurore** (programme en cours). Depuis novembre il suit les cours de l'OFII qui lui a prescrit 200H de formation.

Il a été **orienté vers l'association Aurore** par Equalis, qui gère la structure où il est hébergé et qui lui apporte un accompagnement social.

En Afghanistan il a travaillé dans l'agriculture, dans exploitation familiale. Puis il a travaillé dans la soudure pendant 1 an en Iran où il a vécu avant de venir en Europe. En Suède il a travaillé au noir dans un garage où il nettoyait des voitures.

Il n'a jamais travaillé en France. **Inscrit à la Mission locale**, il touche une aide de 500 euros environs par mois sans savoir qui lui verse, mais il est sûr de ne pas avoir signé de garantie jeune. Cette aide viendrait plutôt de la mission locale, et sera effective jusqu'au 18 décembre. Ensuite il ne sait pas du tout de quel revenu il va bénéficier.

**Son projet est aujourd'hui de devenir agent de sécurité.** Mais en février 2021 il y a eu une réforme de cette profession qui a restreint l'accès à la formation et à la carte professionnelle aux étrangers ayant un titre de séjour depuis plus de 5 ans en France.

Du coup, en attendant, **il va tenter d'autres pistes.** Il va passer le test de positionnement proposé par Each one et un magasin bio de Montreuil vers lequel il a été orienté par Aurore.

## Récit n°16 : Des compétences que l'obstacle de la langue et un accompagnement discontinu n'ont pas permis de valoriser

### **K. 42 ans – Originaire d'Iran**

*Ingénieur du son et musicien, Monsieur est arrivé en France en 2017. Pendant plus d'un an il est hébergé par un ami. Il essaye d'apprendre le français par lui-même durant cette période. Il est ensuite accueilli en HUDA. Il vit maintenant dans un hébergement de France Terre d'Asile. Il a répondu à quelques offres d'emploi en vain, pense à créer son entreprise mais ne sait pas comment si prendre.*

Monsieur est **arrivé en France en février 2017** depuis la Malaisie où il vivait depuis 8 ans. Il est ingénieur du son et musicien et a travaillé notamment à la télévision malaisienne. Dès son arrivée il dépose une demande d'asile à Paris. Il est d'abord refusé par l'OFPPA, puis obtient son **récépissé de la CNDA en mars 2019**.

« Quand je suis arrivé ici, je ne connais rien. Ça a été difficile. Je connais quelqu'un qui m'a trouvé une place. Il m'a aidé pour stocker mon matériel (de son) et pour dormir là-bas. Il est iranien, il connaît mon oncle ».

**K vit une année dans le logement de cet ami de son oncle, période durant laquelle l'OFII ne lui propose rien, car il est un « homme célibataire ».** Il a d'abord appris le français par lui-même, à la maison, durant sa DA, mais aussi grâce à quelques cours bénévoles.

En participant au tirage au sort organisé par l'accueil de jour de l'Île de la Cité il trouve à se loger au centre de la porte de la Chapelle où il passe 5 jours.

Il est ensuite pris en charge par l'HUDA les Cinq toits dans le 16<sup>e</sup> où il est hébergé pendant deux ans.

**C'est l'assistante sociale des 5 toits qui l'oriente vers le programme d'Aurore « Tous mobilisés tous employables »** (programme de 6 mois).

Deux mois après l'obtention de son statut, il est orienté vers une cohabitation à Stein (93) dans un hébergement géré par France Terre d'asile. Il y vit depuis 3 mois.

Il n'a encore jamais travaillé en France. « J'ai essayé mais comme je ne trouve pas, je fais bénévole. Il y a un musicien iranien qui vit ici depuis 30 ans. Il est chef d'orchestre et compositeur. Il est très connu. Je l'aide avec l'informatique, pour travailler. Il est un peu vieux, il ne peut pas trop travailler sur ordinateur. Comme je suis ingénieur du son, je l'aide 2 fois par semaine. Parfois il me donne 50 €, 100€ mais pas tout le temps ».

**Il a répondu à quelques offres qui correspondaient à ses compétences mais n'a jamais eu de réponse.** Il n'ose plus trop apparemment, découragé. Il ne souhaite pas non plus travailler dans un autre secteur, moins exigeant, que le sien, « je n'ai plus l'âge pour changer de direction ».

**Son français lui semble encore insuffisant, ce que Pole emploi lui a d'ailleurs confirmé.** « Mais je ne cherche plus. Car je ne parle pas bien la langue. Je suis un professionnel de mon métier mais j'ai le problème de la langue. Je veux travailler pour moi, créer mon entreprise. Mais c'est compliqué, j'ai besoin d'un avocat pour m'expliquer comment ça marche. Mon assistante sociale m'a dit que ne pouvais faire une autoentreprise ou une microentreprise ou je ne sais pas. Mais avec autoentreprise, si je veux un appart, ou si je veux acheter une voiture par exemple je ne peux pas car je n'ai pas de contrat de travail. Micro-entreprise je pense que je peux mais mon Assistante sociale m'a dit « tu dois cocher ce que tu dois faire (activités) et si tu ne fais pas, tu dois quand même payer les taxes »

« Un ami m'a dit de faire intermittent du spectacle, c'est mieux, si tu travailles 570 heures/an minimum après ça, si tu ne peux pas travailler, le gouvernement nous aide. »

Il s'est rendu au 6B, résidence d'artiste à Saint-Denis pour tenter d'y trouver un espace à lui pour créer. Il doit déposer un projet pour candidater.

## Récit n°17 : Un projet professionnel qu'un défaut d'accompagnement n'a pas permis de concrétiser

### **M. 41 ans, originaire du Bangladesh**

*Monsieur est arrivé en mai 2017. Il n'a pas été pris en charge par le DNA et a connu plusieurs situations d'hébergement précaires. Il a fait une demande de logement social il y a trois ans. Il a travaillé dans la restauration et aimerait être réceptionniste mais son niveau de langue n'est pas suffisant. L'association Aurore vers laquelle l'a dirigé un ami lui a proposé une formation d'ASH mais ça ne l'intéresse pas. Avant Aurore il n'a pas eu d'accompagnement social ni professionnel.*

M. est **arrivé en mai 2017** en France. Il a tout de suite fait sa demande d'asile à Paris mais celle-ci a été transférée à Bobigny.

**Il n'a pas bénéficié de prise en charge dans le DNA.** Il a donc dû se débrouiller par lui-même, via une place louée à un marchand de sommeil pendant un an et demi à Aubervilliers. Il ne travaille pas mais subvient à ses besoins avec l'ADA (440 euros environ/mois) et peut payer la part de loyer (130€) d'un studio partagé à 6. Après il part vivre à Pantin (93) « *chez un ami, ce n'est pas déclaré, c'est parce que pas de logement. Ça fait 3 années que je demande pour le logement* » (malgré DLS et DALO). Ils sont 6 hommes seuls dans un appartement un peu plus spacieux de 75 m<sup>2</sup> à deux par chambre. Après avoir été domicilié à Bobigny, il est désormais domicilié chez Aurore à Aubervilliers depuis 1 an.

D'abord refusé par L'OFPRA, il fait un recours auprès de la CNDA et **obtient l'asile en septembre 2019.**

Au Bangladesh il travaillait dans la restauration. Il gérait son propre restaurant. Ici, il **souhaiterait poursuivre non pas en restau mais dans l'hôtellerie, en tant que réceptionniste. Mais pour le moment, son niveau de langue ne lui permet pas.** Il n'a pas encore été convoqué aux cours de français de l'OFII malgré la signature du CIR. Il avait néanmoins commencé à apprendre le français pendant sa demande d'asile grâce à une association bengali puis avec le GRETA, 3 mois après la reconnaissance de son statut de BPI, sur prescription pôle emploi. Il a ainsi pu valider le DELF A2.

**Il a ensuite été aiguillé par un ami vers Aurore pour poursuivre son apprentissage à partir de juin 2021.** Depuis, Aurore lui a proposé de l'orienter vers une formation ASH mais cela ne l'intéresse pas, et demain il ira faire le test de positionnement de la POEC Each one/magasin bio. « *Je suis intéressé, ça c'est un peu mieux pour moi. Mais le problème c'est quand je fais l'entretien, c'est un peu dur pour moi* ». Avant le programme « Tous mobilisé, tous employables », il a également bénéficié d'une formation numérique avec Simplon pendant trois mois, vers lequel Aurore l'avait orienté.

**Il n'avait pas d'accompagnement social avant d'arriver à Aurore (donc quatre ans après son arrivée). Ce sont des bénévoles de l'association communautaire bengali qui l'aidaient pour ses démarches** puis il a appris à se débrouiller tout seul. Il raconte qu'il a été dans de nombreux services sociaux sans trouver une aide satisfaisante et durable.

**Il dit qu'il n'a pas pu bénéficier d'un accompagnement suivi du fait de l'instabilité de sa domiciliation entre Bobigny et Aubervilliers mais aussi du fait d'une difficulté liée à la langue.** Il explique que la non-maitrise du français lui a fermé des portes, que l'anglais n'était pas suffisant pour avoir un accompagnement.

## Récit n°18 : Une intégration volontariste et réussie qui reste à transformer sur le plan professionnel

### R. 40 ans – Originaire de Syrie T,

*Madame arrive en France, à Annecy en 2014. En 2015 elle rejoint Paris et trouve une place dans un foyer pour femmes de la Croix-Rouge puis dans un hébergement pour réfugiés Habitat et Humanisme. Elle fait une licence de LEA à l'Université puis un DU « hospitalité, médiation, migration » de l'INALCO. En parallèle de sa licence puis de son DU, elle suit plusieurs programmes proposés par UNIR dont elle devient vice-présidente. En 2021 elle est lauréate, au côté de 12 personnes, BPI de l'Académie, projet porté conjointement par l'UNHCR, la DIAIR et l'IFRI. Elle est également intégrée au groupe de travail sur l'insertion des réfugiés du département des Yvelines. Actuellement elle est en emploi aidé à temps partiel dans un collège de Marly le Roi en tant qu'assistante de gestion. Son projet professionnel est d'intégrer l'encadrement administratif et social dans l'ESR*

R. a 40 ans. Elle est célibataire. Elle est originaire de Damas où elle travaillait en tant que chef de travaux dans le BTP pendant 13 ans puis, suite à une reconversion, en tant que fonctionnaire assistante sociale à l'université de Damas. Elle est **arrivée en France en 2014** accompagnée de sa mère et de ses deux frères. Ils rejoignaient un frère naturalisé français, ingénieur à Annecy. Elle a donc commencé son séjour à Annecy avec un VISA D lui permettant de travailler dès sa demande d'asile. Elle a donc travaillé dans l'hôtel de la belle famille de son frère, à la réception. Elle ne parlait pas encore français mais très bien l'anglais et l'arabe. Pendant trois mois elle est d'abord logée avec sa mère et ses frères dans un appartement que son frère a loué pour eux. Puis elle vit seule dans une chambre de l'hôtel où elle travaille. **Elle vit ainsi neuf mois à Annecy. Elle décide ensuite de reprendre ses études et souhaite pour cela se rendre à Paris, car elle ne veut plus vivre dans une ville moyenne mais « à la capitale »**. Bénéficiant de l'ARE, elle part à Paris où elle commence par louer une chambre chez une dame marocaine (Vésinet 78) rencontrée sur la page Facebook des Syriens de France et la quitte au bout de deux semaines pour un **foyer pour femme de la Croix-Rouge** dans la même commune via le 115.

Elle **obtient son statut de réfugié au bout d'un an, en 2015**. Elle ne peut se réinscrire tout de suite à l'université car elle n'est pas à jour dans ses démarches (titre de séjour, sécurité sociale, etc.) et ne parle pas français. Mais « *ici, j'ai été intégrée très vite dans la société française. Ça aurait été beaucoup plus compliqué si j'avais dû vivre en centre d'hébergement pour réfugiés pour la langue, pour l'intégration sociale* ». **Après l'obtention de son statut la Croix-Rouge et une association de bénévoles du Vésinet la soutiennent dans ses démarches** de recherche d'un « petit boulot » (femmes de ménage, service...). Mais elle ne parlait pas encore suffisamment français selon elle. Ces soutiens associatifs l'accompagnent concrètement pour l'insertion professionnelle (rédaction de CV, compréhension du code du travail, etc...). **Elle prend aussi des cours avec des bénévoles de la Croix-Rouge et atteint le niveau B2**. Elle est donc dispensée des cours du CIR.

Elle reste dans le foyer de la Croix-Rouge au-delà du délai des 6 mois puis est orientée sur un **dispositif d'hébergement des réfugiés porté par Habitat et Humanisme dans le 78, Solidarité logement Boucle de Seine (SLB)**, colocation pour des réfugiés. Elle y passe deux ans et demi. L'accompagnement social de SLB lui permet finalement d'obtenir un studio dans le parc social, toujours au Vésinet. Elle est toujours dans ce logement aujourd'hui.

**Elle tient à avoir un diplôme français**, elle sait combien c'est indispensable en France. Après une année en Ile de France elle s'inscrit à la Sorbonne pour une licence LEA anglais-arabe. Elle souhaite continuer dans la voie du social. Cette reprise d'étude reste une épreuve. D'une part car à son âge, elle ne peut bénéficier ni de bourses ni d'un logement étudiant du Crous. D'autre part, en 2017, il était encore nécessaire d'avoir un titre de séjour et non pas un récépissé pour s'inscrire, ce qui l'a conduit à patienter plusieurs mois avant de pouvoir faire son inscription. **Elle travaille en parallèle de ses**

**études** dans un supermarché du Vésinet en contrat étudiant de 20h/semaine, tous les soirs de 18 à 22h. Elle raconte ces 3 années d'étude comme épuisantes et éprouvantes.

A la fin de sa licence, elle est licenciée de ce supermarché du fait d'une réduction des effectifs liée à la mise en place des caisses automatiques. C'est aussi la période où **elle reprend un nouveau cursus : le Diplôme Universitaire (DU) « hospitalité, médiation, migration » de l'INALCO**, destiné à des étudiants BPI ou intéressés pour travailler auprès des publics BPI, la condition étant de parler au moins 3 langues, tel qu'elle le décrit. **Cette formation a pour vocation à former des interprètes, médiateurs en centre d'hébergement pour BPI, des médiateurs interculturels** (en l'occurrence, son projet personnel). Elle bénéficie alors de l'ARE, puis du RSA au cours de cette période. Cette année de DU recoupe l'année covid, les cours sont à distance. Elle termine ce DU en juin 2021.

Pendant qu'elle est en formation à l'INALCO elle **bénéficie d'un suivi au sein d'un dispositif d'accompagnement généraliste d'insertion professionnelle pour les femmes mise en œuvre par le Conseil Départemental** et vers lequel PE l'avait orientée (animation d'ateliers sur les softskills, le regain de confiance en soi...). Un dispositif qui lui a été bénéfique au regard de son arrivée *« dans une nouvelle société, après avoir passé la moitié de sa vie à travailler dans un autre pays et quand il faut tout recommencer »*.

**En parallèle de sa licence puis de son DU, elle a suivi plusieurs programmes proposés par UNIR. Elle a rencontré UNIR** à l'occasion des événements de sociabilité professionnelle et de solidarité de Singa, qui incube alors UNIR. **Elle suit d'abord en troisième année de licence le dispositif « interculturelles » destiné à l'intégration des femmes dans la société française** avec un accompagnement socio-professionnel. Puis le programme « Déclat » qui propose une formation aux pratiques et outils rédactionnels dans l'ESR en France et qui a aussi pour but accompagner les BPI vers l'Université (reprise d'étude, familiarisation avec le système universitaire, etc). Elle prend des responsabilités au sein de l'UNIR.

**En 2021 elle est lauréate, au côté de 12 personnes, BPI de l'Académie, projet porté conjointement par l'UNHCR, la DIAIR et l'IFRI** (institut français de relations internationales). L'idée est de valoriser des personnalités réfugiées ayant elles-mêmes investi la question de l'accueil en s'engageant. Les trois organisations sollicitent également les lauréats pour avoir des retours d'expériences et conseils sur des sujets donnés tels que l'accès au droit ou l'insertion professionnelle des réfugiés... lors de réunions publiques qui ont eu lieu en Visio mais aussi au ministère de l'intérieur à la DIAIR.

Ce n'est pas le seul engagement citoyen de Madame. **Elle est également intégrée au groupe de travail sur l'insertion des réfugiés du département des Yvelines, qui réunit les services de l'Etat, collectivités, SPE et centres d'hébergement du département.** Elle vise notamment à mettre en relation les associations et dispositifs parisiens d'insertion avec les publics hébergés dans les Yvelines, département moins pourvu en ressources de ce genre et aussi moins bien coordonné selon elle. Elle fait en sorte que les associations parisiennes viennent aussi recruter dans les centres du 78, plus isolés.

**Depuis la rentrée de septembre, elle a trouvé un emploi aidé à temps partiel 25H dans un collège de Marly le Roi en tant qu'assistante de gestion.** Elle suit également un nouveau programme avec UNIR pour la VAE. **Elle souhaite effectivement obtenir la reconnaissance d'un BTS SAM de gestion administrative et de management dans le secteur de l'ESR à partir de ses expériences auprès d'UNIR et de lauréate de l'Académie.** Son projet professionnel est effectivement dans l'encadrement administratif et social dans l'ESR.

Du fait d'avoir été dans un foyer généraliste pour les femmes, dans des dispositifs d'accompagnement non spécialisés pour les réfugiés, l'encourage à penser que *« Je n'ai pas fait un parcours comme les autres réfugiés qui sont dans les centres, isolés, qui s'ennuient. J'ai très vite été intégrée dans la société française. »* mais paradoxalement, le fait de bien maîtriser le français, d'avoir des liens sociaux en dehors d'un centre d'hébergement, etc lui aurait aussi posé des difficultés dans le traitement singulier qu'elle estime avoir reçu des associations et travailleurs sociaux : *« j'ai aussi beaucoup souffert car je*

*n'ai pas été traitée comme une réfugiée, j'ai été traitée comme un migrant qui à tous les droits, comme un français, qui se débrouille toute seule pour les démarches, comme si je n'étais pas une réfugiée qui a besoin d'aide. Alors que je venais d'un pays en guerre, que j'étais très fatiguée. C'est vrai que je ne suis pas passé par des moments ennuyants, j'étais très occupée mais c'était très fatigant pour moi. »*

**Elle explique que les démarches pour être à jour dans ses droits ont été compliquées à gérer, long et laborieux.**

Au vu de sa propre expérience mais aussi du suivi de parcours qu'elle assure au sein de l'association UNIR elle tire les **constats suivants sur les freins à l'accès à l'université pour les BPI :**

- La nécessité d'avoir un titre de séjour (non un récépissé) pour accéder à l'inscription.
- Il faut s'inscrire sur une plateforme très complexe, e candidat. Cela suppose d'avoir un numéro étudiant. La démarche est difficile d'accès. *« C'est hyper compliqué. C'est presque impossible pour un réfugié. Le site est très compliqué »*. Il faut être accompagné par le personnel de l'université ou par une association spécialisée comme UNIR. Même Pôle emploi ne le peut pas selon elle, car il faut être familier des termes administratifs, de statut et parcours d'études, etc.
- L'information sur l'offre de formation est immense à la fois sur les cursus et sur leur fonctionnement : c'est un *« problème lié à la langue mais aussi à la culture. Par exemple pour le travail social, ici ce n'est pas pareil. Il y a beaucoup de métiers [et donc de diplôme] c'est très précis, pas comme chez nous. Les métiers ne sont pas les mêmes. Dans les pays développés, il y a des métiers qui n'existent pas chez nous »*.
- La « méthodologie » d'apprentissage est vécue comme complexe. Du type *« la synthèse, l'exposé, le stage... Ça n'existe pas dans notre système éducatif. C'était hyper difficile »*. C'est aussi la difficulté à cerner le fonctionnement des cursus avec leur système d'évaluation, de majoration et minoration des enseignements...

Selon elle, depuis son arrivée et en suivant la problématique aujourd'hui avec l'association, il n'y a pas eu d'amélioration notable pour pallier ces difficultés d'intégration à l'enseignement supérieur